



## Ville de SAINTES – Site Saint Louis

**Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées**



*Vol du Grand Rhinolophe – Cliché Maxime LEUCHTMANN*

Ville de Saintes

Projet de reconversion de l'ancien hôpital  
du site Saint Louis

**Dossier de demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle et la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées**

*Etabli au titre de l'article L.411-1  
du Code de l'environnement*

Avril 2024

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### Traçabilité du rapport d'étude

TRAÇABILITÉ DU RAPPORT D'ETUDE			
Nom du fichier		03_2024_Saintes_Hôpital-Saint-Louis	
Nombre de pages (hors annexes)		88	
Révision		Février 2024	
Indice	Libellé	Etabli par	Date
V1	Première diffusion	CG	04/08/2023
V2	Révision	NCA	15/02/2024
V3	Corrections	NCA	03/04/2024

# Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

## Table des matières

<b>PIECE I .....</b>	<b>11</b>
<b>CERFA N°13 614*01 &amp; N°13 616*01.....</b>	<b>11</b>
<b>I. CERFA.....</b>	<b>12</b>
<b>CERFA 13 614*01 .....</b>	<b>12</b>
<b>CERFA 13 616*01 .....</b>	<b>19</b>
<b>PIECE II.....</b>	<b>25</b>
<b>IDENTITE DU DEMANDEUR ET DES INTERVENANTS .....</b>	<b>25</b>
<b>II. Identité du demandeur et des intervenants.....</b>	<b>26</b>
<b><i>Identité du demandeur.....</i></b>	<b>26</b>
<b><i>Identité des chargés d'étude rédacteurs .....</i></b>	<b>26</b>
<b><i>Identité des experts naturalistes .....</i></b>	<b>28</b>
<b>PIECE III .....</b>	<b>31</b>
<b>PRESENTATION DU PROJET ET DE LA DEMANDE .....</b>	<b>31</b>
<b>III. Présentation du projet et de la demande.....</b>	<b>32</b>
<b><i>Contexte général et localisation .....</i></b>	<b>32</b>
<b><i>Contexte général.....</i></b>	<b>32</b>
<b><i>Localisation du site d'étude .....</i></b>	<b>32</b>
<b><i>Caractéristiques du projet.....</i></b>	<b>37</b>
<b><i>Description des aménagements projetés.....</i></b>	<b>37</b>
<b><i>Enjeux et finalités du projet .....</i></b>	<b>37</b>
<b><i>Détail des emprises et de l'étendue des bâtiments .....</i></b>	<b>38</b>
<b><i>Emprise globale .....</i></b>	<b>38</b>
<b><i>Etendue des bâtiments concernés par le projet .....</i></b>	<b>38</b>
<b><i>Description des phases de travaux .....</i></b>	<b>44</b>
<b><i>Description des phases d'exploitation .....</i></b>	<b>44</b>
<b><i>Bâtiments concernés par la présence d'espèces protégées .....</i></b>	<b>45</b>
<b><i>Justification de l'intérêt public majeur du projet et raison du choix .....</i></b>	<b>45</b>
<b><i>Réhabilitation du site St-Louis, un projet territorial d'intérêt public majeur .....</i></b>	<b>45</b>
<b><i>Une vision d'ensemble .....</i></b>	<b>45</b>
<b><i>Les intentions du projet public majeur.....</i></b>	<b>46</b>
<b><i>Le site St Louis au croisement des enjeux d'aménagement durable.....</i></b>	<b>47</b>
<b>PIECE IV.....</b>	<b>51</b>
<b>Analyse du contexte écologique .....</b>	<b>51</b>
<b>IV. Analyse du contexte écologique.....</b>	<b>52</b>

# Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

<b>Zonages du patrimoine naturel.....</b>	<b>52</b>
<b>Synthèse des zonages naturels remarquables.....</b>	<b>53</b>
<b>Périmètres d'information.....</b>	<b>53</b>
<b>Périmètres de protection.....</b>	<b>59</b>
<b>Inventaire écologique réalisé en 2020 par NE 17.....</b>	<b>62</b>
<b>Auteurs de l'étude.....</b>	<b>62</b>
<b>Périmètre d'étude.....</b>	<b>62</b>
<b>Patrimoine chiroptérologique .....</b>	<b>63</b>
<b>Protocoles adoptés.....</b>	<b>63</b>
<b>Bilan des espèces contactées et activités globales .....</b>	<b>72</b>
<b>Synthèse des enjeux chiroptérologiques.....</b>	<b>73</b>
<b>Patrimoine avifaunistique .....</b>	<b>74</b>
<b>Protocole .....</b>	<b>74</b>
<b>Bilan des espèces contactées et activités globales .....</b>	<b>74</b>
<b>Synthèse des enjeux avifaunistiques.....</b>	<b>75</b>
<b>Patrimoine mammologique terrestre.....</b>	<b>77</b>
<b>Protocole .....</b>	<b>77</b>
<b>Bilan des espèces contactées et activités globales .....</b>	<b>77</b>
<b>Synthèse des enjeux .....</b>	<b>77</b>
<b>Patrimoine herpétologique et batrachologique .....</b>	<b>78</b>
<b>Protocole .....</b>	<b>78</b>
<b>Bilan des espèces contactées et activités globales .....</b>	<b>78</b>
<b>Synthèse des enjeux .....</b>	<b>78</b>
<b>Patrimoine entomologique.....</b>	<b>79</b>
<b>Lépidoptères .....</b>	<b>79</b>
<b>Orthoptères .....</b>	<b>82</b>
<b>Patrimoine floristique .....</b>	<b>85</b>
<b>Protocole et période d'inventaires.....</b>	<b>85</b>
<b>Bilan des espèces contactées .....</b>	<b>86</b>
<b>Espèces végétales patrimoniales .....</b>	<b>86</b>
<b>Liste des espèces végétales .....</b>	<b>87</b>
<b>Synthèse des enjeux .....</b>	<b>89</b>
<b>Synthèse des études menées par Nature Environnement 17.....</b>	<b>89</b>
<b>Inventaire écologique réalisé en 2023 par les SNATS.....</b>	<b>89</b>
<b>Auteurs de l'étude.....</b>	<b>89</b>
<b>Périmètre d'étude et période d'inventaires .....</b>	<b>89</b>
<b>Patrimoine chiroptérologique .....</b>	<b>90</b>
<b>Protocole .....</b>	<b>90</b>

# Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

<b>Résultats des prospections .....</b>	<b>91</b>
<b>Autres patrimoines naturalistes .....</b>	<b>95</b>
<b>Synthèse des études menées par les SNATS.....</b>	<b>96</b>
<b>Analyse des données bibliographiques .....</b>	<b>96</b>
<b>Patrimoine avifaunistique .....</b>	<b>96</b>
<b>Patrimoine mammalogique .....</b>	<b>105</b>
<b>Mammifères terrestres.....</b>	<b>105</b>
<b>Chiroptères.....</b>	<b>106</b>
<b>Autres groupes faunistiques.....</b>	<b>108</b>
<b>PIECE V .....</b>	<b>113</b>
<b>Analyse des incidences du projet sur les espèces protégées.....</b>	<b>113</b>
<b>V. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPECES PROTEGEES</b>	
<b>114</b>	
<b>Liste des espèces protégées exposées dans le cadre de l'aménagement .....</b>	<b>114</b>
<b>Chiroptères.....</b>	<b>114</b>
<b>Oiseaux.....</b>	<b>115</b>
<b>Reptiles.....</b>	<b>116</b>
<b>Incidences prévisibles sur les chiroptères .....</b>	<b>116</b>
<b>Incidences prévisibles sur l'avifaune .....</b>	<b>118</b>
<b>Incidences prévisibles sur l'herpétofaune et l'entomofaune.....</b>	<b>118</b>
<b>PIECE VI.....</b>	<b>120</b>
<b>Mesures d'évitement et de réduction .....</b>	<b>120</b>
<b>VI. Mesures d'évitement de réduction voire de compensation des incidences sur les espèces .....</b>	<b>121</b>
<b>Mesures d'évitement et de réduction des incidences .....</b>	<b>121</b>
<b>Mesures d'évitement lors des phases de conception du projet et chantier .....</b>	<b>121</b>
<b>Mesures de réduction lors des phases de conception du projet et chantier.....</b>	<b>123</b>
<b>Mesures de réduction en phase exploitation.....</b>	<b>125</b>
<b>Mesures de compensation des incidences résiduelles .....</b>	<b>126</b>
<b>PIECE VII .....</b>	<b>129</b>
<b>Mesures d'accompagnement et de suivi.....</b>	<b>129</b>
<b>VII. Mesures d'accompagnement et de suivi .....</b>	<b>130</b>
<b>Mesures relatives à l'herpétofaune.....</b>	<b>130</b>
<b>Proposition d'adapter le système d'éclairage.....</b>	<b>130</b>
<b>Elimination des Espèces Exotiques Envahissantes.....</b>	<b>132</b>
<b>Sensibilisation du public .....</b>	<b>133</b>

## **Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis**

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

---

<b><i>Mesures de surveillance.....</i></b>	<b>133</b>
<b><i>Suivi et évaluation de l'efficacité des mesures prévues .....</i></b>	<b>133</b>
<b><i>Phase préparatoire des chantiers.....</i></b>	<b>133</b>
<b><i>Phase chantiers .....</i></b>	<b>134</b>
<b><i>Phase exploitation .....</i></b>	<b>134</b>
<b><i>VIII. Conclusion générale.....</i></b>	<b>135</b>

# Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

## Table des illustrations

Illustration 1 : Carte de situation du site d'étude – Fond de plan IGN SCAN 25	33
Illustration 2 : Carte de localisation du site d'étude – Fond de plan ortho photo	34
Illustration 3 : Carte des aménagements projetés – Fond de plan ortho photo	35
Illustration 4 : Carte des bâtiments projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo	36
Illustration 5 : Carte générale du détail des bâtiments projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo	40
Illustration 6 : Carte du détail des groupes de bâtiments 1 & 2 projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo	41
Illustration 7 : Carte du détail des groupes de bâtiments 3 & 4 projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo	42
Illustration 8 : Carte du détail des groupes de bâtiments 5 & 6 projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo	43
Illustration 9 : Bâtiments concernés par les projets de démolition et de réhabilitations en 2020	62
Illustration 10 : Périmètre d'étude	63
Illustration 11 : Dates et typologies des prospections réalisées	64
Illustration 12 : Enregistreur automatique (SM4) et micro déporté	65
Illustration 13 : Localisation du cadavre de Pipistrelle commune collecté le 02/06/2020	66
Illustration 14 : Activité acoustique sur le site Saint-Louis au cours des nuits du 02 et 03 juin 2020	67
Illustration 15 : Localisation de la sortie de gîte de Pipistrelle commune le 08/07/2020	68
Illustration 16 : Activité acoustique sur le site Saint-Louis au cours de la nuit du 07 juillet 2020	69
Illustration 17 : Traces de guano fraîches dans la chapelle et les salles annexes le 02/09/2020	70
Illustration 18 : Localisation du Petit rhinolophe observé le 02/09/2020	70
Illustration 19 : Activité acoustique sur le site Saint-Louis au cours de la nuit du 02 septembre 2020	71
Illustration 20 : Patrimoine chiroptérologique du site Saint-Louis	72
Illustration 21 : Patrimoine chiroptérologique du site Saint-Louis	73
Illustration 22 : Avifaune contactée sur le site d'étude	75
Illustration 23 : Localisation des stations d'espèces remarquables	76
Illustration 24 : Mammifères terrestres contactés sur le site d'étude	77
Illustration 25 : Liste des reptiles contactés et potentiels sur le site d'étude	78
Illustration 26 : Rhopalocères sur le site d'étude	79
Illustration 27 : Photographies de rhopalocères observés sur le site. De haut en bas et de gauche à droite : Cuivré commun (Justine Poujol) ; Herpérie de l'alcée (NE17) ; Flambé (Justine Poujol) ; Demi-Deuil (Justine Poujol) ; Tircis (NE17) ; Robert-le-diable (NE17)	80
Illustration 28 : Rhopalocères observés sur le site de St Louis en 2020	81
Illustration 29 : Liste des espèces d'orthoptères contactées sur le site et leurs statuts	82
Illustration 30 : Photographies de rhopalocères observés sur le site. De haut en bas et de gauche à droite : Criquet vert-échine, Criquet mélodieux, Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Criquet blafard, Conocéphale gracieux (source : NE17)	83
Illustration 31 : Orthoptères observés sur le site de St Louis en 2020	84

# Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

---

Illustration 32 : Espèces Exotiques Envahissantes observées sur site	86
Illustration 33:: Localisation des stations d'espèces remarquables	88
Illustration 34 : Dates de prospection et conditions d'observation	90
Illustration 35 : Exemple d'un intérieur de bâtiment avec partie du double-plafond difficilement accessible	90
Illustration 36 : Synthèse sur les prospections chiroptérologiques	91
Illustration 37 : Répartition par espèce des contacts de chiroptères (nuit du 01-02/07/2023)	94
Illustration 38 : Données brutes des enregistrements passifs de chiroptères (nuit du 01-02/07/2023)	94
Illustration 39 : Répartition des contacts de chiroptères par tranche d'une heure pour les trois détecteurs passifs (nuit du 01-02/07/2023)	95
Illustration 41: Périodes des travaux possibles	124
Illustration 40: Exemple de gîte pour lézards et la petite faune	130
Illustration 42: Les bons et mauvais usages en matière d'éclairage pour respecter la biodiversité (Source F.Dolambi)	131
Illustration 43: Impact de l'éclairage sur la biodiversité selon les types d'ampoules (Source : CEREMA 2020)	131

## Annexes

Annexe 1 – Etude naturaliste Nature Environnement 17 (2020)

Annexe 2 – Etude naturaliste Les Snats (2023)

## Résumé non technique

Le projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis concerne des bâtiments existants dont certains vont être démolis, d'autres réhabilités. Les différentes campagnes de prospections naturalistes ont mis en évidence un enjeu sur la population de chiroptères. Il a pu être démontré la présence de plusieurs espèces sur le site (8 espèces contactées) au sein et en façade des bâtiments. **Les prospections ont permis d'indiquer que le site Saint Louis n'est pas un lieu de « swarming » (essaimage) privilégié pour l'accouplement des espèces, qui ciblent davantage les sites naturels alentour (ZNIEFF et zonages Natura 2000).** Ces affirmations sont étayées par les observations des experts sur site qui ont relevé quelques rares traces sporadiques et anciennes de guano, autant d'indices de présences opportunistes d'individus isolés à la recherche d'un gîte temporaire.

Abandonnés depuis plus de 15 ans, les bâtiments sont très vastes (évaluation de 667 pièces, 1424 mètres de couloirs sous différents niveaux). Par ailleurs, abîmés par ces années de déshérence, ils présentent de très nombreuses ouvertures, très difficilement quantifiables. A cela, se rajoutent d'innombrables interstices (au niveau des volets roulants ou des faux plafonds notamment) au travers desquels des chiroptères peuvent se réfugier temporairement. Pour autant, avant les travaux de démolitions et de réhabilitations des bâtiments, des mesures d'évitement doivent impérativement être prises pour éviter toute destruction d'espèces.

**Il est néanmoins important de rappeler qu'au regard de l'absence d'enjeu écologique notable concernant l'aile Sud du site Saint Louis, une mission spécifique a été réalisée sur ce secteur successivement par plusieurs bureaux d'études naturalistes confirmant cette situation. Un suivi strict a été mené par un expert naturaliste indépendant sur ce bâti, afin de contrôler l'absence d'enjeu durant toute la durée des travaux.**

Les experts chiroptérologues missionnés en 2023, mettent en avant la non-faisabilité technique d'envisager une obturation systématique des accès aux bâtiments pour les chiroptères. Le risque serait double, à savoir un manque d'exhaustivité dans les opérations d'obturation et un risque de piégeage d'individus au sein des bâtiments. Il en résulte la mise en place d'un protocole qui se veut à la fois pragmatique et plus efficace malgré une complexité de la mise en œuvre de mesures successives visant à obturer à l'intérieur des bâtiments des secteurs offrant des gîtes temporaires aux chiroptères tout en dissuadant l'intrusion de nouveaux individus en favorisant d'une part l'entrée de la lumière naturelle et en installant des rampes de lumières artificielles jour et nuit pour dissuader les espèces en place de rester et celles évoluant à l'extérieur des bâtiments d'entrer au crépuscule.

Ces mesures d'évitement se feront sous l'égide d'un naturaliste expert en chiroptérologie dans la phase de préparation du chantier, de sensibilisation des entreprises et ouvriers appelés à intervenir sur le site, de suivre la phase chantier et le début de la phase exploitation afin de s'assurer d'une colonisation du site par les chiroptères en particulier et l'ensemble des autres taxons présents actuellement à Saint Louis. Avec l'application de l'ensemble de ces mesures, les incidences directes et indirectes résiduelles sur les espèces protégées, dont les chiroptères, seront non significatives et en tout état de cause très

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

limitées dans le temps. Ce suivi naturaliste aboutira à un bilan qui portera sur l'efficacité des mesures d'évitement mais également sur les mesures d'accompagnement et de compensation.

Cette demande de dérogation est sollicitée au titre de l'article L411-2 du Code de l'environnement et répond aux conditions suivantes :

1 – Ce projet de reconversion de l'ancien hôpital St Louis répond à une **raison impérative d'intérêt public majeur**,

2 – Au regard de l'état de déshérence des anciens bâtiments de l'hôpital, il n'y a pas d'autres alternatives que celle de détruire les bâtiments en ruine et de réhabiliter les bâtiments qui peuvent l'être et ceux présentant une certaine valeur architecturale. Par ailleurs, compte tenu de la configuration du site St Louis, caractérisé par de nombreux bâtiments, très vastes, sur plusieurs niveaux, avec d'innombrables ouvertures et anfractuosités, certaines visibles d'autres indécélables, **il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes** d'évitement, de réduction et de compensation autres que celles exprimées par les experts chiroptérologues lors de leurs prospections sur site, tout en sachant que l'aile Sud du site Saint Louis a été exclue en raison d'une absence d'enjeu écologique notable *in situ*,

3 – La dérogation demandée **ne nuira pas au maintien des espèces concernées** dans leur aire de répartition locale et cela dans un état de conservation favorable. Les mesures préconisées permettront d'éviter la destruction des chiroptères susceptibles d'occuper temporairement le site comme actuellement.

Les formulaires CERFA ci-après dressent la liste des espèces contactées sur site et mentionnées par la bibliographie<sup>1</sup>, susceptibles d'être impactées directement ou non par le projet.



---

<sup>1</sup> Celle-ci considère une aire d'étude élargie de 5 km autour du projet, incluant par conséquent les principaux zonages du patrimoine naturel et les espèces occupant ces derniers, et pouvant interagir avec le site d'étude.

**Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis**

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

---

**PIECE I**

**CERFA N°13 614\*01 & N°13 616\*01**

# I. CERFA

CERFA 13 614\*01



N° 13 614\*01

## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4<sup>e</sup> de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

VOTRE IDENTITE	
Nom et Prénom :	
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : <b>Mairie de Saintes</b>	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : <b>Square André Maudet – BP 20319</b>	
Commune : <b>Saintes</b>	
Code postal : <b>17 107</b>	
Nature des activités : <b>Commune</b>	
Qualification :	

QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUITS, ALTERES OU DEGRADES		
ESPECE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)
Nom commun	Nom scientifique	
Chiroptères		
Barbastelle d'Europe*	<b><i>Barbastella barbastellus</i>*</b>	Espèce forestière mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Pipistrelle commune	<b><i>Pipistrellus pipistrellus</i></b>	Présence de l'espèce, ubiquiste, confirmée sur site (quelques individus occupant les bâtiments et chassant sur les îlots de verdure sous emprises)

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Espèce ubiquiste contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Espèce ubiquiste contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Espèce forestière contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Espèce forestière contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Grand Murin*	<i>Myotis myotis*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et très occasionnelle au regard de son écologie - quelques individus max.) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Murin de Daubenton*	<i>Myotis daubentonii*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Murin de Natterer*	<i>Myotis nattereri*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Murin à Moustaches*	<i>Myotis mystacinus*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus Hipposideros</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Grand Rhinolophe*	<i>Rhinolophus Ferrumequinum*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
<b>Avifaune</b>		
Effraie des clochers*	<i>Tyto alba*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus max.) et de chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus max.) et de chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les îlots de verdure sous emprises (zones enherbées, arbres et arbustes) à proximité des bâtiments à détruire ou à réhabiliter (quelques individus)
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les îlots de verdure sous emprises (zones enherbées, arbres et arbustes) à proximité des bâtiments à détruire ou à réhabiliter (quelques individus)
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (quelques individus occupant les bâtiments) Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus / une dizaine d'individus)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichum urbicum</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus / une dizaine d'individus)
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus / une dizaine d'individus)
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (quelques individus occupant les bâtiments). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (une dizaine d'individus)
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (quelques individus occupant les bâtiments). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus)
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus)
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les îlots de verdure sous emprises (zones enherbées, arbres et arbustes) à proximité des bâtiments à détruire ou à réhabiliter (quelques individus)
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les îlots de verdure sous emprises (zones enherbées, arbres et arbustes) à proximité des bâtiments à détruire ou à réhabiliter (quelques individus)
<b>Reptiles</b>		
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (plusieurs dizaines d'individus occupant les bâtiments). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (plusieurs dizaines d'individus)

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Couleuvre verte et jaune*	<i>Hierophis viridiflavus*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir transiter par les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus max.)
Couleuvre vipérine*	<i>Natrix maura*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir transiter par les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus max.)
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (quelques individus en transit via les îlots de verdure du site, données anciennes) (occupation occasionnelle, temporaire et opportuniste - quelques individus max.)

*Préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte*

QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	<b>Motif d'intérêt public majeur</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcherie	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale, ou nationale : <b>Reconversion de l'ancien hôpital Saint-Louis à Saintes (destruction ou réhabilitation des anciens bâtiments).</b> Cf. Dossier de demande de dérogation, à partir de la page 33. - Surface démolie : 2 870 m <sup>2</sup> - Espaces verts et jardins (surfaces projetées) : 8 650 m <sup>2</sup>			
<i>« Le site Saint-Louis, par sa centralité urbaine et ses réalités patrimoniales, a pour objectif d'être reconnecté aux quartiers tout en préservant et en valorisant ses particularités. Sa situation géographique en promontoire donne des clés de compréhension de son aménagement et en fait un maillon à part entière de la vie de la cité en tant que liaison majeure entre ville haute et basse. Les grandes orientations politiques de la municipalité pour le site Saint-Louis reposent donc sur la mise en valeur de ces ressources patrimoniales et identitaires. Il s'agit notamment de faire de ce site une des portes d'entrée de la ville capable d'irriguer d'autres sites majeurs comme l'amphithéâtre gallo-romain et la basilique Saint-Eutrope classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. L'histoire hospitalière encore récente du site doit servir de base à son avenir puisqu'elle lègue un ensemble de constructions désaffectées dont l'agencement, bien que complexe, constitue la base de la valorisation d'un nouveau quartier. »</i>			

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION	
Destruction <input checked="" type="checkbox"/>	<b>La destruction et/ou la réhabilitation des anciens bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Louis vont conduire à la destruction de gîtes <u>temporaires</u> à chiroptères sur une surface potentielle d'habitat de 2870 m<sup>2</sup>, à des cavités de nidification de plusieurs espèces anthropophiles d'oiseaux, ainsi qu'au Lézard des murailles.</b>
Altération <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Dans le cadre des mesures d'évitement projetées, les populations locales de chiroptères seront dissuadées de pénétrer dans les secteurs en travaux pour y trouver, comme actuellement, des gîtes occasionnels.</b>
Dégénération <input type="checkbox"/>	Préciser :

QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS	
Formation initiale en biologie animale <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Master Gestion de l'environnement</b>
Formation continue en biologie animale <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Master Gestion de l'environnement</b>
Autre formation <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Ecologues expérimentés avec formation universitaire (Master naturaliste) + Doctorat en écologie végétale.</b>

QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION	
Préciser la période : <b>De février à avril 2024</b>	
Ou la date :	

QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION	
Régions administratives : <b>Nouvelle-Aquitaine</b>	
Départements : <b>Charente-Maritime (17)</b>	
Cantons : <b>Saintes</b>	

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Communes : **Saintes (17 107)**

### EN ACOMMPAGNEMENTS DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

#### Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

**Autres mesures (préciser)**  Mesure d'évitement avec démarrage des travaux en-dehors des périodes les plus sensibles pour les chiroptères.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf. dossier ci-joint.

- ⇒ Mesure d'évitement E1 – Adaptation de l'organisation du chantier aux contraintes écologiques.
- ⇒ Mesure de réduction R1 – Réduction des impacts inhérents au projet par le biais d'un encadrement écologique strict de celui-ci.
- ⇒ Mesure de réduction R2 – Limitation des périodes d'intervention sur le chantier (exclusion des périodes biologiques de fortes sensibilités).
- ⇒ Mesure de réduction R3 – Gestion écologique des espaces verts du site en faveur des espèces ciblées.
- ⇒ Mesure de compensation C1 – Mise en place d'aménagements favorables aux chiroptères sur site.
- ⇒ Mesure de compensation C2 – Mise en place d'aménagements favorables à l'avifaune sur site.
- ⇒ Mesure d'accompagnement A1 – Mise en place d'aménagements favorables à la petite faune terrestre sur site.
- ⇒ Mesure d'accompagnement A2 – Mise en place d'un système d'éclairage propice à la faune nocturne.
- ⇒ Mesure d'accompagnement A3 – Gestion spécifique des espèces exotiques envahissantes.
- ⇒ Mesure d'accompagnement A4 – Sensibilisation du public aux démarches voulues et au patrimoine faunistique et floristique du site.
- ⇒ Mesure de suivi S1 – Suivi écologique en phase préparatoire des chantiers.
- ⇒ Mesure de suivi S2 – Suivi écologique en phase chantiers.
- ⇒ Mesure de suivi S3 – Suivi de l'efficacité des mesures en phase exploitation.

« Une phase préparatoire, avant travaux, consistera à obturer les gîtes d'accueil au sein des bâtiments (ex. cages d'ascenseurs, armoires et coffrets techniques...) puis de dissuader les chiroptères d'entrer dans les bâtiments par les très nombreuses possibilités d'intrusions (tuiles cassées, interstices entre les volets roulants, skydomes cassés, etc.). Pour ce faire, à partir du mois de septembre, des ouvertures seront pratiquées au niveau des fenêtres condamnées, des volets roulants baissés etc., sous l'égide d'un expert chiroptérologue qui inspectera et guidera les ouvriers présensibilisés dans ces travaux. Des rampes lumineuses seront installées ensuite, jour et nuit, avant les premiers travaux de chantier, avec un démarrage validé par l'expert. »

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### COMMENT SERA ETABLIS LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser : Ce projet a fait l'objet de plusieurs visites d'inspection par différents experts naturalistes indépendants et sera également suivi de la sorte durant toute la durée du chantier (cf. dossier de demande de dérogation). L'objectif étant de vérifier l'absence d'enjeux / sensibilités notables en amont, et au cours, de ce dernier. A l'issue de chaque passage sur site, un compte-rendu rédigé par le cabinet d'expertise indépendant sera transmis au maître d'ouvrage, qui le fournira ensuite à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Fait à :

Le :

Votre signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.



N° 13 616\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION**

**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***

**LA DESTRUCTION \***

**LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4<sup>e</sup> de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :

Ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Mairie de Saintes**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : **Square André Maudet – BP 20319**Commune : **Saintes**Code postal : **17 107**Nature des activités : **Commune**

Qualification :

**QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNÉS PAR L'OPERATION**

Nom commun	Nom scientifique	Description (1)
<b>Chiroptères</b>		
Barbastelle d'Europe*	<i>Barbastella barbastellus*</i>	Espèce forestière mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Présence de l'espèce, ubiquiste, confirmée sur site (quelques individus occupant les bâtiments et chassant sur les îlots de verdure sous emprises)
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Espèce ubiquiste contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Espèce ubiquiste contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Espèce forestière contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Espèce forestière contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Grand Murin*	<i>Myotis myotis*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et très occasionnelle au regard de son écologie - quelques individus max.) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Murin de Daubenton*	<i>Myotis daubentonii*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Murin de Natterer*	<i>Myotis nattereri*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Murin à Moustaches*	<i>Myotis mystacinus*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus Hipposideros</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Grand Rhinolophe*	<i>Rhinolophus Ferrumequinum*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de venir chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus)
<b>Avifaune</b>		
Effraie des clochers*	<i>Tyto alba*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus max.) et de chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus max.) et de chasser sur les îlots de verdure sous emprises (quelques individus max.)
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste de quelques individus) et de s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

(quelques individus)		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les îlots de verdure sous emprises (zones enherbées, arbres et arbustes) à proximité des bâtiments à détruire ou à réhabiliter (quelques individus)
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les îlots de verdure sous emprises (zones enherbées, arbres et arbustes) à proximité des bâtiments à détruire ou à réhabiliter (quelques individus)
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (quelques individus occupant les bâtiments) Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus / une dizaine d'individus)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichum urbicum</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus / une dizaine d'individus)
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus / une dizaine d'individus)
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (quelques individus occupant les bâtiments). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (une dizaine d'individus)
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (quelques individus occupant les bâtiments). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus)
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus)
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les îlots de verdure sous emprises (zones enherbées, arbres et arbustes) à proximité des bâtiments à détruire ou à réhabiliter (quelques individus)
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Espèce contactée sur site, susceptible d'occuper les îlots de verdure sous emprises (zones enherbées, arbres et arbustes) à proximité des bâtiments à détruire ou à réhabiliter (quelques individus)
Reptiles		
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (plusieurs dizaines d'individus occupant les bâtiments). Espèce également susceptible de venir s'alimenter sur les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (plusieurs dizaines d'individus)
Couleuvre verte et jaune*	<i>Hierophis viridiflavus*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir transiter par les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus max.)
Couleuvre vipérine*	<i>Natrix maura*</i>	Espèce mentionnée par la bibliographie*, susceptible d'occuper les bâtiments à détruire ou à réhabiliter (occupation temporaire et opportuniste). Espèce également susceptible de venir transiter par les îlots de verdure sous emprises situés à proximité (quelques individus max.)
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Présence de l'espèce confirmée sur site (quelques individus en transit via les îlots de verdure du site, données anciennes) (occupation occasionnelle, temporaire et opportuniste - quelques individus max.)

Nature des spécimens, sexe, signes particuliers

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	<b>Motif d'intérêt public majeur</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcherie	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale, ou nationale : <b>Reconversion de l'ancien hôpital Saint-Louis à Saintes (destruction ou réhabilitation des anciens bâtiments).</b> Cf. Dossier de demande de dérogation, à partir de la page 33. - Surface démolie : 2 870 m <sup>2</sup> - Espaces verts et jardins (surfaces projetées) : 8 650 m <sup>2</sup>			
<i>« Le site Saint-Louis, par sa centralité urbaine et ses réalités patrimoniales, a pour objectif d'être reconnecté aux quartiers tout en préservant et en valorisant ses particularités. Sa situation géographique en promontoire donne des clés de compréhension de son aménagement et en fait un maillon à part entière de la vie de la cité en tant que liaison majeure entre ville haute et basse. Les grandes orientations politiques de la municipalité pour le site Saint-Louis reposent donc sur la mise en valeur de ces ressources patrimoniales et identitaires. Il s'agit notamment de faire de ce site une des portes d'entrée de la ville capable d'irriguer d'autres sites majeurs, comme l'amphithéâtre gallo-romain et la basilique Saint-Eutrope classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. L'histoire hospitalière encore récente du site doit servir de base à son avenir puisqu'elle lie un ensemble de constructions désaffectées dont l'agencement, bien que complexe, constitue la base de la valorisation d'un nouveau quartier. »</i>			

QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)			
<b>D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT</b>			
Capture définitive	<input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés	
Capture temporaire	<input type="checkbox"/>	Avec relâcher sur place	<input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant de les relâcher.			
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher			
Capture manuelle	<input type="checkbox"/>	Capture au filet	<input type="checkbox"/>
Capture avec épuisette	<input type="checkbox"/>	Pièges (préciser)	<input type="checkbox"/>
Autres moyens de capture (préciser)		<input type="checkbox"/>	
Utilisation de sources lumineuses (préciser)		<input type="checkbox"/>	
Utilisation d'émissions sonores (préciser)		<input type="checkbox"/>	
Modalités de marquage des animaux (description et justification)			
<b>D2. DESTRUCTION</b>			
Destruction des nids (préciser)	<input type="checkbox"/>		
Destruction des œufs (préciser)	<input type="checkbox"/>		
Destruction des animaux	<input type="checkbox"/>	Par animaux prédateurs (préciser)	<input type="checkbox"/>
		Par pièges létaux (préciser)	<input type="checkbox"/>

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

		<input type="checkbox"/> Par capture et euthanasie (préciser)
		<input type="checkbox"/> Par arme de chasse (préciser)
Autres moyens de destruction (préciser) :		
<b>D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE</b>		
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs (préciser)		<input type="checkbox"/>
Utilisation d'animaux domestiques (préciser)		<input type="checkbox"/>
Utilisation de sources lumineuses (préciser)	Lumière naturelle (ouverture) et lampes LED	<input checked="" type="checkbox"/>
Utilisation d'émissions sonores (préciser)	Engins de chantier	<input checked="" type="checkbox"/>
Utilisation de moyens pyrotechniques (préciser)		<input type="checkbox"/>
Utilisation d'armes de tir (préciser)		<input type="checkbox"/>
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle (préciser)		<input type="checkbox"/>
<b>QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS</b>		
Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Master Gestion de l'environnement</b>
Formation continue en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Master Gestion de l'environnement</b>
Autre formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : <b>Ecologues expérimentés avec formation universitaire (Master naturaliste) + Doctorat en écologie végétale</b>
<b>QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION</b>		
Préciser la période : De février à avril 2024		
Ou la date :		
<b>QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION</b>		
Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine		
Départements : Charente-Maritime (17)		
Cantons : Saintes (17 100)		
Communes : Saintes (17 100)		
<b>EN ACOMPAGNEMENTS DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION F</b>		
Relâcher des animaux capturés	<input type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaires <input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace <input type="checkbox"/>
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf. dossier ci-joint		
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b><u>Mesure d'évitement E1 – Adaptation de l'organisation du chantier aux contraintes écologiques.</u></b></li> <li>⇒ <b><u>Mesure de réduction R1 – Réduction des impacts inhérents au projet par le biais d'un encadrement écologique strict de celui-ci.</u></b></li> <li>⇒ <b><u>Mesure de réduction R2 – Limitation des périodes d'intervention sur le chantier (exclusion des périodes biologiques de fortes sensibilités).</u></b></li> <li>⇒ <b><u>Mesure de réduction R3 – Gestion écologique des espaces verts du site en faveur des espèces ciblées.</u></b></li> <li>⇒ <b><u>Mesure de compensation C1 – Mise en place d'aménagements favorables aux chiroptères sur site.</u></b></li> <li>⇒ <b><u>Mesure de compensation C2 – Mise en place d'aménagements favorables à l'avifaune sur site.</u></b></li> </ul>		

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

- ⇒ **Mesure d'accompagnement A1** – Mise en place d'aménagements favorables à la petite faune terrestre sur site.
- ⇒ **Mesure d'accompagnement A2** – Mise en place d'un système d'éclairage propice à la faune nocturne.
- ⇒ **Mesure d'accompagnement A3** – Gestion spécifique des espèces exotiques envahissantes.
- ⇒ **Mesure d'accompagnement A4** – Sensibilisation du public aux démarches voulues et au patrimoine faunistique et floristique du site.
- ⇒ **Mesure de suivi S1** – Suivi écologique en phase préparatoire des chantiers.
- ⇒ **Mesure de suivi S2** – Suivi écologique en phase chantiers.
- ⇒ **Mesure de suivi S3** – Suivi de l'efficacité des mesures en phase exploitation.

### COMMENT SERA ETABLIS LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte-rendu des opérations à réaliser : Ce projet a fait l'objet de plusieurs visites d'inspection par différents experts naturalistes indépendants et sera également suivi de la sorte durant toute la durée du chantier (cf. dossier de demande de dérogation). L'objectif étant de vérifier l'absence d'enjeux / sensibilités notables en amont, et au cours, de ce dernier. A l'issue de chaque passage sur site, un compte-rendu rédigé par le cabinet d'expertise indépendant sera transmis au maître d'ouvrage, qui le fournira ensuite à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Fait à :

Le :

Votre signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement



### PIECE II

#### IDENTITE DU DEMANDEUR ET DES INTERVENANTS

## II. Identité du demandeur et des intervenants

### Identité du demandeur

Identité du déclarant :

Ville de Saintes

Représentée par son Maire : Monsieur Bruno DRAPRON

SIRET : 211 704 150 003 51



Adresse :

7, Square André Maudet  
17100 SAINTES

Coordonnées générales :

Tél : 05 45 92 34 45

Courriel & Site web :

info@ville-saintes.fr      <https://www.ville-saintes.fr>

### Identité des chargés d'étude rédacteurs

SAS Maîtres Cubes

40, avenue de Rompsay  
17000 LA ROCHELLE



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Tél : 05 46 68 31 96

Courriel : [contact@maitrescubes.fr](mailto:contact@maitrescubes.fr)

[www.maitrescubes.fr](http://www.maitrescubes.fr)

### Rédaction

Christophe GUGLIELMINI (titulaire d'un DEA National d'Hydrologie et des Sciences de l'environnement – Université de Montpellier)

Resp. Pôle Environnement, SAS Maîtres Cubes

[cuglielmini@maitrescubes.fr](mailto:cuglielmini@maitrescubes.fr)

### NCA Environnement

11, allée Jean Monnet  
86 170 NEUVILLE-DE-POITOU

Tél : 05 49 00 43 20

Courriel : [mn@nca.fr](mailto:mn@nca.fr)

<https://nca.fr>



### Reprise

Guillaume MARTIN – Responsable adjoint du secteur « Milieu naturel » à NCA, chef de projets et expert écologue toutes faunes (naturaliste amateur depuis 24 ans, naturaliste professionnel depuis 10 ans)

Titulaire d'un Master en Sciences pour l'Environnement (Université de La Rochelle - 17)

[g.martin@nca.fr](mailto:g.martin@nca.fr)

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### Identité des experts naturalistes

#### Nature environnement 17

2, avenue Saint Pierre

17700 SURGERES



Tél : 05 46 41 39 04

Courriel : n.environnement17@wanadoo.fr

www.ne 17.org

#### Rédaction / Naturalistes – Etudes février 2020 – Mars 2022

**Mélanie DARNAULT**

**Jérémy DECHARTRE**

**Maxime LEUCHTMANN**

**Emilie BERNARD**

**Alexis CHABROUILLAUD**

**Justine POUJOL**

#### Les SNATS

17, rue des Renaudins

17350 TAILLEBOURG



Tél : 05 46 46 90 20 13

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Courriel : [les-snats@wanadoo.fr](mailto:les-snats@wanadoo.fr)

[www.les-snats.com](http://www.les-snats.com)

### Rédaction / Naturalistes – Etude juin 2023

#### Marc CARRIERE

Docteur en écologie végétale – Naturaliste depuis 30 ans - Spécialités Botanique, phytosociologie, agro-pastoralisme, mammologie, ornithologie, herpétologie, batrachologie, entomologie (Odonates, Lépidoptères, Orthoptères).

#### Loup CARRIERE

Master Gestion de l'environnement et écologie littorale – Naturaliste professionnel depuis 5 ans – Spécialités Botanique, phytosociologie, mammologie dont chiroptérologie, ornithologie, herpétologie, batrachologie, entomologie (Odonates, Lépidoptères, Rhopalocères et macro Hétérocères, Orthoptères)

#### NCA Environnement

11, allée Jean Monnet

86 170 NEUVILLE-DE-POITOU

Tél : 05 49 00 43 20

Courriel : [mn@nca.fr](mailto:mn@nca.fr)

<https://nca.fr>



Intervenants sur site (2023 – 2024) et reprise

Nicolas Coron – Chargé d'études naturalistes à NCA – Toutes faunes

Titulaire d'un Master en Ethologie / Ecologie (Université de Saint-Etienne - 42)

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Guillaume MARTIN – Responsable adjoint du secteur « Milieu naturel » à NCA, chef de projets et expert écologue toutes faunes (naturaliste amateur depuis 24 ans, naturaliste professionnel depuis 10 ans)

Titulaire d'un Master en Sciences pour l'Environnement (Université de La Rochelle - 17)

[g.martin@nca.fr](mailto:g.martin@nca.fr)



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### PIECE III

#### PRESENTATION DU PROJET ET DE LA DEMANDE

### III. Présentation du projet et de la demande

#### Contexte général et localisation

##### Contexte général

Le projet de la Ville de Saintes porte sur la reconversion et la requalification de l'ancien site hospitalier Saint-Louis désaffecté depuis 2007. Le terme requalification comprend la déconstruction / reconstruction de bâtiments existants et la conservation de plusieurs d'entre-deux en vue de leur réhabilitation / modernisation.

##### Localisation du site d'étude

Le site Saint Louis prend place au cœur de la ville de Saintes sur un éperon rocheux qui domine une large partie de la vallée de la Charente.

Des cartes de situation et de localisation sont présentées pages suivantes ainsi qu'un plan des aménagements projetés.

Le détail du positionnement géographique du site est le suivant :

Commune de Saintes

Section cadastrale : BX

N° de parcelles : 679, 777 (pour partie) & 998

Coordonnées géographiques :

Long : 45°74'50"02

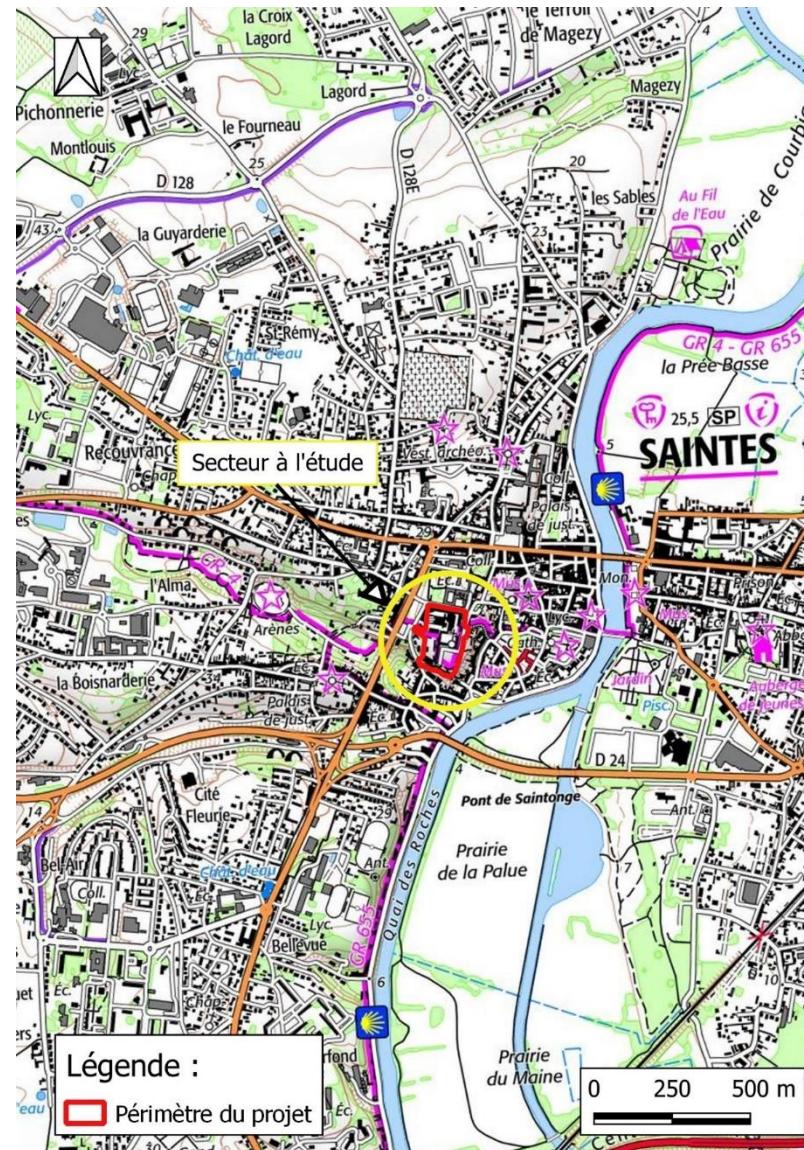
Lat : 00°63'81"08

Altitude : 33,5 m NGF environ.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Illustration 1 : Carte de situation du site d'étude – Fond de plan IGN SCAN 25



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

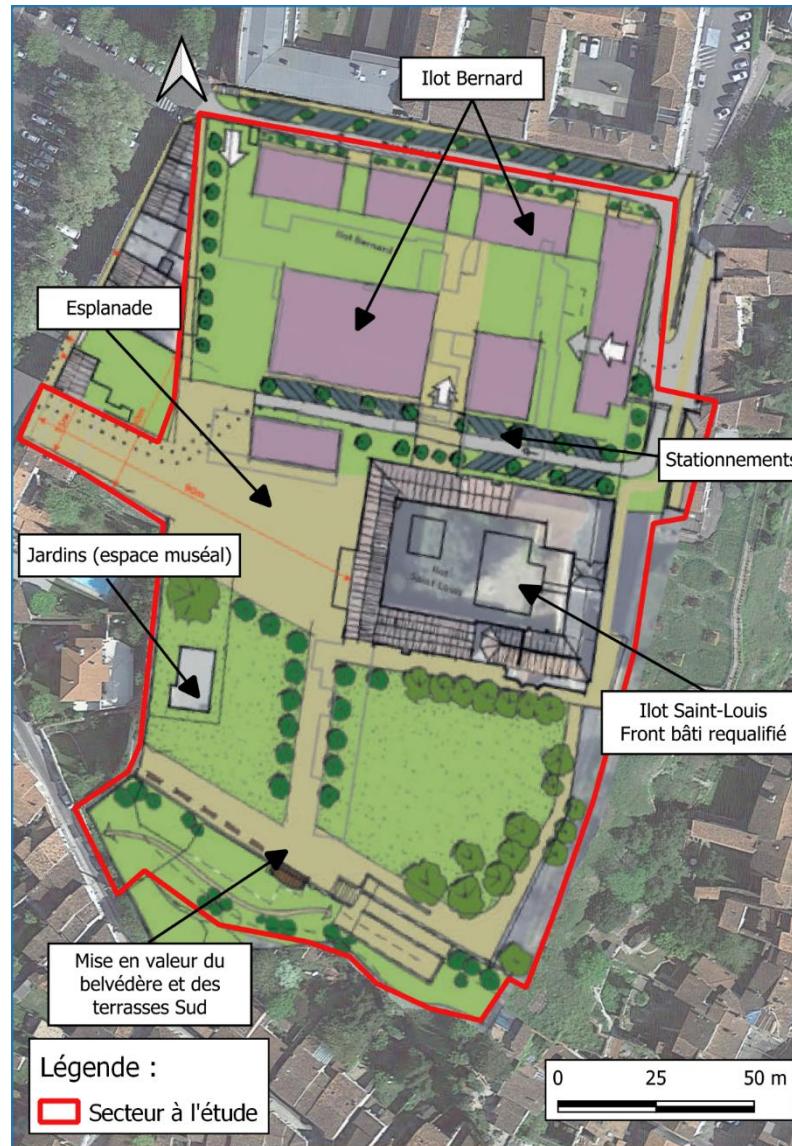
Illustration 2 : Carte de localisation du site d'étude – Fond de plan ortho photo



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

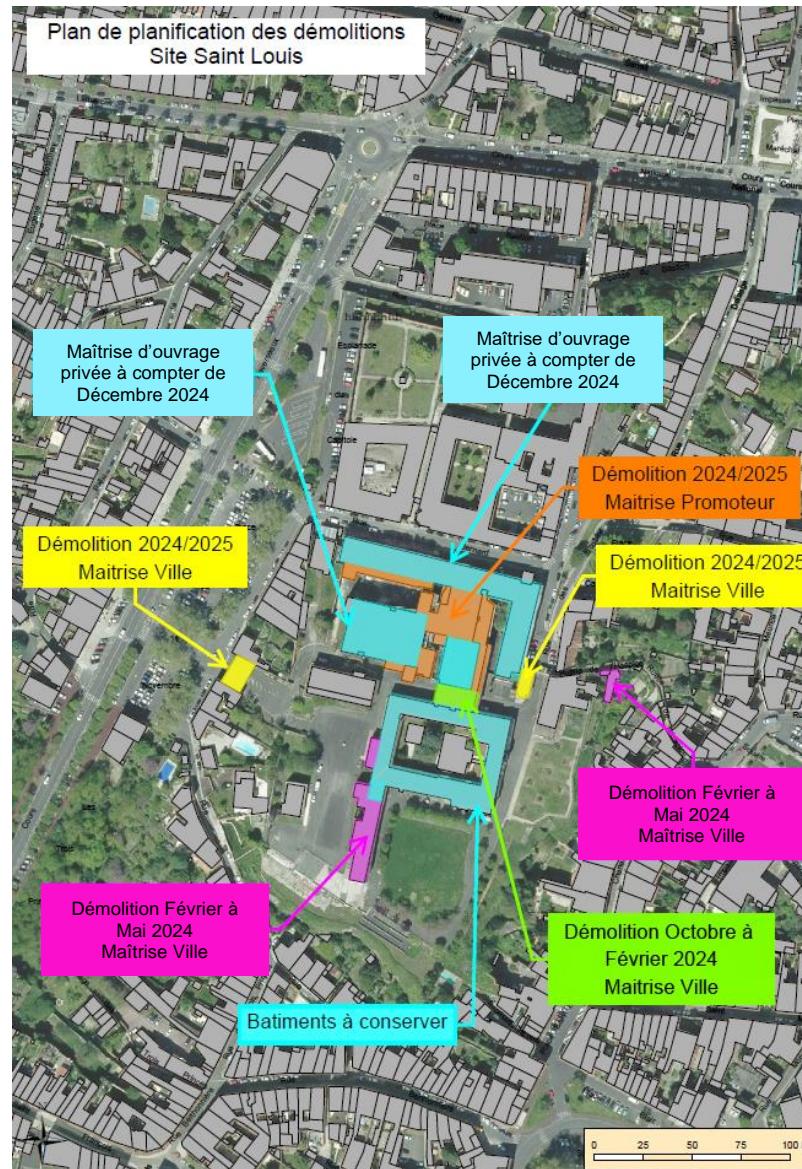
Illustration 3 : Carte des aménagements projetés – Fond de plan ortho photo



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Illustration 4 : Carte des bâtiments projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo



## Caractéristiques du projet

### Description des aménagements projetés

Dans le cadre de cet aménagement, il convient d'identifier deux lots (cf. carte des aménagements projetés page précédente) :

- L'îlot Bernard : Le projet consiste en la création de 90 logements avec une offre mixte pour des logements sociaux, des logements en accession à la propriété ainsi que des logements locatifs. Afin de disposer de suffisamment de places de stationnement, le maître d'ouvrage prévoit la réalisation de stationnements en sous-sol de cet îlot Bernard ainsi qu'entre la place du XI novembre et la rue des Jacobins.
- L'îlot Saint Louis : Le projet prévoit de créer un tiers lieu où se rencontrent toutes les générations et les catégories socio-professionnelles du territoire, lors d'évènements, d'expositions ou d'autres évènements culturels et artisanaux.

Des aménagements extérieurs sont prévus pour la mise en valeur des espaces extérieurs avec création d'un belvédère, d'esplanades, jardins et espaces verts.

Des bâtiments seront conservés et certains seront démolis au sein de l'îlot Bernard et de l'îlot Saint Louis. La démolition de certaines portions de bâtiments.

### Enjeux et finalités du projet

Le site de Saint-Louis correspond à l'ancien hôpital de Saintes qui à déménage en 2007 à l'Ouest du centre-ville. Ce site de plusieurs hectares, environ 3 ha, surplombe la ville basse, le centre-ville historique, autour duquel s'organisent la vie commerçante et l'animation de la cité, et apparaît comme un véritable chaînon manquant dans le parcours touristique de la ville.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Depuis 2007, de nombreuses études et réflexions ont été menées pour la reconversion du site. Le projet retenu objet du présent dossier est un projet conçu pour conserver au maximum les bâtiments existants, les valoriser et faire du site un lieu qualitatif, dynamique et ouvert à tous.

La ville de Saintes ambitionne de créer un véritable quartier avec de nombreux usages :

- Logements sociaux, locatifs, accessions à la propriété,
- Des espaces publics ouverts avec des espaces verts, un espace muséal, une place, des allées piétonnes, un parcours paysager, belvédère et des voiries à circulation douce.

De plus, les porteurs du projet ont également plusieurs projets à l'étude, tels qu'un tiers lieu (lieu de rencontre), qui permet à toutes les générations et catégories socio-professionnelles de se croiser avec la mise en place d'activités de création (culturelle et artisanal), exposition, divertissement, séminaire, formation, etc.

### Détail des emprises et de l'étendue des bâtiments

#### Emprise globale

- Assiette totale du projet : 3 ha environ
- Surface bâtie conservée : 10 655 m<sup>2</sup>
- Surface démolie : 2 870 m<sup>2</sup>
- Espaces verts et jardins (surfaces projetées) : 8 650 m<sup>2</sup>
- Cheminements piétons (surfaces projetées) : 6 000 m<sup>2</sup>
- Voiries et stationnements extérieurs (surfaces projetées) : 1 000 m<sup>2</sup>
- Surface reconstruite : 0 m<sup>2</sup>

#### Etendue des bâtiments concernés par le projet

En marge des prospections naturalistes, il a été procédé, par groupe de bâtiments concernés par le projet, à une évaluation du nombre de pièces existantes (chambres de patients, bureaux de docteurs, laboratoires, salles d'examen, pièces techniques etc...) du nombre de fenêtres, et des linéaires de couloirs.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Le détail est présenté au cours des pages suivantes. La synthèse est reprise ci-dessous :

- 667 pièces dénombrées
- 739 fenêtres ouvertes ou plus ou moins bien obstruées
- 1424 ml de couloir.

**La visite de l'ensemble des pièces (pour une visite de prospection technique ou naturaliste par exemple) représente un parcours minimum (entrée / sortie) de plus de 5 km.**

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Bâtiment 1	RDC	1er étage	2e étage	TOTAL
Nombre pièces	15	17	10	42
Nombre fenêtres	25	28	17	70
Mètres linéaires couloirs	50	50	40	140
Mètres linéaires prospection	150	141	110	401

Bâtiment 2	RDC	1er étage	TOTAL
Nombre pièces	63	75	138
Nombre fenêtres	58	76	134
Mètres linéaires couloirs	150	150	300
Mètres linéaires prospection	360	410	770

Bâtiment 3	RDC	1er étage	2e étage	TOTAL
Nombre pièces	42	50	37	129
Nombre fenêtres	26	18	24	68
Mètres linéaires couloirs	80	140	80	300
Mètres linéaires prospection	400	390	280	1070

Bâtiment 4	RDC	1er étage	2e étage	TOTAL
Nombre pièces	62	48	46	156
Nombre fenêtres	27	28	26	81
Mètres linéaires couloirs	100	100	110	310
Mètres linéaires prospection	535	435	445	1415

Bâtiment 5	RDC	1er étage	TOTAL
Nombre pièces	82	82	164
Nombre fenêtres	170	170	340
Mètres linéaires couloirs	155	155	310
Mètres linéaires prospection	560	560	1120

Bâtiment 6	RDC	1er étage	TOTAL
Nombre pièces	21	17	38
Nombre fenêtres	23	23	46
Mètres linéaires couloirs	32	32	64
Mètres linéaires prospection	122	122	244



Illustration 5 : Carte générale du détail des bâtiments projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement



Illustration 6 : Carte du détail des groupes de bâtiments 1 & 2 projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement



Illustration 7 : Carte du détail des groupes de bâtiments 3 & 4 projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

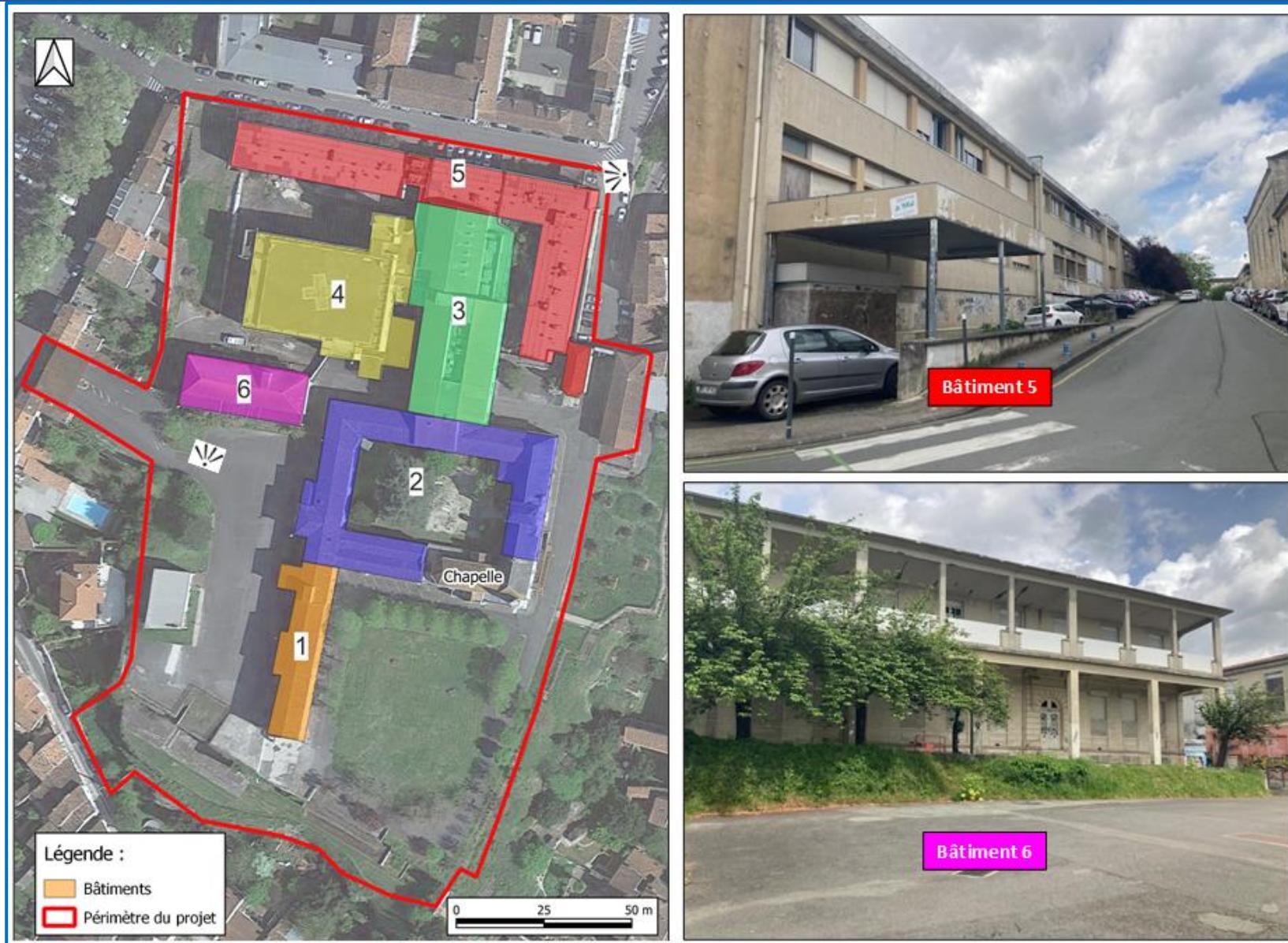


Illustration 8 : Carte du détail des groupes de bâtiments 5 & 6 projetés pour être démolis ou réhabilités – Fond de plan ortho photo

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### Description des phases de travaux

Les travaux de démolition sont prévus pour fin d'année 2023/début 2024. Le réaménagement des îlots et des espaces verts est envisagé pour 2025.

#### Travaux de désamiantage et de démolition pour l'aile sud

Les travaux de démolition concerteront une première phase traitant l'aile sud du bâtiment visé pour l'activité de tiers lieux. Elle est prévue entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Une seconde phase de démolition sur les bâtiments dédiés à une activité publique. Le calendrier est pour l'heure non défini.

Le projet comprend plusieurs étapes d'intervention en interrelations :

- Désamiantage et déplombage des bâtiments à démolir et à réhabiliter.
- Démolition des bâtiments détériorés et ne présentant pas de qualité architecturale et patrimoniale (surface au sol démolie totale estimée à 2 870 m<sup>2</sup>).

#### Travaux de réhabilitation

La réhabilitation de bâtiments en voie de devenir majoritairement privés concerne :

- Une surface au sol conservée de 10 655 m<sup>2</sup> (90 logements créés).
- Un sous-sol existant en un couloir de stationnement sous l'îlot Bernard entre la Place du 11 novembre et la rue des Jacobins. Il est prévu une place pour chaque logement (90 places). Création de desserte et stationnement extérieurs dédiés exclusivement aux usagers de l'îlot Saint-Louis (conformément au PLU et au PSMV). Le projet prévoit la conservation et la réhabilitation de bâtiments existants, la démolition de bâtiments et l'aménagements des espaces extérieurs (jardins muséal, belvédère, espaces verts, cheminements piétons). Les accès au chantier se feront depuis l'accès existant place du 11 novembre et depuis la rue Bernard avec la création d'un futur accès pour les véhicules. Durant les travaux, les mesures nécessaires relatives à l'amiante seront prises pour la protection du personnel intervenant et pour l'environnement. Les déblais issus de la démolition pour réemploi sur site devront faire l'objet d'analyse conformément aux mesures prescrites par l'étude Sites et Sols pollués. Une base de vie pour les entreprises partenaires du chantier sera installée sur le site du projet.

### Description des phases d'exploitation

En phase exploitation, les voiries et les parkings feront l'objet d'un balayage mécanique dès lors que cela sera nécessaires. Les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés seront favorisés au sein du projet grâce à l'aménagement de cheminement piétons et doux. Les espaces verts aménagés seront nettoyés avec une fréquence trimestrielle : macrodéchets et tontes. Les travaux n'entraineront aucune incidence sur le milieu naturel et la santé humaine. L'opération s'appuie sur la réalisation

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

d'espaces communs, jardins, espace muséal et parcours piétons, favorisant le développement d'un lieu de vie et de rencontre. La valorisation du belvédère et des terrasses Sud offrira un panorama idéal sur la ville et la Charente. Le projet sera raccordé aux différents réseaux publics existants.

### Bâtiments concernés par la présence d'espèces protégées

Dans cette étude, au regard des différentes prospections naturalistes, il est considéré que l'ensemble des bâtiments destinés à être démolis ou réhabilités (Cf. Illustration 4 Page 22) peuvent être concernés par la présence de Chiroptères, espèces protégées.

### Justification de l'intérêt public majeur du projet et raison du choix

#### Réhabilitation du site St-Louis, un projet territorial d'intérêt public majeur

##### Une vision d'ensemble

Friche hospitalière à l'abandon depuis 2007, la municipalité a fait de la restauration de ce lieu emblématique pour les Saintais une priorité. Ce projet mené dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », est présenté comme un symbole de la nouvelle stratégie du territoire, marqué par la volonté de concevoir la ville de demain en étroite collaboration avec les services de l'Etat.

Dans un contexte difficile, marqué par un ancien projet acté en 2018 entravé par une faisabilité et des modalités de cession discutées, la municipalité a exprimé sa volonté de faire du lieu un noyau structurant du territoire, par sa centralité urbaine, ses perspectives patrimoniales, et son histoire avec les Saintais.

Ainsi, pour construire une vision d'ensemble cohérente de l'aménagement du site et éviter ainsi l'écueil d'une opération qui vivrait indépendamment des autres quartiers et lieux emblématiques saintais, un schéma directeur d'aménagement a été réalisé en 2020. Il intègre les grands sites patrimoniaux que sont St-Eutrope, les Arènes, leur vallon et leur connexion avec le centre-ville dont le site Saint-Louis est à l'interface. Ce schéma a défini une stratégie globale permettant de fixer à la fois les orientations générales d'aménagement et les conditions de réalisation de chaque sous-projet afin de porter une vision globale et cohérente de l'aménagement de la ville.

Au gré de la concertation menée avec les saintais depuis 2021, et des échanges pilotés par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge du projet, le site Saint Louis laisse apparaître des orientations fortes en matière d'aménagement :

- Une porte d'entrée touristique (installation d'un lieu d'accueil des touristes, réhabilitation du bâti patrimonial ; installation d'équipements d'orientation, futur musée)
- Un pôle de développement économique et culturel (création d'un tiers lieu, organisation de séminaires, café, brasserie, expositions)

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

- Un espace adapté au logement (80 à 100 logements créés sur place, avec une place de stationnement en sous-sol créée par logement, une résidence service), dont l'Appel à projet de cession a été lancé. Cette programmation, ambitieuse, ne vient que confirmer le positionnement de Saint-Louis dans la politique globale de redynamisation du territoire saintais.

### Les intentions du projet public majeur

Le déménagement du centre hospitalier en 2007, l'utilisation de la place du 11 Novembre en parking et « gare routière » ont conduit à une déperdition du site, sa désappropriation, sa banalisation et avant tout à verrouiller le site sur lui-même.

Ce constat a conduit les élus à s'interroger sur la compatibilité des usages et l'adaptation des anciennes installations aux besoins de ce quartier et au contexte géographique dans lequel il s'inscrit.

Aujourd'hui, l'ambition publique est un réinvestissement progressif des lieux qui offrira demain des usages pluriels. Le site recouvre ainsi un ensemble de sous-projets aux temporalités différentes. Le réaménagement de l'îlot Bernard constitue un des premiers actes d'ampleur, avec la démolition de l'aile sud prévue entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Parallèlement, le site a été réouvert au public depuis 2021 pour des usages ordinaires de promenade, d'animation pendant l'été de stationnement relais à la Place du 11 Novembre pour les jours de marché. En revanche le secteur nommée Ilot Bernard est fermé au public.

Le Site Saint-Louis par sa centralité urbaine et ses réalités patrimoniales a pour objectif d'être reconnecté aux quartiers tout en préservant et en valorisant ses particularités.

Sa situation géographique en promontoire donne des clefs de compréhension de son aménagement et en fait un maillon à part entière de la vie de la cité en tant que liaison majeure entre ville haute et basse.

Les grandes orientations politiques de la municipalité pour le site Saint-Louis reposent donc sur la mise en valeur de ces ressources patrimoniales et identitaires. Il s'agit notamment de faire de ce site une des portes d'entrée de la ville capable d'irriguer d'autres sites majeurs, comme l'amphithéâtre gallo-romain et la basilique Saint-Eutrope classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco ».

L'histoire hospitalière encore récente du site doit servir de base à son avenir puisqu'elle lègue un ensemble de constructions désaffectées dont l'agencement bien que complexe, constitue la base de la valorisation d'un nouveau quartier.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### Le site St Louis au croisement des enjeux d'aménagement durable

L'aménagement futur répond à des enjeux patrimoniaux, paysagers et urbains :

#### Revalorisation et réhabilitation d'une friche en quartier intégré au tissu existant

Actuellement, l'intégralité du foncier appartient à la ville de Saintes, ce qui est une opportunité de maîtrise du projet par la force publique.

L'état de ce foncier, composé de bâti et de non bâti, est en partie à l'abandon, détérioré et vétuste. Son état et sa pollution (présence d'amiante) ont amené les pouvoirs publics à qualifier le site de friche. A ce titre, la ville bénéficie du « Fond Friche » au titre de la dépollution du site et de la poursuite des enjeux d'intérêt général inhérents au projet.

La volonté est donc de réinvestir le foncier bâti dégradé et vacant à l'appui d'une politique volontariste publique et d'une collaboration avec des partenaires privés pour l'intérêt général.

En tant que composante du centre ancien de Saintes, l'enjeu pour le site et particulièrement de la partie nord dit îlot Bernard, est sa revitalisation et sa greffe aux quartiers existants. L'opération « Saint-Louis » a pour objet la réhabilitation, démolition, reconstruction, rénovation de bâtis en friches. Elle s'inscrit donc dans un projet de renouvellement urbain.

L'îlot Bernard est le plus en contact avec les espaces bâtis de la ville. Il regroupe les principaux bâtiments de l'ancien hôpital soit environ 70% des bâtiments du site. Il s'agit d'un îlot fortement urbanisé, très dense, avec une volumétrie complexe et très compacte. Découlant d'un agglomérat au coup par coup, il répond avant tout à une logique fonctionnaliste hospitalière. La future opération devra en faire un espace habité, et permettre de reconfigurer les lieux pour en faire un espace de vie pour les saintais. L'attention est portée au désenclavement du site, son aération et aux porosités inter-quartier.

Cet enjeu public majeur de renouvellement urbain met en lumière d'autres enjeux majeurs. En effet, il se conjugue avec ceux de maîtrise de l'étalement urbain, de limitation de la consommation de l'espace et de valorisation des composantes naturelles et patrimoniale du site.

#### Limiter la consommation d'espace en intervenant sur du bâti vacant sans consommer de nouveaux fonciers

La réhabilitation du site est une solution permettant sa reconstruction sans consommer plus d'espace, démontrant un souhait de démarche vertueuse et un alignement avec l'objectif de la trajectoire « zéro artificialisation net ».

La reconstruction de la ville sur la ville en réhabilitant le bâti est donc un moyen de réduire l'artificialisation.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

A titre d'illustration, depuis 2020, le projet d'aménagement a fortement évolué avec des ambitions constructives nettement revues à la baisse (création d'un hôtel ajourné notamment).

Un bilan est dressé ci-dessous :

	<u>Ancien projet (2020)</u>	<u>Nouveau projet (2022)</u>
Emprise totale du projet	3,8 ha	2,5 ha
Surfaces au sol de bâtis réhabilitées	4 400 m <sup>2</sup>	10 655 m <sup>2</sup>
Surfaces au sol de bâtis démolies	4 700 m <sup>2</sup>	2 870 m <sup>2</sup>
Surfaces au sol de bâtis construits	8 889 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement créées	186 unités	120 unités (dont 30 ouvertes au public)

### Recycler le foncier et régénérer un espace urbain délaissé

En réponse aux cadre législatif à savoir la loi ALUR (LOI n° 2014-366 Légifrance, 2014), renforcé par la loi "climat résilience" du 24 août 2021 qui fixe pour objectif national l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050.

Cette réutilisation prioritaire du foncier Saint Louis déjà urbanisé répond à l'objectif central de maîtrise de la consommation d'espaces nouveaux. La gestion sobre du foncier est donc un enjeu public pour la ville de Saintes.

Le recyclage de cette friche offre une opportunité pour régénérer le territoire notamment le centre-ville. Une transformation physique des sols et des bâtiments est opérée, mais il faut envisager les impacts du recyclage d'une manière beaucoup plus large et transverse. Il ne s'agit pas seulement de reconstruire mais de trouver de nouvelles vocations à cet espace urbain délaissé : lieu de vie composé de futurs logements, de lieux de travail, de contemplation et de promenade.

Ce recyclage foncier doit enclencher une politique de régénération plus globale du centre historique en implémentant de nouvelles activités ou en permettant la reconquête d'un secteur en déclin suite au départ de l'hôpital.

L'amélioration du bâti, des mobilités et de l'environnement autour de cette emprise foncière a donc pour enjeu de générer de nouvelles dynamiques économiques et sociales à l'échelle du quartier voire de la ville.

### Favoriser la mixité sociale et urbaine

La ville traditionnelle offre l'image d'un paysage urbain de qualité par la diversité de ses fonctions, de ses formes urbaines et de son habitat, qui constituent le fondement de la mixité urbaine et sociale et d'un cadre de vie agréable. Le Site Saint Louis veut se faire l'écho de ces concepts. C'est pourquoi la recherche d'une certaine mixité des fonctions urbaines (habitats/activités/équipements/loisirs) et des types d'habitat constitue un enjeu majeur pour un ré aménagement cohérent et durable. L'objectif est d'aboutir à une qualité architecturale et urbanistique tout en répondant aux attentes variées de la population et à sa diversité sociale.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### S'engager vers la mixité sur Saint Louis, cela se traduira à la fois par :

Faire cohabiter des fonctions urbaines au sein du tissu bâti : habitats, services (accueil touristique, réhabilitation de lieux patrimoniaux qu'est le logis du Gouverneur), équipements et économie (tiers-lieux, espace séminaire et exposition), loisirs (animation estivale, scolaire, espace de promenade et de ludicité),

Favoriser l'intégration d'activités dans ce quartier à tendance résidentiel par l'implantation de services, d'équipements, de commerces, d'activités compatibles avec l'habitat, facteurs de développement local et de lien social.

Favoriser une mixité du type d'habitat : des logements adaptés à la composition des foyers et à leur évolution dans le temps, à leur besoin de parcours résidentiel. Cela signifie offrir à chaque étape de la vie un logement adapté aux besoins et de répondre en fonction de la diversité sociale (actifs ou non, tranches d'âges, composition des foyers : jeunes ménages, célibataires, familles) et des moyens.

Produire un habitat différent du produit classique de la maison individuelle et prévoir l'évolution des logements à savoir envisager l'évolution des modes de vie en réfléchissant à créer un habitat évolutif

Favoriser une mixité de la population : mêler les populations d'origines et de milieux divers, permettre les rencontres entre générations, accueillir des publics variés (professionnels, habitats, scolaires, etc.)

Générer une diversité des espaces publics : lieux d'animation au sein du secteur et d'échange entre les habitants (espaces récréatifs, animation, liaisons inter-quartier, ...)

Rapprocher les habitants du centre-ville et des commerces de proximité, des commodités de déplacement

### Valoriser un écosystème et développer une gestion pro-active des espèces protégées :

Si cette friche hospitalière a pour objectif d'être réaménagée, sa fonction écologique n'est pour autant pas éludée.

En tant que milieu spécifique, sa nature même détermine les espèces qui le visite.

Le site reste actuellement une friche « maîtrisée » dans le sens où les lieux, notamment les espaces ouverts au public sont entretenus par la collectivité. La nature n'y est pas opulente et le site reste totalement artificialisé. Malgré les dégradations successives notamment du bâti, le temps n'a pas ou peu permis la reconquête de la végétation.

Les lieux sont caractérisés par des bâtiments anciennement utilisés, avec des espaces revêtus, bétonnés, qui évoluent lentement, avec des dalles béton qui constituent des milieux stériles, sans végétation herbacée libre puisque l'intégralité du site est entretenue régulièrement par les services municipaux. La relation entre ce site en friche et la biodiversité est limitée mais existante néanmoins.

Le concept de continuité écologique, traduit en droit français dans la mise en place de la trame verte et bleue ne trouve pas sa traduction directement sur le site Saint Louis de par sa forte artificialisation, de son entretien régulier et de son éloignement des corridors. L'interaction entre l'aménagement du site et la pérennisation d'un réseau écologique est néanmoins considéré dans le projet. De par la nature de l'occupation du sol, de par la surface importante de ce site, de par sa situation géographique, il peut constituer un élément de l'armature écologique.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### Améliorer le cadre de vie : du paysage au quartier apaisé

Un des objectifs de la municipalité est de limiter au maximum l'intrusion des véhicules automobiles au sein du site Saint-Louis et de contenir la desserte de l'îlot Bernard sur les voies existantes. Il s'agit de retenir les circulations automobiles sur le côté Nord de l'îlot Bernard afin qu'elles évitent le cœur du site Saint Louis.

En revanche les circulations piétonnes du centre de l'îlot Bernard en direction du centre du site Saint-Louis sont à créer afin de mettre en relations les espaces. L'enjeu est de favoriser une organisation apaisée en cœur de l'îlot.

La valorisation des espaces extérieurs est un point de vigilance afin de favoriser l'appropriation des « communs » par les futurs habitants. Ces espaces s'avèrent stratégiques pour l'équilibre fonctionnel du quartier. Ils seront réservés aux usages des piétons. En conséquence, un traitement paysager et urbain de qualité sera encouragé par la collectivité.

Développer la présence du végétal au sein du site (traitement des espaces intersticiels) et sur les bâtiments. Il s'agit de contribuer à limiter les îlots de chaleur en favorisant les surfaces perméables, la végétalisation des communs, des toitures et des façades etc.

La végétation comme outil d'adaptation, tant au microclimat urbain qu'au changement climatique, offre des perspectives qui dépassent le simple effet paysager et qui sera intégré le plus possible dans l'opération du site Saint Louis.

La partie « belvédère » du site, localisée massivement au sud du site est traité actuellement tel un espace vert. Il sera prochainement libéré du bâti dans le cadre de la déconstruction à venir de l'aile sud. Il offre des points de vue remarquable ; il est vu autant qu'il permet de voir.

Sa localisation donne la ville basse et la Charente à contempler. A l'inverse, depuis la vallée, les coteaux et l'éperon sont également très visibles.

Le Site Saint Louis fait l'objet d'intervention de la ville et à vocation à rester sous maîtrise d'ouvrage public afin que les saintais puisse se l'approprier en profitant de ses vues. L'intérêt est qu'il reste perméable au sens propre et figuré afin de lui donner toute sa place d'espace partagé sans plus d'artificialisation.



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

### **PIECE IV**

#### **Analyse du contexte écologique**

## IV. Analyse du contexte écologique

### Zonages du patrimoine naturel

Le contexte écologique du territoire s'apprécie à travers la présence de **zones naturelles reconnues d'intérêt patrimonial**. Cet intérêt peut concerner aussi bien la faune et la flore que les habitats (espèces ou habitats d'espèces). Bien souvent, l'intérêt patrimonial réside dans la présence d'espèces protégées, rares ou menacées ; toutefois, le caractère écologique remarquable de ces milieux peut également découler de l'accueil d'une diversité importante d'espèces, patrimoniales ou non, caractérisant ainsi des espaces de refuges importants.

Ces zonages remarquables regroupent :

1. les périmètres d'information, inventoriés au titre du patrimoine naturel (outils de connaissance scientifique) : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
2. les périmètres de protection, dont l'objectif est la préservation des espèces et habitats menacés qui y sont associés : Zones de Protection Spéciale (ZPS), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), Parcs Naturels Régionaux (PNR, Réserves Biologiques (RB), etc.

Une aire d'étude éloignée de 5 km autour du projet a été définie pour cette analyse : au-delà, les éventuelles connexions et interactions écologiques sont considérées comme trop diffuses et éloignées, et donc délicates à interpréter. C'est au sein de cette aire d'étude que les différents zonages du patrimoine naturel sont pris en compte. Ces derniers sont présentés dans les tableaux et cartes suivantes, issus des bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des zones naturelles reconnues d'intérêt patrimonial.

*Tableau 1 : Recensement des zones naturelles remarquables et réglementaires dans l'aire d'étude éloignée (<5 km du site d'étude)*

Réserve de Biosphère (RB)
Aucune réserve de biosphère n'intersecte l'aire d'étude éloignée du projet.
Zone humide d'importance internationale - RAMSAR
Aucune zone humide d'importance internationale n'intersecte l'aire d'étude éloignée du projet.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - Natura 2000

Une zone spéciale de conservation intersecte l'aire d'étude éloignée du projet, mais pas le périmètre d'emprise du site d'étude. Il s'agit de la ZSC FR5400472 – Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran. Elle se situe au plus près à environ 150 m du périmètre d'emprise du site d'étude.

### Zone de Protection Spéciale (ZPS) - Natura 2000

Une zone de protection spéciale intersecte l'aire d'étude éloignée du projet, mais pas le périmètre d'emprise du site d'étude. Il s'agit de la ZPS FR5412005 – Vallée de la Charente moyenne et Seugnes. Elle se situe au plus près à environ 150 m du périmètre d'emprise du site d'étude.

### Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope n'intersecte l'aire d'étude éloignée du projet.

### Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN)

Aucun arrêté de protection des habitats naturels n'intersecte l'aire d'étude éloignée du projet.

### Réserves Naturelles Nationales (RNN) - Réserve Naturelles Régionale (RNR)

Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'intersecte l'aire d'étude éloignée du projet.

### Réserve Biologique Intégrale (RBI) - Réserve Biologique Dirigée (RBD)

Aucune réserve biologique n'intersecte l'aire d'étude éloignée du projet.

### Parc Naturel National (PNN) - Parc Naturel Régional (PNR)

Aucun parc naturel national ou régional n'intersecte l'aire d'étude éloignée du projet.

### Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF de type 1)

Six ZNIEFF de type 1 intersectent l'aire d'étude éloignée du projet, mais pas le périmètre d'emprise du site d'étude. La plus proche de ce dernier est la ZNIEFF 540120006 – Val de Charente entre Saintes et Beillant, située au plus près à environ 150 m du périmètre d'emprise du site d'étude.

### Zone Naturelle d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF de type 2)

Une ZNIEFF de type 2 intersecte l'aire d'étude éloignée du projet, mais pas le périmètre d'emprise du site d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF 540007612 – Vallée de la Charente moyenne et Seugne. Elle se situe au plus près à environ 150 m du périmètre d'emprise du site d'étude.

**Au regard de ces données, l'analyse suivante tiendra compte de 9 zonages du patrimoine naturel, situés en partie dans l'aire d'étude éloignée du projet (5 km) : 1 ZSC, 1 ZPS, 6 ZNIEFF de type 1, 1 ZNIEFF de type 2.**

## Synthèse des zonages naturels remarquables

### Périmètres d'information

#### IV.1.1.1.A. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. Ces périmètres visent à identifier et décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

conservation. Par conséquent, l'inventaire ZNIEFF doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les ZNIEFF sont des outils importants de la connaissance du patrimoine naturel, mais ne constituent pas une mesure de protection juridique.

Il existe deux types de ZNIEFF :

1. les ZNIEFF de type I : secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées, etc.) et souvent de superficie limitée ;
2. les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques remarquables ; souvent de superficie importante, pouvant intégrer des ZNIEFF de type I.

**Au sein de l'aire d'étude éloignée, 6 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 sont recensées.  
Elles sont détaillées dans le tableau ci-après.**

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

**Tableau 2 : Liste des milieux déterminants essentiels des ZNIEFF et groupes ou espèces déterminants associés sur l'aire d'étude éloignée (< 5 km du site d'étude)**

Identifiant ZNIEFF	Nom	Distance au site d'étude	Milieux déterminants essentiels de la ZNIEFF	Groupes ou espèces déterminants	Interactions possibles avec le site d'étude
<b>ZNIEFF de type I</b>					
540120025	Quai des Roches	500 m	Mines et passages souterrains.	4 espèces de Chiroptères : Murin de Daubenton, Grand Murin, Petit Rhinolophe et Grand Rhinolophe.	Transit, chasse et gîte ponctuel des 4 espèces de Chiroptères.
540120006	Val de Charente entre Saintes et Beillant	150 m	Zones à brèmes. Roselières. Lisières humides à grandes herbes. Prairies humides eutrophes. Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens.	21 espèces de plantes, 13 espèces d'oiseaux, 3 espèces d'arthropodes, 2 espèces d'amphibiens, 1 espèce de mammifère, 1 espèce de reptile et 1 espèce de poisson.	Espèces essentiellement liées au milieux humides, donc peu d'interactions avec le site d'étude, hormis pour l'avifaune (transit occasionnel).
540003324	La Prée prairie de Courbiac	550 m	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens. Fossés et petits canaux. Communautés à Reine des prés et communautés associées. Zones à brèmes. Prairies humides eutrophes.	12 espèces d'oiseaux, 6 espèces de mammifères, 4 espèces de poissons, 3 espèces d'arthropodes, 1 espèce d'amphibien et 1 espèce de plante.	Espèces essentiellement liées au milieux humides, donc peu d'interactions avec le site d'étude, hormis pour l'avifaune (transit occasionnel) et les Chiroptères (transit, chasse et gîte ponctuel).
540006854	Côteau des Arciveaux	2,9 km	Végétation des falaises continentales calcaires. Prairies calcaires subatlantiques très sèches. Pelouses pionnières médio-européennes.	6 espèces de plantes et 1 espèce de lépidoptère.	Très faibles, uniquement liées à la présence assez régulière de l'Azuré du serpolet sur la ZNIEFF (faible capacité de dispersion, site d'étude en contexte urbain, absence de la plante-hôte du papillon sur site).

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Identifiant ZNIEFF	Nom	Distance au site d'étude	Milieux déterminants essentiels de la ZNIEFF	Groupes ou espèces déterminants	Interactions possibles avec le site d'étude
540006835	Vallon de l'Escambouille	3,4 km	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens. Chênaies-charmaies.	10 espèces de mammifères, 5 espèces de plantes, 5 espèces d'oiseaux, 2 espèces d'amphibiens et 1 espèce d'insecte.	Espèces avec de faibles capacités de dispersion dans l'ensemble, et liées aux milieux boisés et humides. Interactions envisageables pour l'avifaune (transit occasionnel) et les Chiroptères (transit, chasse et gîte ponctuel).
540006853	Marais des Breuils	3,6 km	Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines). Végétation à <i>Cladium mariscus</i> . Prairies humides eutrophes. Communautés à Reine des prés et communautés associées. Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens.	25 espèces d'oiseaux, 14 espèces de plantes, 8 espèces d'arthropodes, 6 espèces de mammifères, 3 espèces de poissons et 1 espèce de reptile.	Espèces essentiellement liées au milieux humides, donc peu d'interactions avec le site d'étude, hormis pour l'avifaune (transit occasionnel) et les Chiroptères (transit, chasse et gîte ponctuel).
ZNIEFF de type II					
540007612	Vallée de la Charente moyenne et Seugne	150 m	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens. Prairies humides et mégaphorbiaies. Pelouses calcicoles sèches et steppes. Eaux courantes. Végétation de ceinture des bords des eaux.	50 espèces de plantes, 29 espèces d'oiseaux, 17 espèces de mammifères, 9 espèces d'arthropodes, 6 espèces de poissons, 4 espèces d'amphibiens, 2 espèces de mollusques et 1 espèce de reptile.	Espèces essentiellement liées au milieux humides, donc peu d'interactions avec le site d'étude, hormis pour l'avifaune (transit occasionnel) et les Chiroptères (transit, chasse et gîte ponctuel).

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Les ZNIEFF présentes dans l'aire d'étude éloignée du projet (5 km) abritent des espèces de milieux essentiellement humides et/ou forestiers, à faibles capacités de dispersion (insectes, herpétofaune...), hormis l'avifaune et les Chiroptères, capables d'interagir avec le site d'étude au regard des faibles distances entre ce dernier et les ZNIEFF ciblées ici.

Concernant l'avifaune, un transit relativement occasionnel n'est pas exclu, principalement en période de migration (canards, limicoles, passereaux, rapaces...). Le contexte urbanisé du site d'étude n'est toutefois guère favorable à l'alimentation, au repos ou à la nidification des espèces déterminantes ciblées.

En revanche, plusieurs espèces déterminantes de Chiroptères peuplant les ZNIEFF alentour sont susceptibles de venir transiter par le site d'étude et d'y chasser, voire d'y gîter pour certaines (nom de l'espèce suivi d'une \*). Ces espèces sont les suivantes : Grand Murin\*, Murin de Daubenton\*, Grand Rhinolophe\*, Petit Rhinolophe\*, Barbastelle d'Europe\*, Noctule commune, Noctule de Leisler, Murin à oreilles échancrées\*, Murin de Natterer\*, Murin à moustaches\*, Oreillard roux, Oreillard gris\*, Pipistrelle de Kuhl\*, Minioptère de Schreibers.

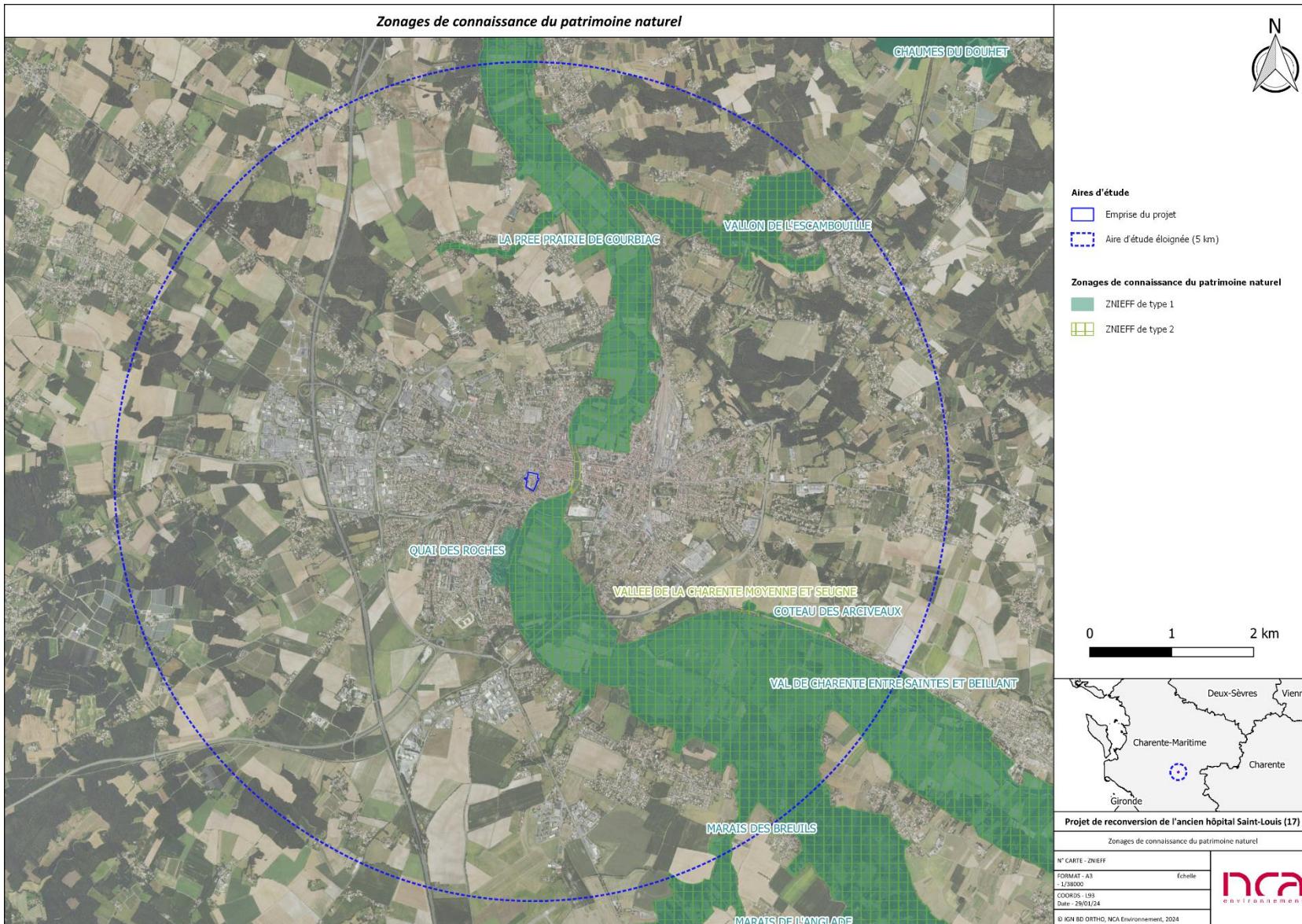
Cette probabilité de gîte reste tout de même rare et très ponctuelle dans le temps, au vu du contexte global du projet, déjà énoncé dans les précédents rapports de visites de site. En l'état, les enjeux sont considérés comme négligeables à modérés.

La carte ci-après permet de localiser ces différentes ZNIEFF au sein de l'AEE du projet.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Figure 1 : Localisation des zonages de connaissance du patrimoine naturel autour du site d'étude (5 km)



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### Périmètres de protection

#### IV.1.1.1.B. Réseau Natura 2000 (ZSC et ZPS)

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Il émane de la Directive « Oiseaux » (1979) et de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (1992).

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

1. les Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Avant d'être des ZPS, les secteurs s'appellent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
2. les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Avant d'être des ZSC, les secteurs s'appellent des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC).

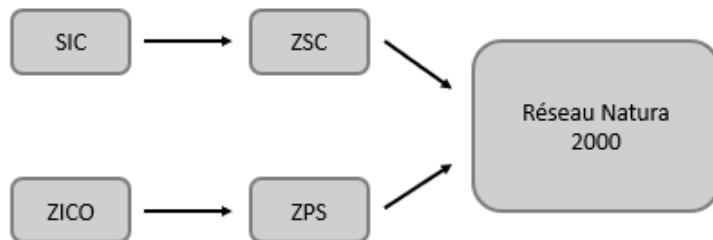


Figure 2 : Schéma de principe des étapes d'établissement des sites Natura 2000

En France en novembre 2022, d'après le Ministère chargé de l'écologie, le réseau Natura 2000 couvre 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine, soit environ 7 millions d'hectares. Les forêts représentent 43 % de ce chiffre ; viennent ensuite les prairies et landes (29 %), et les surfaces agricoles cultivées (20 %). Les 8 % restants correspondent aux habitats rocheux, petites pièces d'eau et zones urbanisées. 1 756 sites sont couverts par ce réseau, dont 1 353 ZSC et 403 ZPS, pour 123 espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », 102 autres espèces animales et 63 espèces végétales inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

**Au sein de l'aire d'étude éloignée, 1 ZPS et 1 ZSC sont recensées. Elles sont détaillées dans le tableau ci-après.**

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

**Tableau 3 : Liste des milieux déterminants essentiels des sites Natura 2000 et groupes ou espèces déterminants associés sur l'aire d'étude éloignée ( $\leq 5 \text{ km}$  du site d'étude)**

Identifiant Natura 2000	Nom	Distance au site d'étude	Milieux déterminants essentiels du site Natura 2000	Groupes ou espèces déterminants	Interactions possibles avec le site d'étude
<b>ZPS</b>					
FR5412005	Vallée de la Charente moyenne et Seugne	150 m	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens. Prairies humides et mégaphorbiaies. Pelouses calcicoles sèches et steppes. Eaux courantes. Végétation de ceinture des bords des eaux.	40 espèces d'oiseaux déterminantes Natura 2000.	Espèces essentiellement liées au milieux humides et/ou bocagers. Peu d'interactions notables sont envisageables avec le site d'étude (ce dernier étant inscrit dans un contexte largement urbanisé), sauf transit plus ou moins diffus / occasionnel d'espèces à grand rayon d'actions.
<b>ZSC</b>					
FR5400472	Moyenne vallée de la Charente et Seugne et Coran	150 m	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens. Prairies humides et mégaphorbiaies. Pelouses calcicoles sèches et steppes. Eaux courantes. Végétation de ceinture des bords des eaux.	8 espèces de Chiroptères, 2 espèces de mammifères semi-aquatiques, 7 espèces de poissons, 1 espèce de reptile, 9 espèces d'insectes et 1 espèce de plante.	Interactions envisageables vis-à-vis des Chiroptères (transit, chasse et gîte ponctuel), au regard de leurs capacités de dispersion et de la faible distance entre ce zonage et le site d'étude.

Concernant les zonages Natura 2000, les principales interactions identifiées sont relatives aux Chiroptères de la ZSC, à savoir : Grand Murin\*, Grand Rhinolophe\*, Petit Rhinolophe\*, Rhinolophe euryale, Barbastelle d'Europe\*, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées\* et Murin de Bechstein. Ces derniers sont en effet susceptibles de transiter par le site d'étude, d'y chasser, voire d'y gîter ponctuellement (nom de l'espèce suivi d'une \*).

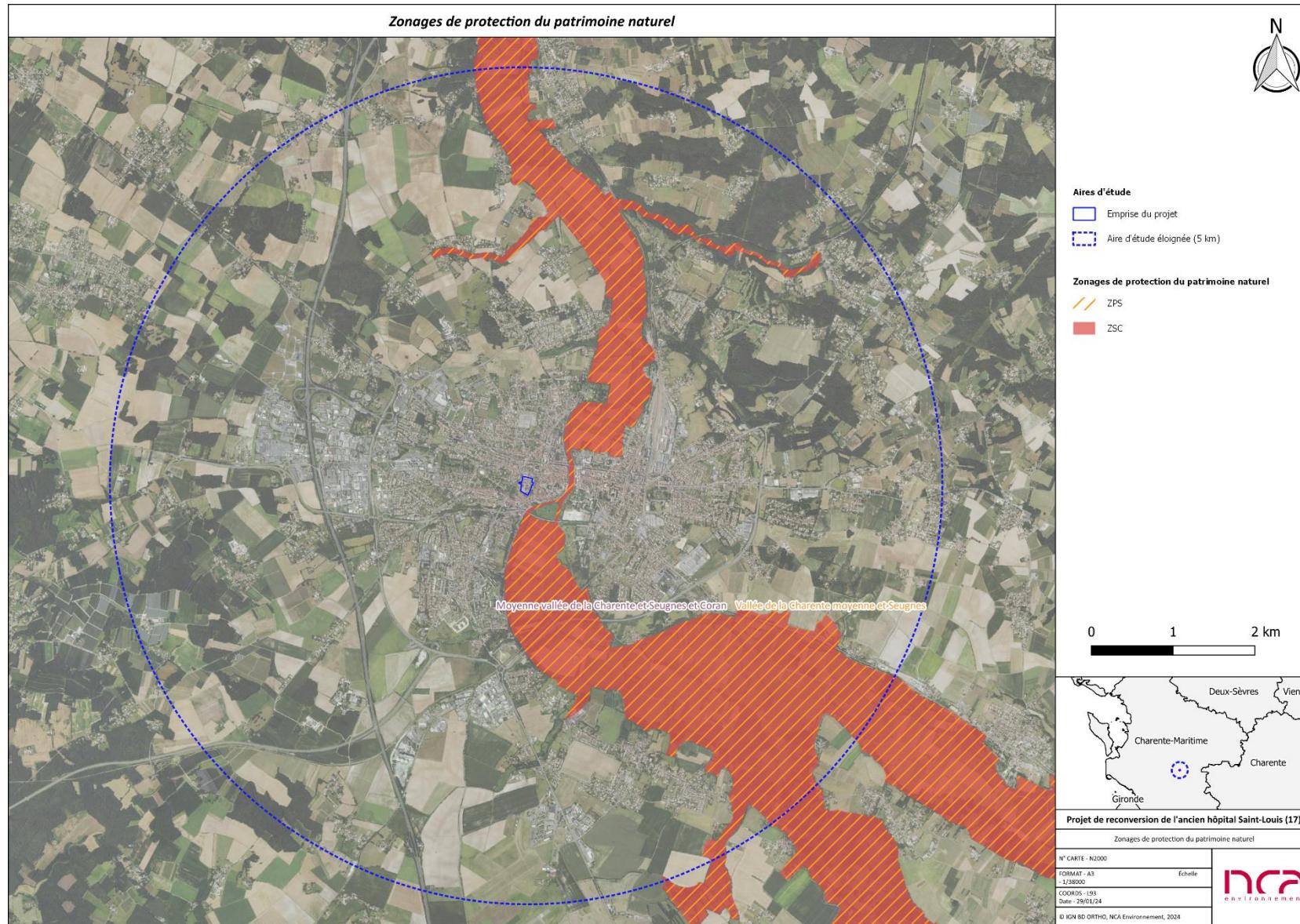
Cette probabilité de gîte reste tout de même rare et très ponctuelle dans le temps, au vu du contexte global du projet, déjà énoncé dans les précédents rapports de visites de site. En l'état, les enjeux sont considérés comme négligeables à modérés.

La carte ci-après permet de localiser ces zonages au sein de l'AEE du projet.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Figure 3 : Localisation des zonages de protection du patrimoine naturel autour du site d'étude (5 km)



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Commanditées par la ville de Saintes, en prévision des travaux à venir, en particulier de démolition, plusieurs campagnes de prospections écologiques ont été réalisées sur le site Saint Louis ces dernières années. Ces missions d'inventaires écologiques ont été confiées à Nature Environnement 17 avec des expertises qui se sont déroulées au cours du printemps et de l'été 2020. Un rapport a été remis par NE17 intitulé « Diagnostic environnemental du site de Saint Louis – Saintes (17) – Commune de Saintes – Février 2020 – Mars 2022. Par ailleurs, une expertise naturaliste complémentaire, réalisée fin juin 2023 a été diligentée par le cabinet Les Snats sur site. Les parties qui suivent reprennent de très larges extraits, remis en forme, des études naturalistes réalisées, en particulier celle produite par Nature Environnement 17 en 2020. Dans le respect des auteurs des études, le lecteur pourra retrouver en annexe l'intégralité des études mentionnées.

### Inventaire écologique réalisé en 2020 par NE 17

#### Auteurs de l'étude

L'étude menée en 2020 par NE 17 a réuni les auteurs suivants :

Mélanie Darnault, Jérémy Dechartre, Maxime Leuchtmann, Emilie Bernard, Alexis Chabrouillaud, Justine Poujol.

#### Périmètre d'étude

L'étude réalisée par Nature environnement 17 s'est attachée à déterminer la présence de chiroptères et de certaines espèces d'oiseaux dans les différents bâtiments concernés par les travaux de démolition **prévus dans le cadre de l'ancien projet de 2020**, en rose sur l'image ci-dessous (Cf. Illustration 5) et d'en définir les enjeux et les modalités de prise en compte pour préserver au mieux ces espèces. L'étude s'est également étendue aux bâtiments concernés par les travaux de réhabilitation, entourés en vert sur l'image ci-dessous (Illustration 5).



Illustration 9 : Bâtiments concernés par les projets de démolition et de réhabilitations en 2020

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

En complément, l'étude a également permis de déterminer les **enjeux biologiques** sur l'ensemble des autres bâtiments du site Saint-Louis, bâtiments qui seront réhabilités. La priorité a été donnée à la détermination des enjeux concernant la faune volante (oiseaux et chiroptères) qui fréquente ces bâtiments. Des prospections complémentaires ont été conduites pour évaluer également les éventuels enjeux relatifs aux invertébrés patrimoniaux (lépidoptères rhopalocères et orthoptères) sur les espaces herbacés du site, ceux relatifs à l'herpétofaune (reptiles) et également ceux relatifs aux petits mammifères protégés (Hérisson d'Europe, Écureuil roux par exemple). En l'absence de points d'eau, nous considérons que les enjeux relatifs aux amphibiens sont quasi-nuls sur le site.

Le périmètre d'étude concerne donc l'ensemble du site Saint-Louis, entouré en rouge sur la carte ci-dessous (Illustration 6).



Illustration 10 : Périmètre d'étude

### Patrimoine chiroptérologique

#### Protocoles adoptés

Une attention particulière a été portée à l'étude des Chiroptères et des oiseaux, enjeux principaux pressentis sur le site d'étude par NE17.

##### IV.1.1.1.C. Protocole visant l'avifaune et les chiroptères

*Prospection visuelle en journée :*

En journée, une prospection attentive d'un maximum de gîtes potentiels et accessibles (pièces, faux-plafonds, volets roulants, etc., et des falaises), a été réalisée à l'aide de lampes torches et de jumelles.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### IV.1.1.1.D. Ecoutes diurnes (avifaune uniquement) :

Cette méthode se base sur la réalisation de points d'écoute de 15 minutes au sein du site, afin de déterminer et localiser les différentes espèces d'oiseaux nicheurs sur le site. Cette durée d'observation permet de localiser précisément les éventuels nids occupés par les oiseaux au sein des bâtiments.

### IV.1.1.1.E. Ecoutes nocturnes (avifaune, Chiroptères, Alyte accoucheur) :

Cette méthode se base sur la réalisation d'écoutes à l'aide de détecteurs ultrasonores (Pettersson D240X et D1000X) dotés d'un mode hétérodyne et d'un mode d'expansion de temps. Cette méthode permet d'identifier *in situ* près de 90 % des contacts de chauves-souris (identification rapide des espèces), et d'identifier les gîtes utilisés. Afin d'établir la liste, la plus exhaustive possible, des Chiroptères fréquentant le site, des enregistreurs automatiques ont été installés sur le site afin d'enregistrer en continu, sur des nuits complètes, les ultrasons des Chiroptères.

### IV.1.1.1.F. Dates des prospections

Dates de passage	Observateurs	Types
07/05/2020	J. Dechartre M. Leuchtmann	Observations visuelles en journée
02/06/2020	M. Darnault J. Dechartre	Observations visuelles en journée Acoustique actif au crépuscule Enregistreur automatique du 02 au 04/06/2020
08/07/2020	M. Darnault J. Dechartre H. Lesage	Observations visuelles en journée Acoustique actif au crépuscule Enregistreur automatique du 07 au 08/07/2020
02/09/2020	M. Darnault J. Dechartre Y. Prioul	Observations visuelles en journée Acoustique actif au crépuscule Enregistreur automatique du 02 au 03/09/2020

Illustration 11 : Dates et typologies des prospections réalisées

### IV.1.1.1.G. Passage du 07 mai 2020

Une première visite à deux observateurs a été effectuée le 07 mai 2020 en journée. Il s'agissait d'une prospection uniquement visuelle de l'ensemble des bâtiments prochainement démolis ainsi que d'une partie des bâtiments prochainement restaurés. Seuls quelques indices de présence ont été détectés (traces de guano principalement), laissant présager une occupation ponctuelle des bâtiments par des chiroptères isolés ou des individus en transit. Pour le moment, aucun indice ne permet d'affirmer la présence de colonie de reproduction au sein du site.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### IV.1.1.1.H. Passage du 02 juin 2020

Une deuxième visite, à deux observateurs, a été effectuée le 02 juin 2020. Il s'agissait d'une prospection visuelle au sein des bâtiments prochainement démolis suivie d'une prospection acoustique en début de nuit à l'aide de détecteurs à ultrasons.

Au cours de la prospection visuelle au sein des bâtiments, un cadavre de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) a été détecté au deuxième étage du bâtiment surveillé par le système n° 827 (Cf. Illustrations 8). L'individu était bloqué dans une charnière de porte. Exceptée cette observation, aucun autre indice visuel supplémentaire n'a été observé depuis la visite du 07 mai 2020.



Illustration 12 : Enregistreur automatique (SM4) et micro déporté

L'écoute active à l'aide des détecteurs à ultrasons au crépuscule a permis de mettre en évidence une forte activité de Pipistrelle commune laissant ainsi présager la présence d'une colonie au sein des bâtiments du site. Activité importante qui se confirme avec les données collectées via l'enregistreur automatique (Illustration 10).

Pour le moment, la position exacte de cette colonie n'a pas été localisée. Les données issues de l'enregistreur automatique permettent également de mettre en évidence une **forte activité de la Pipistrelle de Kuhl** (*Pipistrellus kuhlii*) **et de la Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) sur le site.

Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

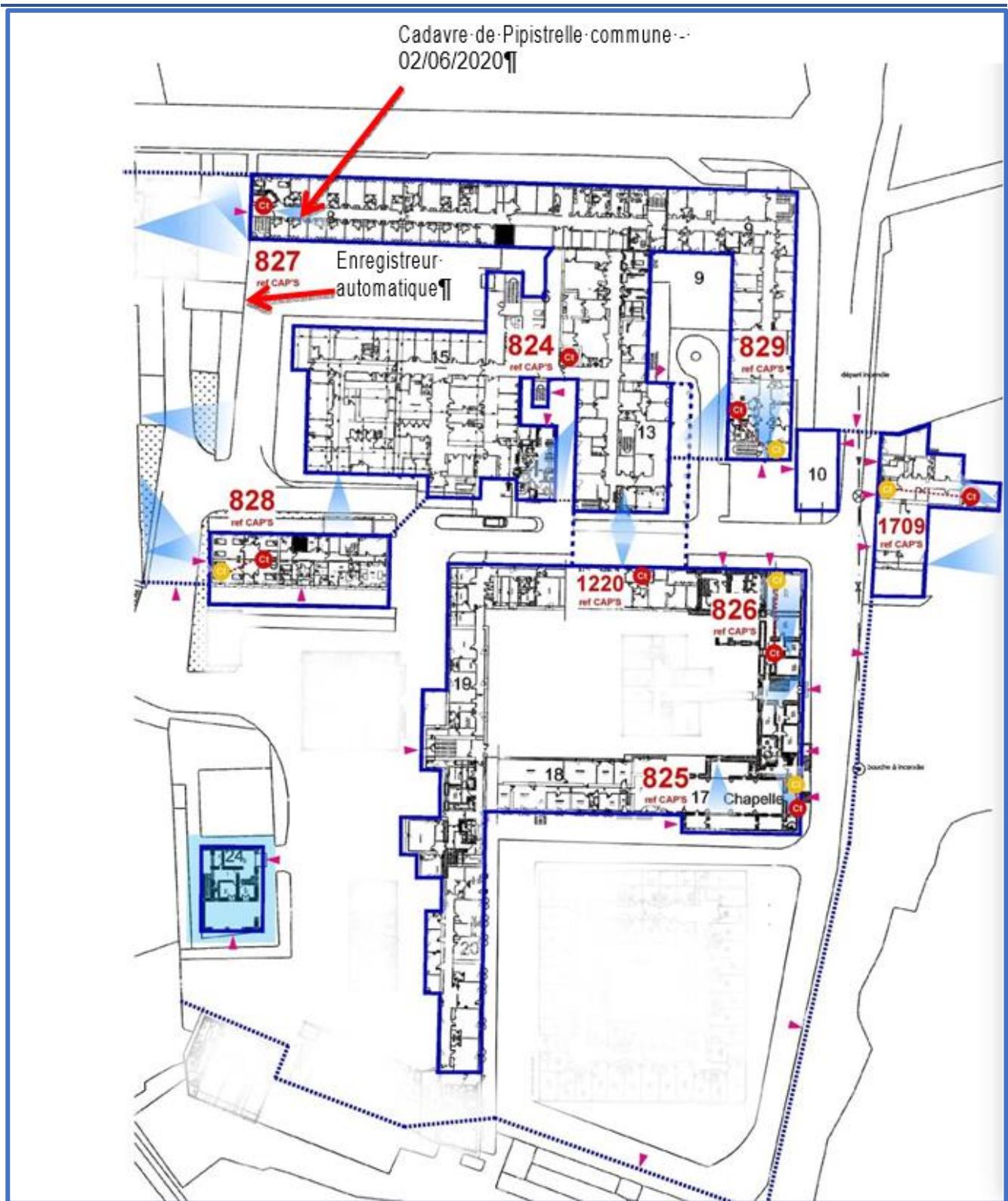
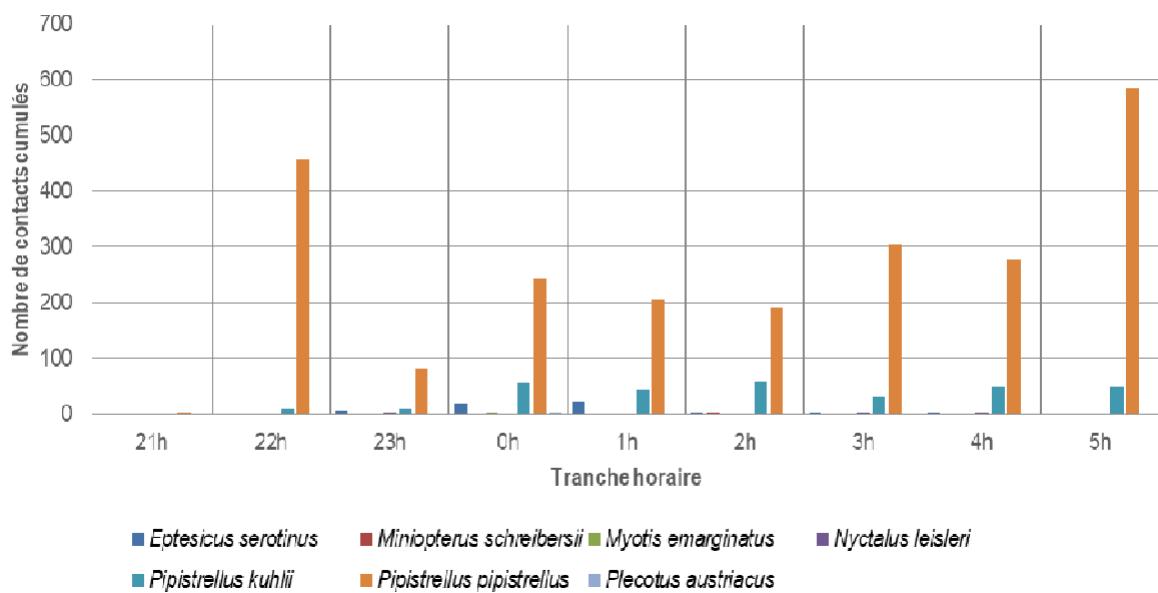


Illustration 13 : Localisation du cadavre de Pipistrelle commune collecté le 02/06/2020

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Nombre de contacts (5s) cumulés par espèce et par tranche horaire



Nombre de contacts (5s) cumulés par espèce et par tranche horaire

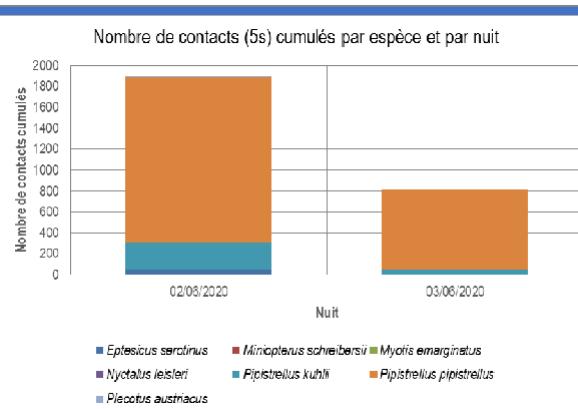
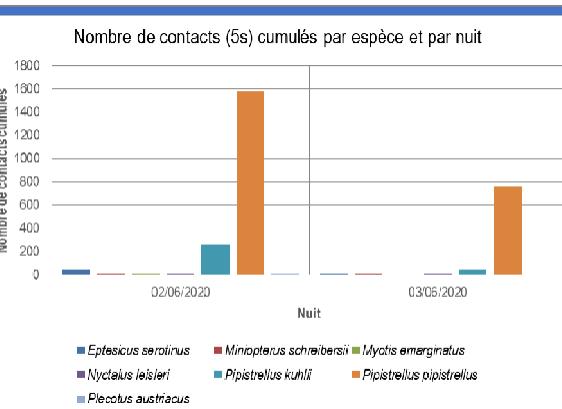
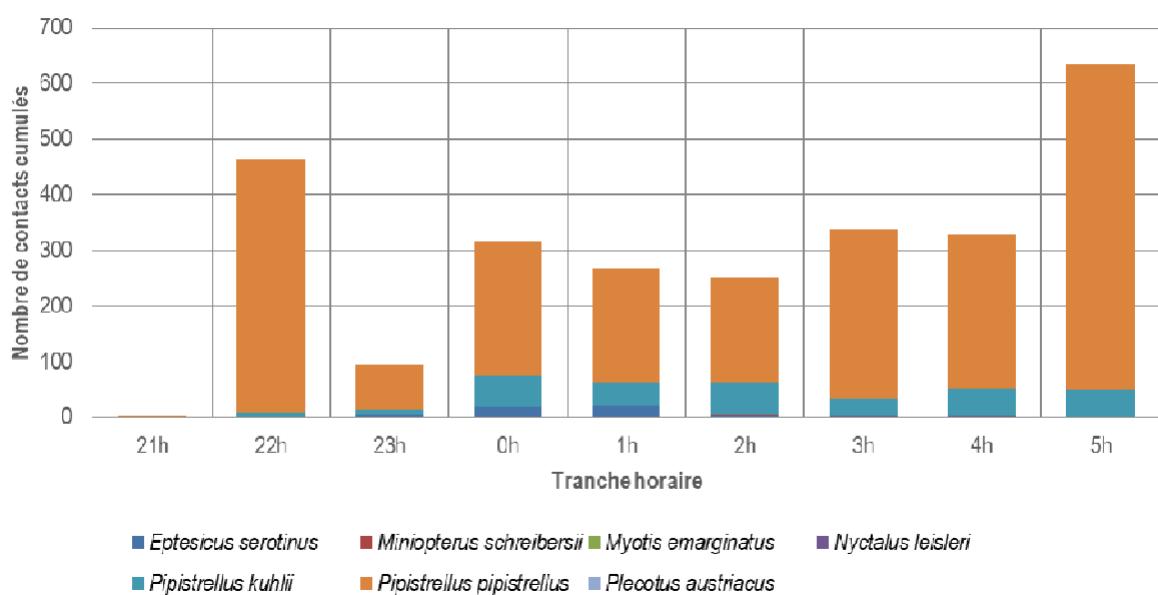


Illustration 14 : Activité acoustique sur le site Saint-Louis au cours des nuits du 02 et 03 juin 2020

Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

#### IV.1.1.1.I. Passage du 08 juillet 2020

Une troisième visite à trois observateurs a été effectuée le 08 juillet 2020. Il s'agissait d'une prospection d'abord visuelle de l'ensemble des bâtiments (prochainement démolis et rénovés) suivie d'une prospection acoustique en début de nuit à l'aide de détecteurs à ultrasons. Au cours de la prospection visuelle au sein des bâtiments aucun autre indice visuel supplémentaire n'a été observé depuis la visite du 02 juin 2020, à l'exception de quelques traces de guano fraîches et des restes de proies, laissant présager une utilisation ponctuelle des bâtiments par les chiroptères. L'écoute active à l'aide des détecteurs à ultrasons au crépuscule a permis de confirmer la forte activité de Pipistrelle commune déjà détectée lors du passage du 02 juin 2020. Six individus ont été localisés en sortie de gite au premier étage du bâtiment « 05 » (Cf. illustration 11). Cette activité importante s'est confirmée avec les données collectées via l'enregistreur automatique (Cf. illustration 12).

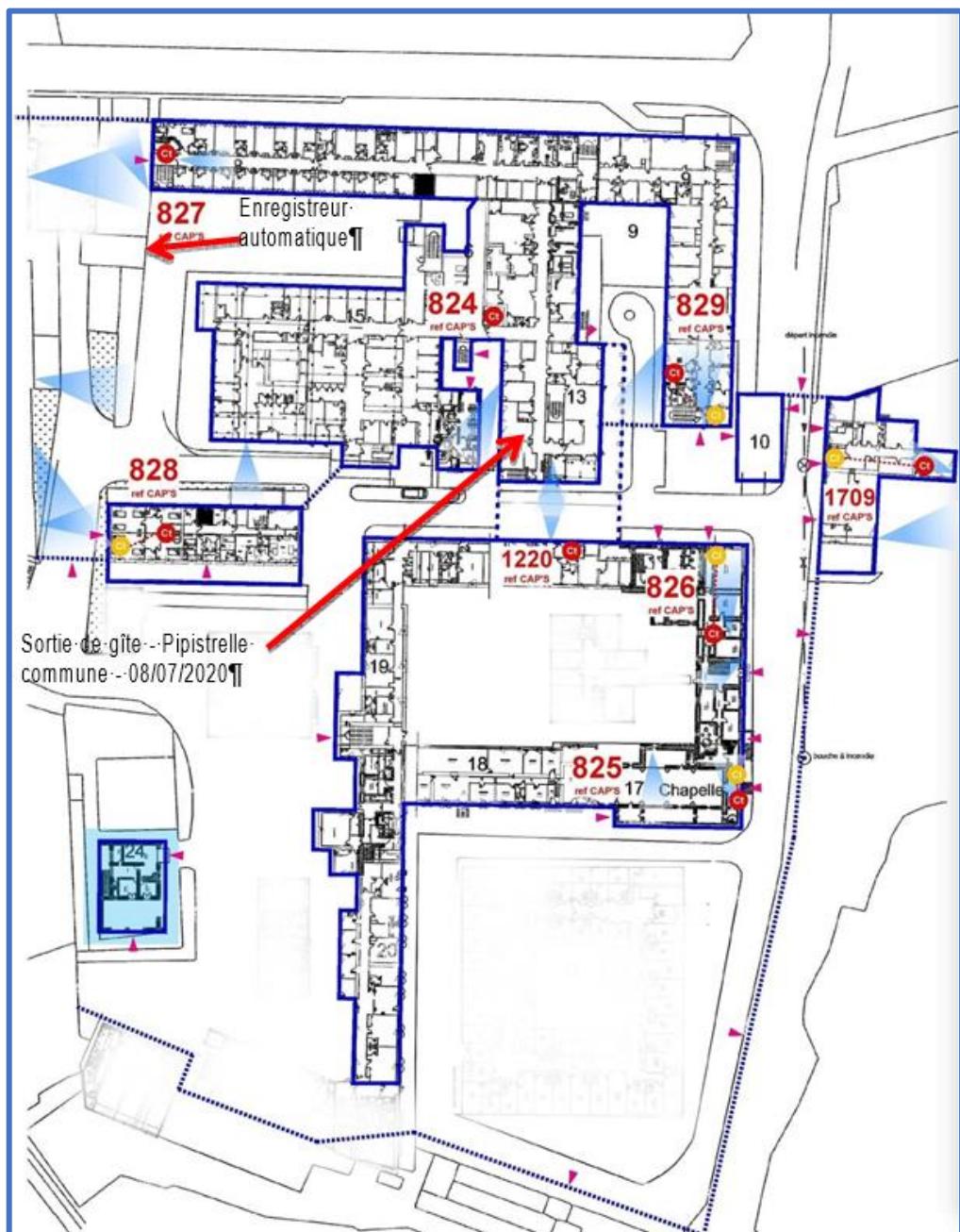
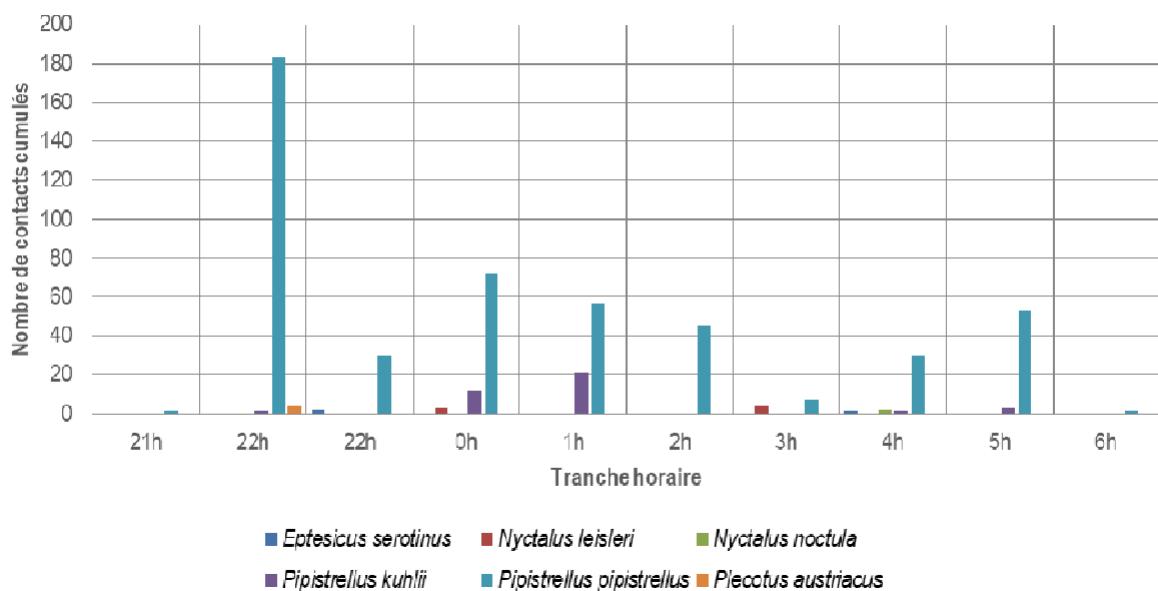


Illustration 15 : Localisation de la sortie de gîte de Pipistrelle commune le 08/07/2020

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Nombre de contacts (5s) cumulés par espèce et par tranche horaire



Nombre de contacts (5s) cumulés par espèce et par tranche horaire

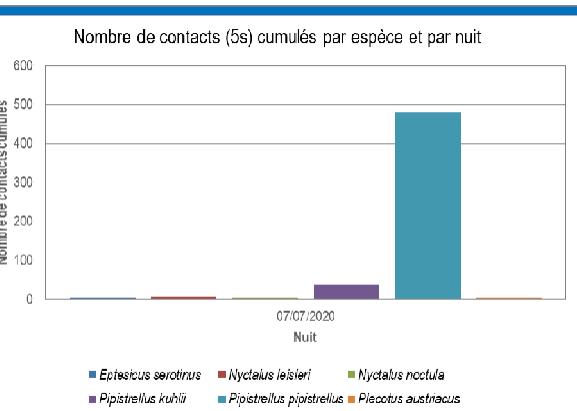
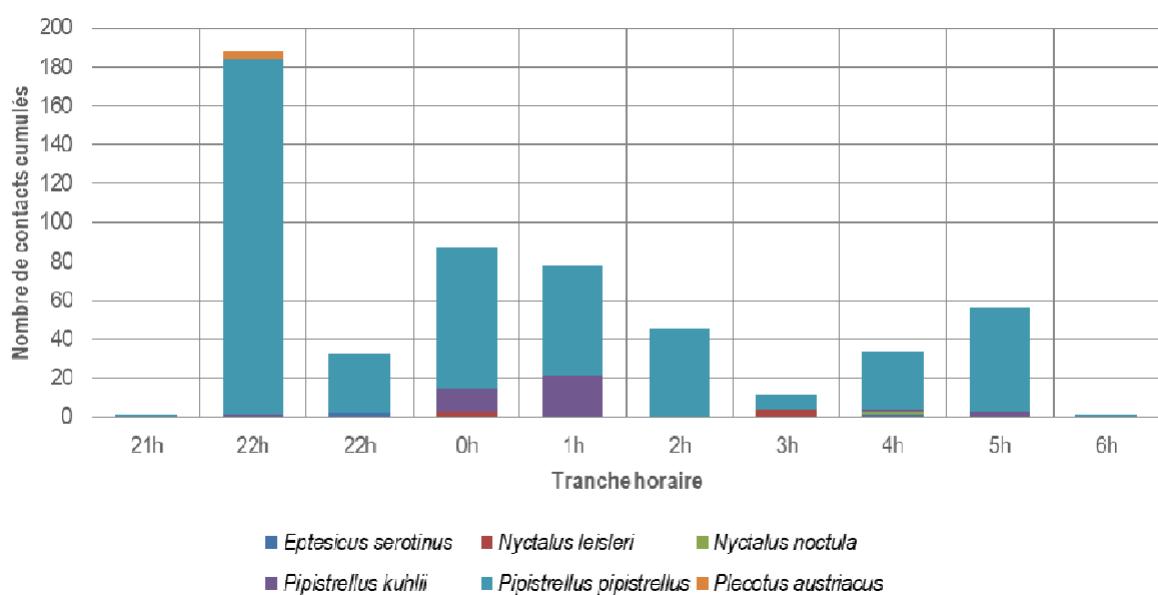


Illustration 16 : Activité acoustique sur le site Saint-Louis au cours de la nuit du 07 juillet 2020

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### IV.1.1.1.J. Passage du 08 juillet 2020

Une quatrième et dernière visite à trois observateurs a été effectuée le 02 septembre 2020. Il s'agissait d'une prospection d'abord visuelle de l'ensemble des bâtiments (prochainement démolis et rénovés) suivie d'une prospection acoustique en début de nuit à l'aide de détecteurs à ultrasons. Au cours de la prospection visuelle au sein des bâtiments, un Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) a été observé dans une salle jouxtant la chapelle (Cf. Illustration 14). En dehors de cette observation aucun autre indice visuel supplémentaire n'a été observé depuis la visite du 08 juillet 2020, à l'exception de quelques traces de guano fraîches (Cf. Illustration 13) et des restes de proies, laissant présager une utilisation ponctuelle des bâtiments par les chiroptères. En début de nuit, l'activité des Pipistrelle commune est toujours forte (Cf. Illustration 15).



Illustration 17 : Traces de guano fraîches dans la chapelle et les salles annexes le 02/09/2020

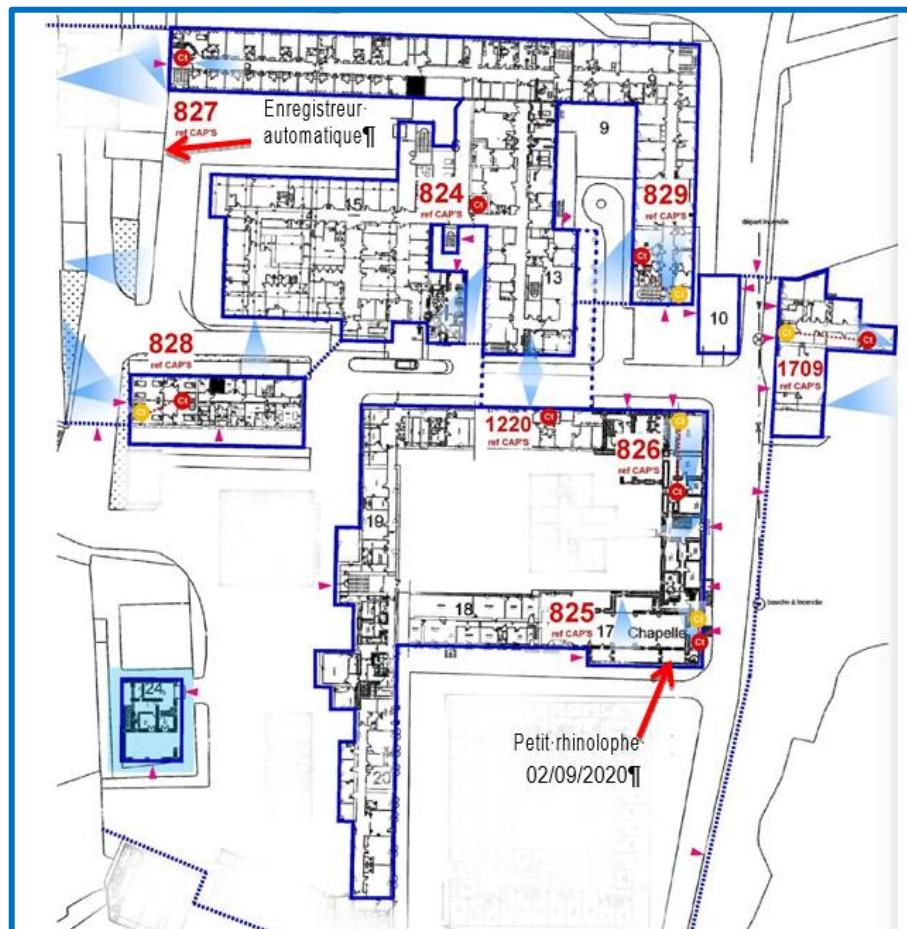
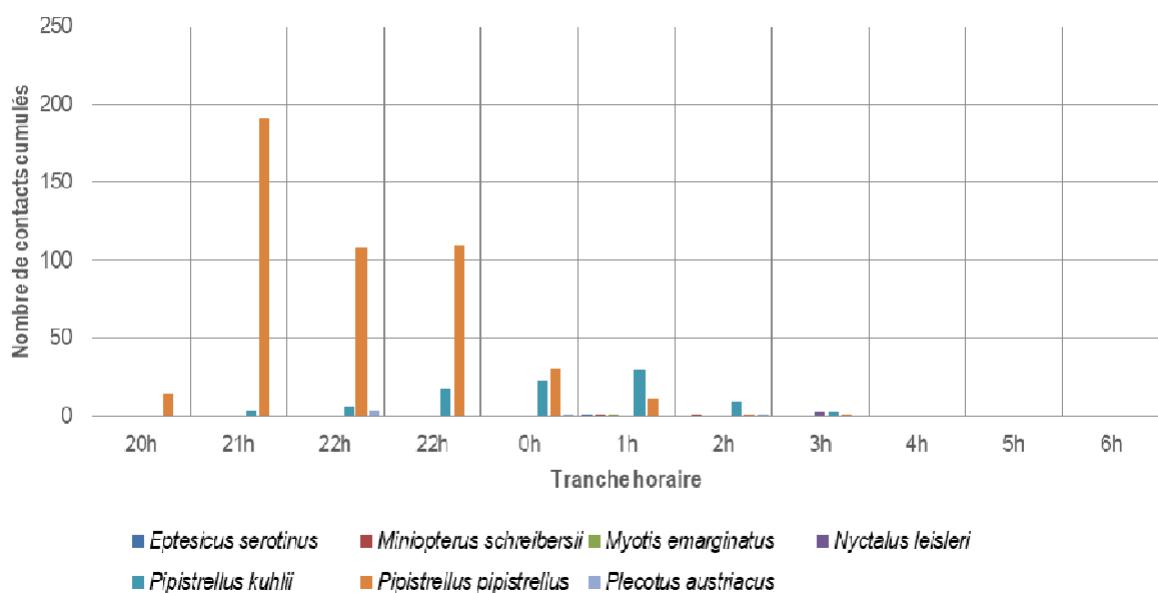


Illustration 18 : Localisation du Petit rhinolophe observé le 02/09/2020

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Nombre de contacts (5s) cumulés par espèce et par tranche horaire



Nombre de contacts (5s) cumulés par espèce et par tranche horaire

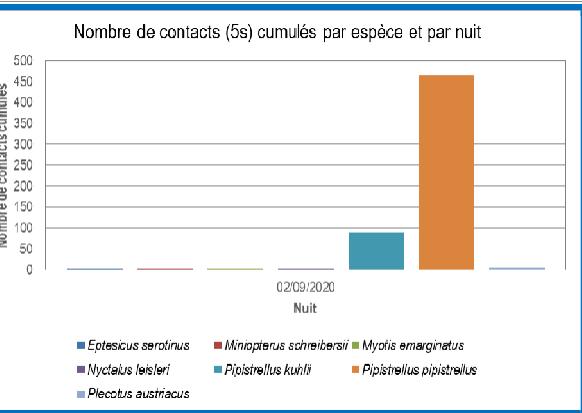
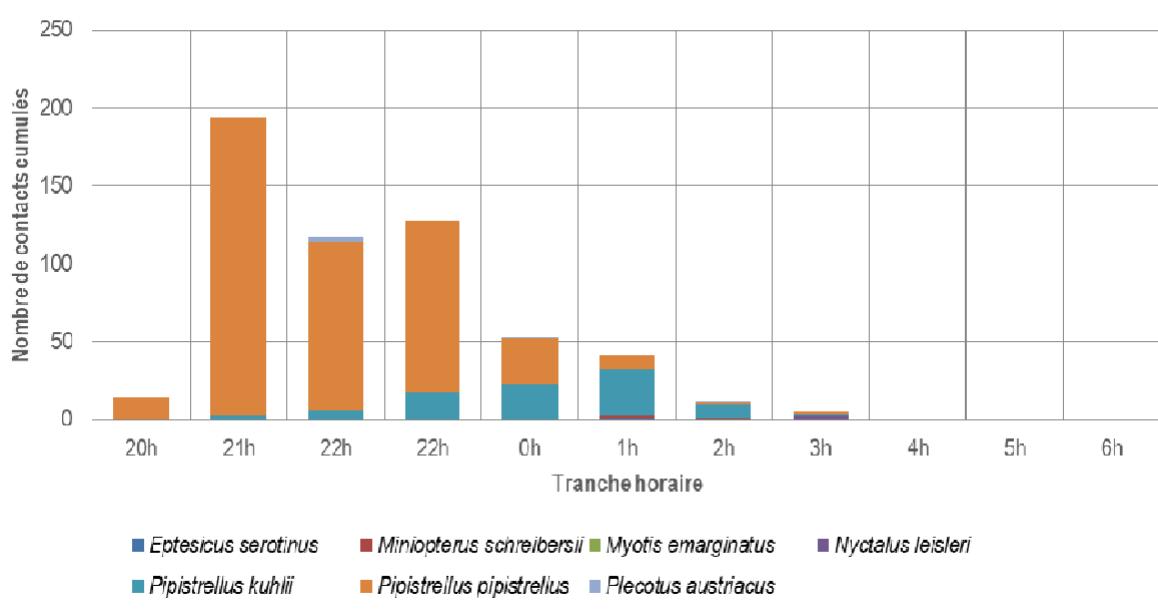


Illustration 19 : Activité acoustique sur le site Saint-Louis au cours de la nuit du 02 septembre 2020

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

### Bilan des espèces contactées et activités globales

Au total, 9 espèces fréquentent le site Saint-Louis (Cf. Illustration 16) dont 7 d'entre elles contactées via la méthode acoustique et les 2 autres (Petit rhinolophe et Pipistrelle commune) via les prospections visuelles.

Nom·français	Nom·scientifique	DHFF	PN	LRN	LRR	DPC
Sérotine·commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	X	NT	NT	
Minioptère·de·Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	II, IV	X	VU	CR	X
Murin·à·oreilles·échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II, IV	X	LC	LC	X
Noctule·de·Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	X	NT	NT	X
Noctule·commune	<i>Nyctalus noctula</i>	IV	X	VU	VU	X
Pipistrelle·de·Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	IV	X	LC	NT	
Pipistrelle·commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	X	NT	NT	
Oreillard·gris	<i>Plecotus austriacus</i>	IV	X	LC	LC	
Petit·Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II, IV	X	LC	NT	X

Légende : ·PN· = Protection nationale / ·DHFF· = Annexe de la Directive Habitat Faune Flore / ·LRN· = Statut dans la Liste Rouge Nationale / ·NT· = Quasi-menacé / ·VU· = Vulnérable / ·EN· = En danger / ·CR· = En danger critique d'extinction / ·LRR· = Statut dans la liste rouge régionale / ·DPC· = Espèce déterminante en Poitou-Charentes¶

*Illustration 20 : Patrimoine chiroptérologique du site Saint-Louis*

Les activités obtenues ont été comparées au référentiel proposé par le Muséum National d'Histoire Naturelle créé dans le cadre du projet Vigie-Chiro. Ce référentiel est basé sur un ensemble de nuits d'enregistrement complètes sur le territoire national.

Les valeurs d'activités obtenues qui sont :

- ✓ Supérieures à la valeur Q98%, signifient que l'activité obtenue est très forte, particulièrement notable pour l'espèce,
- ✓ Supérieures à la valeur Q75%, signifient que l'activité obtenue est forte, révélant l'intérêt de la zone pour l'espèce,
- ✓ Supérieures à la valeur Q25%, signifient que l'activité obtenue est modérée, dans la norme nationale,
- ✓ Inférieures à la valeur de Q25%, signifient que l'activité obtenue est faible pour l'espèce.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

		Nuits du 02&03/06/2020		Nuit du 07/07/2020		Nuit du 02/09/2020	
Nom français	Nom scientifique	Nb de Contacts moyen	Niveau d'activité	Nb de Contacts par Nuit	Niveau d'activité	Nb de Contacts par Nuit	Niveau d'activité
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1170	FORTE	480	FORTE	465	FORTE
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	152	FORTE	38	MODEREE	89	MODEREE
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	24	FORTE	3	MODEREE	1	FAIBLE
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	2	FAIBLE	7	MODEREE	2	FAIBLE
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>			2	MODEREE		
Minioptere de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1	FAIBLE			2	MODEREE
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	0,5	FAIBLE	3	MODEREE	1	FAIBLE
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	0,5	FAIBLE	4	MODEREE	5	FORTE
Total		1350		537		565	
Richesse spécifique		7		7		7	

*Illustration 21 : Patrimoine chiroptérologique du site Saint-Louis*

Les enregistreurs automatiques ont permis de mettre en évidence une forte activité tout au long de l'année pour la Pipistrelle commune. Plusieurs espèces présentent également des activités caractérisées comme fortes comme la Pipistrelle de Kuhl, la Sérotine commune et l'Oreillard gris mais de façon plus anecdotique.

La décomposition de l'activité acoustique par tranche horaire permet de mettre en évidence une forte activité en début de nuit pour chaque saison ainsi qu'en fin de nuit pour le passage de juin et de juillet. Ce pattern d'activité est clairement la preuve de l'existence de gîtes sur ou à proximité directe du site Saint-Louis pour la Pipistrelle commune.

### Synthèse des enjeux chiroptérologiques

Aucune colonie n'a été localisée dans les bâtiments via les prospections visuelles en journée. Seuls des individus isolés ou des traces d'utilisations ponctuelles ont été détectées à l'intérieur du site. Toutefois, de nombreux endroits n'ont pas pu être contrôlés du fait de leur inaccessibilité ou de l'absence de vue directe notamment lié à la présence de faux plafonds.

Les prospections acoustiques qui avaient pour but de compléter les prospections visuelles ont ainsi permis de révéler la présence de gîtes dans les coffrages des volets roulants en façade pour la Pipistrelle commune. Ce type de gîtes pourrait également être utilisé par d'autres espèces telles que la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune. Les principaux risques et enjeux lors de la démolition des bâtiments vont donc se concentrer autour de ces coffrages, notamment sur les façades exposées au sud et à l'ouest (façades est et nord moins favorables du fait de leur exposition).

Au vu du nombre de contact élevés, il est très probable qu'une ou plusieurs colonie(s) de parturition de Pipistrelle commune soi(en)t installé(s) dans les bâtiments.

Bien que peu utilisés par les chiroptères, plusieurs espaces leurs sont très favorables dans les bâtiments anciens (chapelle, cave, toitures et charpentes...).

---

## Patrimoine avifaunistique

### Protocole

#### IV.1.1.1.K. Avifaune nicheuse EPS

Dans le cadre de cette étude, les inventaires ornithologiques ont ciblé les espèces nicheuses. Pour les sites de petite surface, un recensement de l'avifaune sur chaque parcelle et ses environs proches est réalisé afin d'évaluer le plus finement possible leur utilisation par les différentes espèces d'oiseaux. Ce suivi permet, à terme, de décrire l'évolution des communautés d'oiseaux sans que cela soit biaisé par la prise en compte des milieux environnants.

Le recensement de l'avifaune nicheuse a été effectué en parcourant l'intégralité du site à pied en adoptant une vitesse de marche lente (environ 3km/h) et lorsque les conditions météorologiques sont favorables : pas de précipitations et vent faible. L'avifaune ayant un pic d'activité en début de journée, les passages ont été réalisés tôt dans la matinée. Chaque contact a fait l'objet d'une localisation cartographique précise et d'une collecte de données complémentaires : date, heure de début et de fin de la prospection, nombre d'individus contactés, heure du contact. Un relevé de tous les indices de présence et de nidification permet de faire état du cortège avifaunistique. Leur statut reproducteur est obtenu à partir d'un système de code atlas qui caractérise le comportement d'un individu afin de dire si l'individu observé est considéré comme un nicheur possible, probable ou certain.

#### IV.1.1.1.L. Avifaune nocturne

Des écoutes nocturnes ont été mutualisées durant les inventaires chiroptères permettant ainsi de confirmer la présence de rapaces nocturnes sur le site.

### Bilan des espèces contactées et activités globales

Les données issues des prospections menées en 2021 ainsi que les observations antérieures sur ce périmètre permettent de dresser une liste de 26 espèces contactées sur le site et à proximité.

#### Parmi ces espèces :

- ✓ 1 est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- ✓ 20 sont protégées à l'échelle nationale.
- ✓ 3 de ces espèces sont inscrites sur la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs
- ✓ 1 espèce est inscrite sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.
- ✓ 2 espèces sont déterminantes ZNIEFF pour le Poitou-Charentes.
- ✓ 14 espèces ont eu au moins un comportement reproducteur et sont donc considérées comme nicheuses sur le périmètre d'étude

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DO	LRN	LRR	DPC	Nicheur
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	X	-	LC	LC		Possible
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	X		LC	LC		
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	X	-	LC	LC		Possible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	X	-	VU	NT		
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X	1	LC	NT	X	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		2.2	LC	LC		
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	X	-	NT	NT		
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	X	-	LC	LC		Possible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	X	-	NT	NT		
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	X	-	VU	NT		
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	X	-	NT	NT		Probable
<i>Turdus merula</i>	Merle noir		2.2	LC	LC		Possible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	X	-	LC	LC		
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	X	-	LC	LC		
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	X	-	LC	NT		Probable
<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	X		LC	VU	X	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		2.2	LC	LC		Possible
<i>Columba livia domestica</i>	Pigeon biset domestique			NA	NA		Probable
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		2.1	LC	LC		Probable
<i>Erythacus rubecula</i>	Rougegorge familier	X	-	LC	LC		
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	X		LC	LC		Possible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	X		LC	LC		Probable
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	X		NT			
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque		2.3	LC	LC		Probable
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	X	-	LC	LC		Possible
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	X	-	VU	NT		Possible

**Légende :** PN = Protection nationale / DO = Annexe de la Directive Oiseaux / LRN = Statut dans la Liste Rouge Nationale / LRR = Statut dans la Liste Rouge Régionale : LC = Préoccupation mineur ; NT = Quasi-menacé ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = En danger critique d'extinction / DPC = Espèce déterminante en Poitou-Charentes / Nicheur = Espèce nicheuse sur le secteur

*Illustration 22 : Avifaune contactée sur le site d'étude*

### Synthèse des enjeux avifaunistiques

Les fringillidés avec un statut de conservation vulnérable à l'échelle nationale que sont le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe ont été contactés tous les trois. Les zones végétalisées autour des bâtiments constituent des zones attractives pour s'alimenter. Même si aucune nidification n'a été certifiée, ces trois espèces peuvent se reproduire sur le site d'étude. Le Moineau soulcie s'ajoute aux espèces patrimoniales du site d'étude avec un individu contacté en vol de passage au-dessus du site. Cette espèce n'utilise très probablement pas le site pour sa reproduction. Au total 9 espèces protégées minimum sont reproducteurs potentiels sur le site de Saint-Louis et sont donc à prendre en compte lors des phases de travaux. Une démolition hors période de nidification est primordiale pour minimiser l'impact sur ces espèces. Des passages plus fréquents permettraient d'étayer cette liste. À noter la présence d'un Tichodrome échelette, espèce rare car montagnarde, a été observé en novembre 2017. Cette espèce hiverne occasionnellement en Charente-Maritime sur des grands bâtiments ou les falaises littorales pour rechercher leur nourriture.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

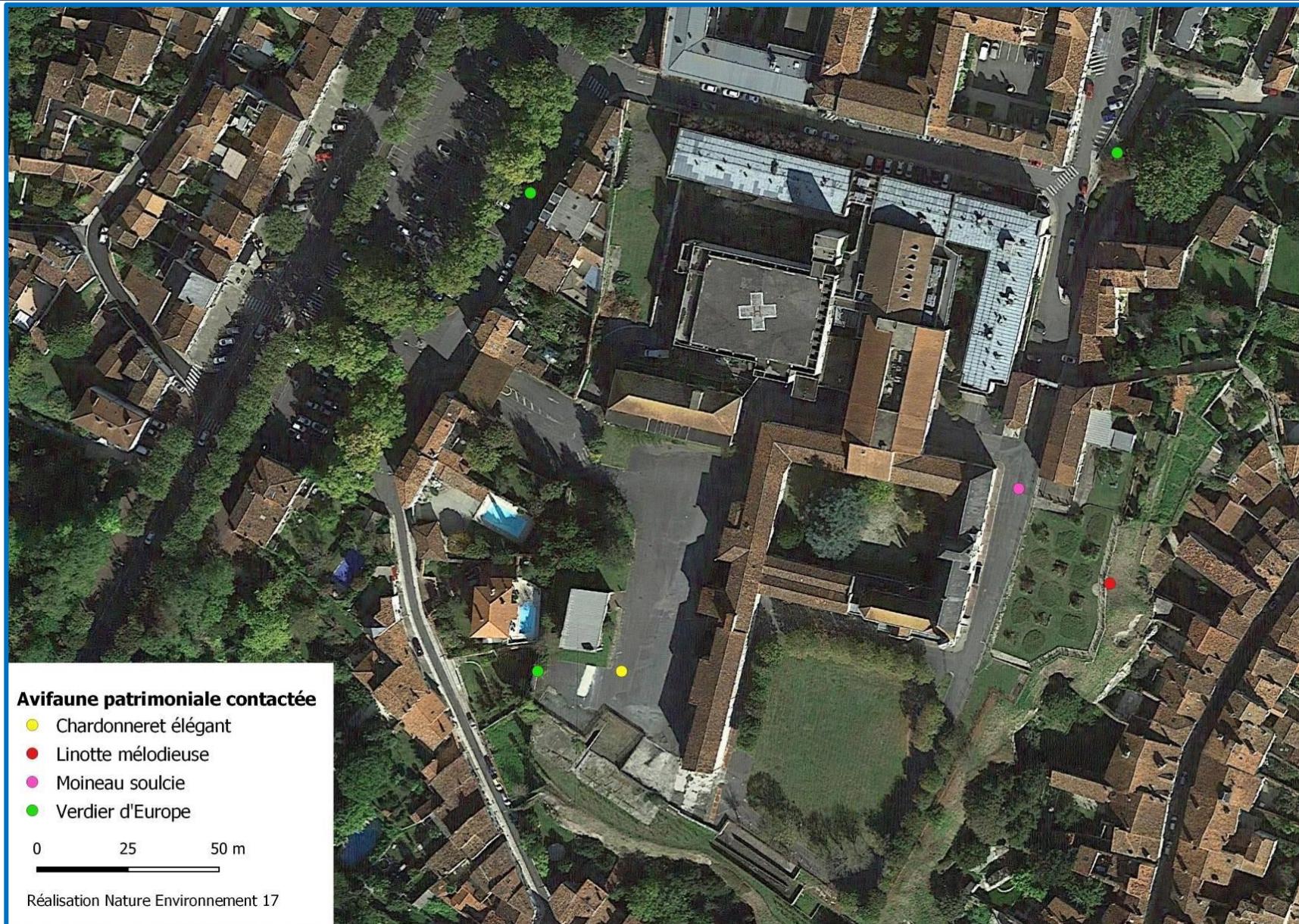


Illustration 23 : Localisation des stations d'espèces remarquables

## Patrimoine mammologique terrestre

### Protocole

La présence de mammifères terrestres est notée par l'observation directe des individus ou des indices de présence trouvés sur place (reliefs de repas, laissées, voies, empreintes, terriers, gîtes diurnes, etc.). En parallèle, deux pièges photographiques (Browning Spec Ops Advantage) ont été installés sur le site d'étude.

### Bilan des espèces contactées et activités globales

Le contexte urbain du site n'offre pas une trame paysagère favorable à la présence de nombreuses espèces de mammifères terrestres. En effet, les pièges photos n'ont déclenché sur aucun individu de mammifère et donc n'ont apporté aucune information. Dans tous les cas, ceci n'est pas preuve d'une totale absence de mammifère terrestre. Si le site est occupé par une quelconque espèce de ce taxon, elle ne doit toutefois pas être présente en grande densité. Lors des prospections des autres taxons, 2 espèces ont été identifiées : Le Lérot a été observé le 07/08/20 en pleine journée lors des prospections lépidoptères. Cette donnée est assez remarquable du fait que l'espèce occupe habituellement plutôt les zones bocagères et rurales. La Souris grise, espèce très commune est présente sur le site.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DHFF	PN	LRN	LRR	DPC
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>			LC	NT	
Souris grise	<i>Mus musculus</i>			LC	LC	

Illustration 24 : Mammifères terrestres contactés sur le site d'étude

Légende : DHFF = Directive Habitats, Faune, Flore : II = Annexe II ; IV = Annexe IV / PN = Protection nationale / LRN = Liste rouge nationale : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En Danger ; CR = En Danger critique ; NA = Non applicable / LRR PC = Liste rouge régionale du Poitou-Charentes / DPC = Espèces déterminantes ZNIEFF en Poitou-Charentes et/ou en Charente-Maritime

### Synthèse des enjeux

Aucun enjeu particulier n'est à noter sur le site de Saint-Louis concernant les mammifères terrestres.

**Patrimoine herpétologique et batrachologique****Protocole**

Les reptiles ont fait l'objet de prospections visuelles au cours de parcours aléatoires. La réalisation a été mutualisée avec les suivis avifaune, lépidoptères et botaniques. Concernant les amphibiens, des écoutes nocturnes ont été mutualisées durant les inventaires chiroptères permettant ainsi de confirmer la présence d'Alyte accoucheur sur le site ou à proximité. En effet, le site se prête très peu à l'accueil d'amphibiens excepté pour cette espèce puisqu'il se situe à proximité des arènes de Saintes où une population bien établie est connue. Il s'agit donc d'évaluer si le site est une extension favorable à l'Alyte accoucheur.

**Bilan des espèces contactées et activités globales**

Seul le Lézard des murailles, espèce très commune, a été observé à maintes reprises lors de ces prospections. En juillet 2013, une Couleuvre helvétique a été observé sur la limite sud-est du site d'étude. Concernant l'Alyte accoucheur aucun contact ne permet de garantir que le site de Saint-Louis accueille cette espèce. La route du Cours Reverseaux a l'air d'être une barrière paysagère infranchissable. La population semble principalement s'étendre à l'ouest et au sud du site des arènes de Saintes mais pas du tout à l'est.

Nom français	Nom latin	DHFF	PN	LRN	LRR	DPC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	x	LC	LC	
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>		x	LC	LC	

*Illustration 25 : Liste des reptiles contactés et potentiels sur le site d'étude*

Légende : DHFF = Directive Habitats, Faune, Flore : II = Annexe II ; IV = Annexe IV / PN = Protection nationale / LRN = Liste rouge nationale : LC

= Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacée ; VU = Vulnérable / LRR PC = Liste rouge régionale du Poitou-Charentes / DET PC = Espèces déterminantes en Poitou-Charentes et/ou en Charente-Maritime

**Synthèse des enjeux**

Tous les reptiles bénéficiant d'un statut de protection, chaque espèce observée mérite une attention particulière lors des phases de travaux. L'observation de la couleuvre montre qu'une certaine connectivité d'ouest en est entre la Charente et les arènes de Saintes est existante.

**Elle reste malgré tout très dégradée et peu fonctionnelle notamment du fait de ne retrouver aucun Alyte accoucheur présent sur le site.**

Une rupture de gradient d'humidité est également aggravante et rend le site peu accueillant pour ce dernier.

## Patrimoine entomologique

### Lépidoptères

#### IV.1.1.1.M. Protocole

La prospection des Papillons de jour est menée sur la base de la recherche d'individus adultes (les chenilles ne faisant pas l'objet de recherches spécifiques) lorsque les conditions météorologiques sont favorables au vol (journées sans pluie, sans vent, température supérieure ou égale à 20°C). Les espèces sont identifiées en vol ou après capture au filet à papillons pour celles dont l'identification est la plus délicate. L'observateur évolue sur un maximum de milieux favorables (milieux ouverts essentiellement) au sein de l'aire d'étude. Les chenilles observées fortuitement sont identifiées à l'espèce et les plantes nourricières, comme les éventuels supports de pontes sont indiqués à titre informatif. Une attention particulière est portée sur les éventuelles espèces patrimoniales afin d'identifier les plantes-hôtes utilisées sur le secteur étudié.

#### IV.1.1.1.N. Bilan des espèces contactées et activités globales

Les deux passages de terrain ont été réalisés aux dates suivantes : le 30 juin et le 7 août. L'inventaire mené sur le site a permis de recenser 16 espèces. La liste des espèces contactées est disponible dans le tableau ci-après.

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DHFF	LRN	LRR	DPC
Hesperiidae	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'alcée			LC	LC	
Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun			LC	LC	
	<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue			LC	LC	
	<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail			LC	LC	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun			LC	LC	
Papilionidae	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			LC	LC	
Pieridae	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron			LC	LC	
	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave			LC	LC	
	<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet			LC	LC	
	<i>Colias crocea</i>	Souci			LC	LC	
Nymphalidae	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			LC	LC	
	<i>Lasiorrhina megera</i>	Mégère (Satyre)			LC	LC	
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris (Fadet commun)			LC	LC	
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable			LC	LC	
	<i>Pararge aegeria</i>	Tiricis			LC	LC	
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain			LC	LC	

Illustration 26 : Rhopalocères sur le site d'étude

Légende : PN = Protection nationale / DHFF = Annexe de la Directive Habitat Faune Flore / LRN = Statut dans la Liste Rouge Nationale : NT = Quasi-menacé ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = En danger critique d'extinction / LRR = Statut dans la liste rouge régionale / DPC = Espèce déterminante en Poitou-Charentes

Le cortège de rhopalocères observé au sein de la zone d'étude comprend des espèces ubiquistes se retrouvant sur une large gamme d'habitats tels que l'Azuré commun, le Collier de corail, le Cuivré commun, le Citron, les Piérides de la rave et du navet, le Souci, l'Hespérie de l'alcée ou le Procris.

Un cortège d'espèces de prairies sèches thermophiles semble également utiliser le site comme le Flambé, le Demi-deuil ou encore la Mégère. Il n'est pas étonnant de retrouver ce cortège au regard du contexte très calcaire du site qui entraîne des conditions thermophiles et xériques. Enfin, des espèces de lisières et contexte ombragé sont également présentes comme le Vulcain, le Tircis ou encore le Robert-le-diable. Ces espèces bénéficient de la présence d'arbres et arbustes sur le site.

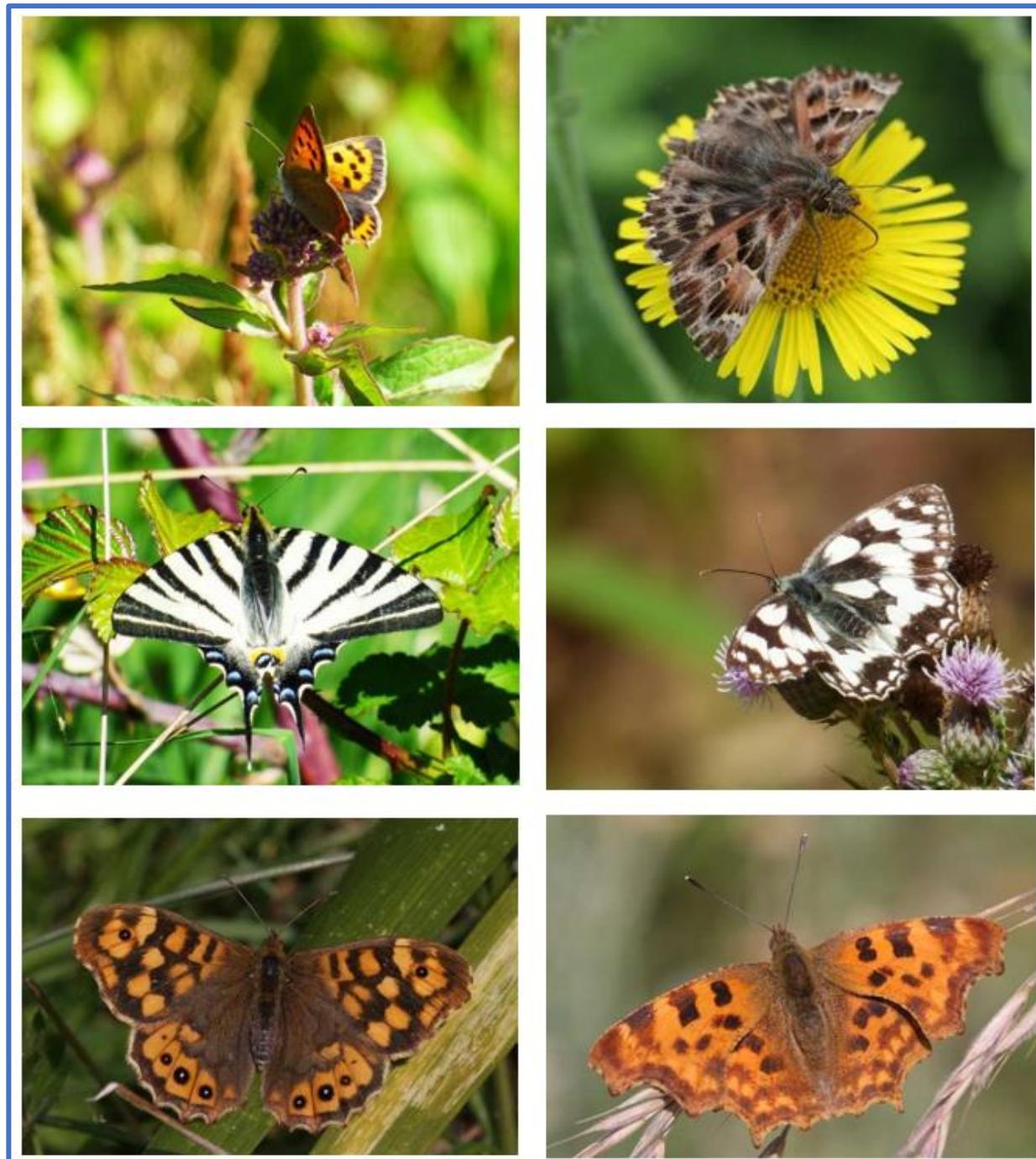


Illustration 27 : Photographies de rhopalocères observés sur le site. De haut en bas et de gauche à droite : Cuivré commun (Justine Poujol) ; Herpéries de l'alcée (NE17) ; Flambé (Justine Poujol) ; Demi-Deuil (Justine Poujol) ; Tircis (NE17) ; Robert-le- diable (NE17)

#### IV.1.1.1.O. Synthèse des enjeux

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée sur le site de Saint Louis.

# Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement



Illustration 28 : Rhopalocères observés sur le site de St Louis en 2020

## Orthoptères

### IV.1.1.1.P. Protocole

Les Orthoptères (sauterelles, criquets, grillons, courtilières) sont recherchés en journée et identifiés à vue ou en main après échantillonnage au filet fauchoir. Parallèlement à l'identification visuelle, l'écoute des stridulations (chants des Orthoptères) permet la détection et l'identification d'espèces supplémentaires. Durant les prospections Amphibiens, une attention particulière est portée aux Courtilières, audibles la nuit et dont la période de chant correspond sensiblement à la période nuptiale des Amphibiens. Enfin, le battage de la strate arbustive et du feuillage des arbres est réalisé pour la recherche des espèces aux mœurs arboricoles.

### IV.1.1.1.Q. Bilan des espèces contactées et activités globales

Les deux passages de terrain ont été réalisés aux dates suivantes : le 30 juin et le 7 août. L'inventaire mené sur le site a permis de recenser 6 espèces. La liste des espèces contactées est disponible dans le tableau ci-après.

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRR	DPC
Acrididae	Criquet vert-échine	<i>Chortippus dorsatus dorsatus</i>	LC	
	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC	
	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	LC	
	Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	LC	
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	LC	
Tettigoniidae	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	LC	

Illustration 29 : Liste des espèces d'orthoptères contactées sur le site et leurs statuts

Légende : PN = Protection nationale / DHFF = Annexe de la Directive Habitat Faune Flore / LRN = Statut dans la Liste Rouge Nationale : NT = Quasi-menacé ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = En danger critique d'extinction / LRR = Statut dans la liste rouge régionale / DPC = Espèce déterminante en Poitou-Charentes

Le cortège d'orthoptères observé au sein de la zone d'étude comprend des espèces ubiquistes se retrouvant sur une large gamme d'habitats tels le Criquet noir-ébène (*Omacestus rufipes*) et le Criquet mélodieux (*Chortippus biguttulus*). Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) est une espèce relativement ubiquiste mais qui affectionne les milieux à végétation haute et dense. Un cortège d'espèces de prairies sèches thermophiles semble également utiliser le site comme le Criquet blafard (*Euchorthippus elegantulus*) et le Criquet duettiste (*Chortippus brunneus brunneus*). Il n'est pas étonnant de retrouver ce cortège au vu du contexte très calcaire du site qui entraîne des conditions thermophiles et xériques. Le Criquet vert-échine est une espèce des milieux mésophiles à humide mais qui peut se rencontrer en contexte plus sec sur des pelouses calcicoles. Un seul individu a été contacté sur le site au niveau des carrés fleuris qui sont sans doute arrosés.

### IV.1.1.1.R. Synthèse des enjeux

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée sur le site de Saint Louis.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L. 411-1du Code de l'environnement



Illustration 30 : Photographies de rhopalocères observés sur le site. De haut en bas et de gauche à droite : Criquet vert-échine, Criquet mélodieux, Criquet duettiste, Criquet noir-ébène, Criquet blafard, Conocéphale gracieux  
(source : NE17)

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

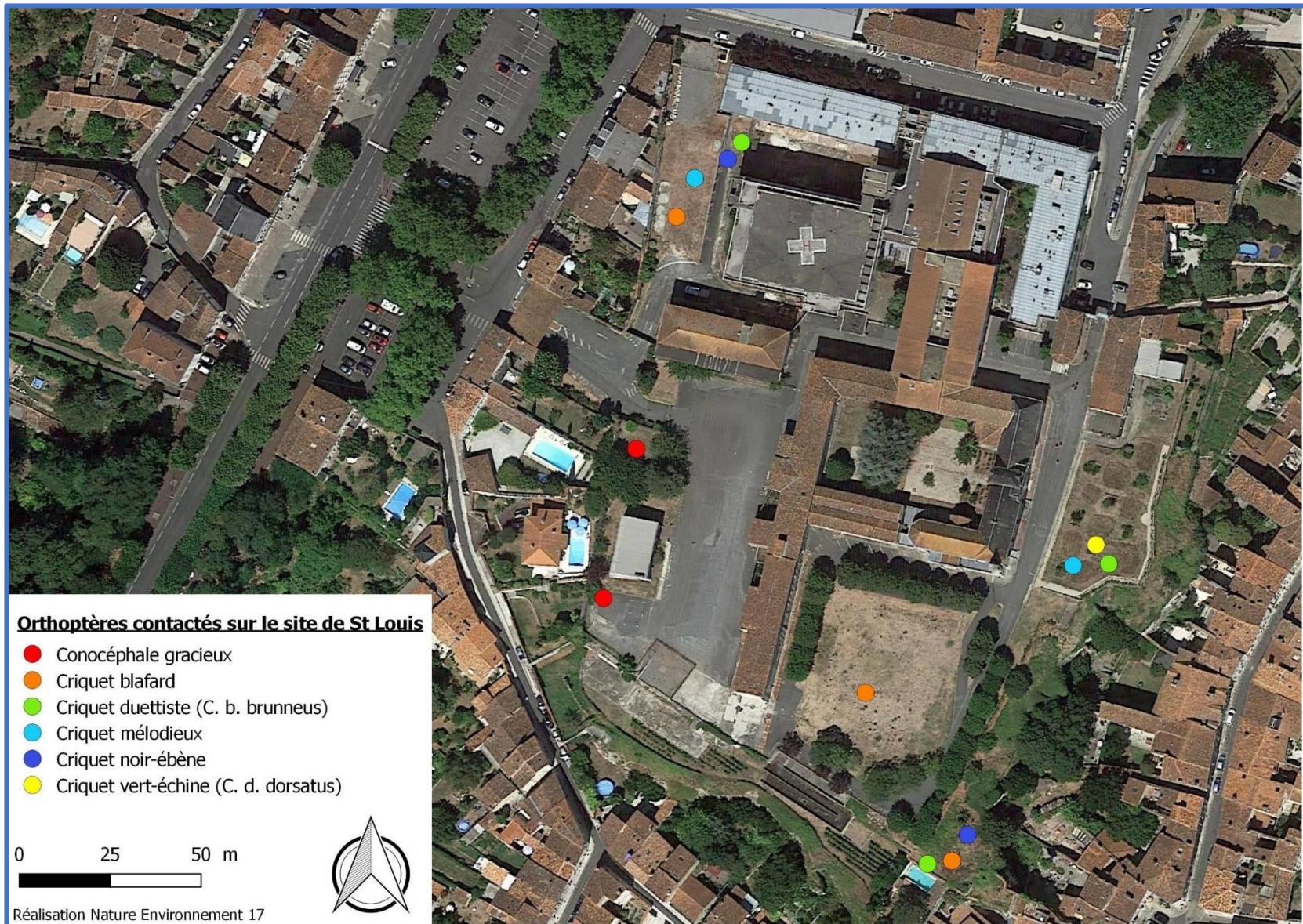


Illustration 31 : Orthoptères observés sur le site de St Louis en 2020

## Patrimoine floristique

### Protocole et période d'inventaires

Préalablement aux prospections de terrain, une recherche bibliographique a été effectuée consistant à analyser les données collectées dans le cadre d'inventaires ZNIEFF réalisés dans ce secteur. La base en ligne du Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBNSA), Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) a également été consultée. Cette recherche a permis de dresser une liste des espèces végétales présentes ou potentiellement présentes sur le site. Suite à cette recherche bibliographique, les prospections flore patrimoniale ont notamment été orientées vers la recherche de : *Sideritis hyssopifolia* notamment sur les marges de la falaise orientée sud. Les prospections floristiques ont globalement visé toute la flore vasculaire (phanérogame et cryptogame) avec une attention particulière portée sur les espèces patrimoniales et introduites (Espèces Exotiques Envahissantes particulièrement).

Les inventaires ont été réalisés en juillet (période estivale) période optimale de développement de *Sideritis hyssopifolia*. Pour chacune des espèces patrimoniales, un pointage GPS a été effectué et une estimation de la taille de la population a été réalisée. Pour chaque espèce naturalisée observée sur le site, un pointage GPS a été réalisé en détaillant à chaque station la tendance évolutive des populations de l'espèce et son abondance. Pour les noms latins, la nomenclature Taxref version 13.0 (MNHN, 2019) a été utilisée. L'abréviation cf. a été utilisée pour les identifications incertaines et l'abréviation gr. a été utilisée pour les groupes d'espèces dont l'identification est difficile. Les données récoltées ont été intégrées dans l'OBV, la base de données en ligne du CBNSA et sur le logiciel cartographique Qgis 3.10.14 en format shp. Une bioévaluation des données collectées a ensuite été réalisée consistant à hiérarchiser les différentes espèces patrimoniales en fonction de leurs statuts de protection et de vulnérabilité. Pour cela, les référentiels suivants ont été utilisés :

- ✓ Annexes II ou IV de la Directive Européenne Habitats-Faune-Flore de 1992 ;
- ✓ Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national (Arrêté du 20 janvier 1982 modifié) ;
- ✓ Liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale (Version consolidée du 10 mai 1988) ;
- ✓ Liste Rouge des espèces menacées en France – Flore vasculaire de France métropolitaine (IUCN, et al., 2018)
- ✓ Liste Rouge Régionale des espèces menacées en Poitou-Charentes (CBNSA, 2018) ;
- ✓ Liste des espèces déterminantes en Charente-Maritime (CBNSA, 2019).

Concernant les espèces introduites ou naturalisées, cette évaluation s'appuie sur la liste provisoire des Espèces Exotiques Envahissantes de Poitou-Charentes (CBNSA, 2015).

## Bilan des espèces contactées

Un ensemble de 122 espèces végétales a été inventorié sur le site au cours des prospections de terrain. Parmi elles, 4 espèces sont considérées comme exotiques à surveiller en région Poitou-Charentes en raison de leur caractère envahissant potentiel, et une est exotique envahissante avérée pour la région.

### Espèces végétales patrimoniales

Aucune espèce floristique patrimoniale n'a été détectée sur le site.

#### IV.1.1.1.R.a. Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Nom latin	Nom vernaculaire	Status	Estimation d'abondance
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	Exotique à surveiller	Planté sur le site
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillons	Exotique à surveiller	Une dizaine de pieds(secteur Nord-Ouest)
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	Exotique à surveiller	Surface d'habitat favorable : ~ 1500 m <sup>2</sup>
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce	Exotique envahissante potentielle	1 pied planté sur le site
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole d'Inde	Exotique envahissante avérée	Surface d'habitat favorable : ~ 400 m <sup>2</sup>

Illustration 32 : Espèces Exotiques Envahissantes observées sur site

#### IV.1.1.1.S. Description des EEE

*Acer pseudoplatanus* : Les populations du bassin versant de la Vienne sont considérées comme indigènes. Ailleurs cette espèce a été introduite (CBNSA, 2015). Sur le site elle a été plantée pour l'ornement et il n'y pas de risques de propagation.

*Buddleja davidii* : L'arbre à papillons, une espèce originaire d'Asie, utilisée pour l'ornement est toujours disponible dans le commerce. Elle a toutefois un potentiel envahissant élevé notamment dans les milieux anthropiques, ou perturbés. Il convient de surveiller la dynamique de cette espèce sur le site et si des travaux sont opérés des mesures spécifiques devraient être envisagées pour limiter sa propagation à d'autres secteurs.

*Erigeron canadensis* : La Vergerette du Canada est une espèce appartenant à la famille des Asteracées, originaire d'Amérique du Nord. Elle pousse dans les milieux rudéraux et a un potentiel envahissant assez important. Il convient donc de surveiller sa dynamique sur le site.

*Laurus nobilis* : Le laurier sauce est considéré comme espèce exotique envahissante potentielle en Poitou-Charentes. Il a été planté en haie au sud du site. Elle n'est pas envahissante dans les milieux anthropiques.

*Sporobolus indicus* : Cette graminée originaire d'Australie fréquentes les milieux rudéraux et les friches sur sols tassés. Elle a un potentiel envahissant important et peut porter préjudice à la flore indigène. Il n'existe actuellement pas de méthode efficace de lutte contre cette espèce.

## Liste des espèces végétales

<i>Acer campestre</i>	<i>Ficus carica</i>	<i>Rosa canina</i>
<b><i>Acer pseudoplatanus</i></b>	<i>Galium aparine</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Achillea millefolium</i>	<i>Galium verum</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Geranium molle</i>	<i>Rubus sp.</i>
<i>Alcea rosea</i>	<i>Geranium robertianum</i>	<i>Rumex acetosa</i>
<i>Amaranthus retroflexus</i>	<i>Geum urbanum</i>	<i>Rumex acetosella</i>
<i>Andryala integrifolia</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Rumex crispus</i>
<i>Anisantha diandra</i>	<i>Helminthotheca echioides</i>	<i>Salix alba</i>
<i>Arrhenatherum elatius</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<i>Salix caprea</i>
<i>Asplenium scolopendrium</i>	<i>Hordeum murinum</i>	<i>Salvia pratensis</i>
<i>Avena barbata</i>	<i>Hypericum perforatum</i>	<i>Schedonorus arundinaceus</i>
<i>Bellis perennis</i>	<i>Hypochaeris radicata</i>	<i>Sedum acre</i>
<i>Betula pendula</i>	<i>Jacobaea vulgaris</i>	<i>Silene latifolia subsp. alba</i>
<i>Blackstonia perfoliata</i>	<i>Lactuca serriola</i>	<i>Solanum dulcamara</i>
<i>Brachypodium rupestre</i>	<b><i>Laurus nobilis</i></b>	<i>Sonchus asper</i>
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	<i>Lolium multiflorum</i>	<i>Sonchus oleraceus</i>
<b><i>Buddleja davidii</i></b>	<i>Lolium perenne</i>	<b><i>Sporobolus indicus</i></b>
<i>Buxus sempervirens</i>	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Taraxacum sp.</i>
<i>Carduus tenuiflorus</i>	<i>Malus sylvestris</i>	<i>Torilis arvensis</i>
<i>Carex divulsa</i>	<i>Malva setigera</i>	<i>Torilis nodosa</i>
<i>Catapodium rigidum</i>	<i>Malva sylvestris</i>	<i>Trifolium dubium</i>
<i>Centaurea decipiens</i>	<i>Medicago arabica</i>	<i>Trifolium fragiferum</i>
<i>Centaurea sp.</i>	<i>Medicago lupulina</i>	<i>Trifolium pratense</i>
<i>Centranthus ruber</i>	<i>Medicago sativa</i>	<i>Trifolium repens</i>
<i>Cerastium fontanum</i>	<i>Mentha suaveolens</i>	<i>Ulmus minor</i>
<i>Ceratochloa cathartica</i>	<i>Mercurialis annua</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Chelidonium majus</i>	<i>Oxalis fontana</i>	<i>Verbascum pulverulentum</i>
<i>Cirsium arvense</i>	<i>Oxalis latifolia</i>	<i>Verbena officinalis</i>
<i>Cirsium vulgare</i>	<i>Parietaria judaica</i>	<i>Veronica persica</i>
<i>Clematis vitalba</i>	<i>Plantago coronopus</i>	<i>Vinca major</i>
<i>Clinopodium nepeta</i>	<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Viola hirta</i>
<i>Convolvulus arvensis</i>	<i>Plantago major</i>	<i>Vulpia bromoides</i>
<i>Cota tinctoria</i>	<i>Poa compressa</i>	<i>Vulpia ciliata</i>
<i>Crepis capillaris</i>	<i>Poa pratensis</i>	
<i>Crepis setosa</i>	<i>Poa trivialis</i>	
<i>Crepis vesicaria</i>	<i>Polycarpon tetraphyllum</i>	
<i>Cymbalaria muralis</i>	<i>Potentilla</i>	
<i>Cynodon dactylon</i>	<i>erecta</i>	
<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Potentilla</i>	
<i>Daucus carota</i>	<i>reptans</i>	
<i>Dipsacus fullonum</i>	<i>Poterium</i>	
<i>Elytrigia campestris</i>	<i>sanguisorba</i>	
<i>Elytrigia repens</i>	<i>Prunella</i>	
<i>Epilobium tetragonum</i>	<i>vulgaris</i>	
<b><i>Erigeron canadensis</i></b>	<i>Prunus</i>	
<i>Eschscholzia californica</i>	<i>spinosa</i>	
<i>Euphorbia peplus</i>	<i>Pteridium</i>	

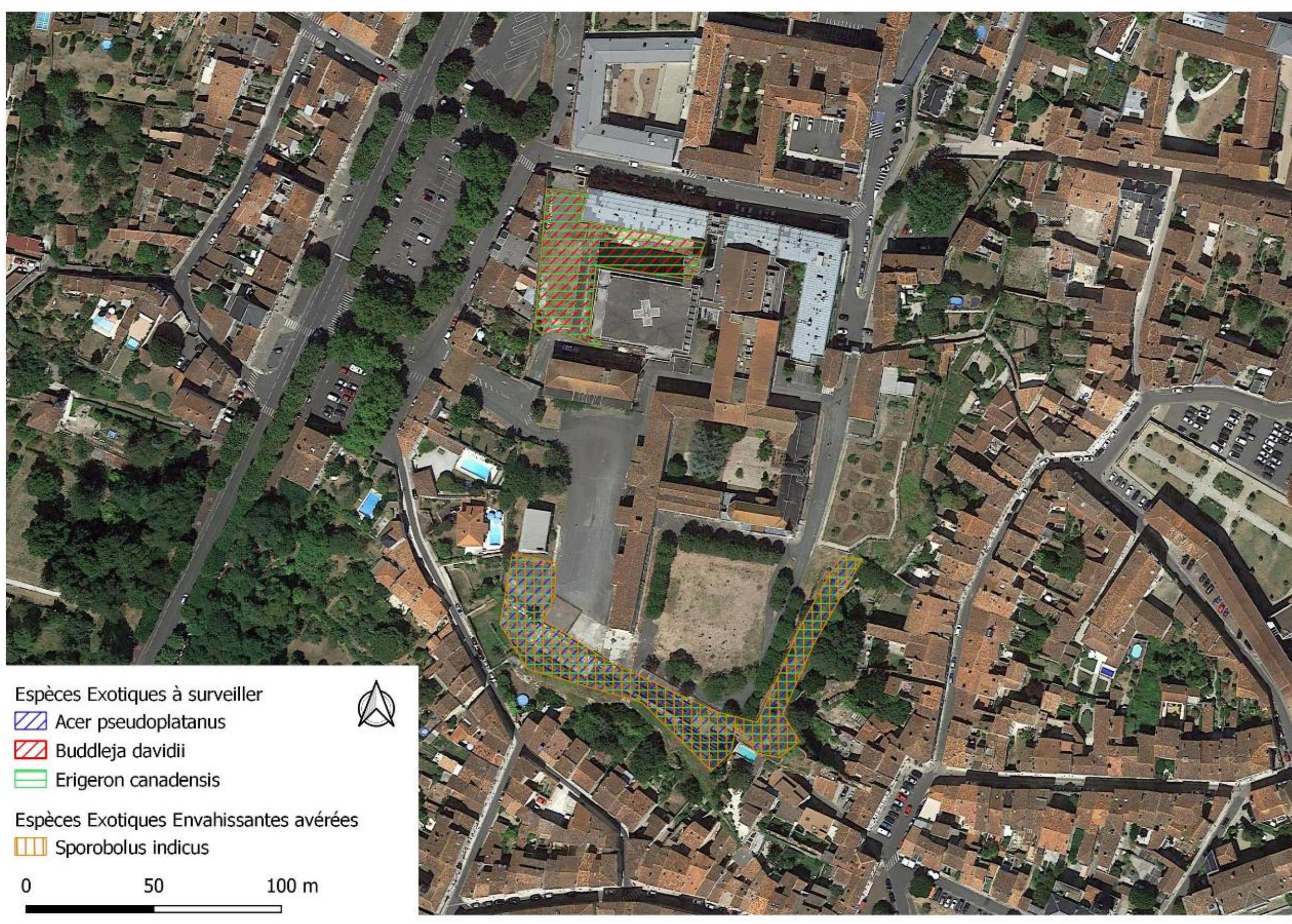


Illustration 33:: Localisation des stations d'espèces remarquables

## Synthèse des enjeux

La flore présente sur le site est typique des milieux rudéraux et anthropisés, banale, avec de nombreuses espèces exotiques dont certaines envahissantes ou potentiellement envahissante. Si des travaux sont réalisés sur le site il conviendra de tenir compte de ces espèces pour éviter leur dissémination dans d'autres lieux, et plus particulièrement pour l'arbre à papillons (*Buddleja davidii*).

## Synthèse des études menées par Nature Environnement 17

En conclusion des études naturalistes menées en 2020, Nature Environnement 17 dressait la synthèse suivante :

- Le site de Saint-Louis est un site présentant une faune et flore que l'on peut caractériser de communes.

- Situé en zone urbanisée et avec une gestion peu favorable au développement de la biodiversité, les enjeux globaux restent assez faibles. **Cependant un total de 31 espèces d'oiseaux, chiroptères et reptiles recensées sur le site est protégé.** Tous travaux mis en place sur le site devront être réalisés en hiver pour minimiser leurs impacts.

- ✓ **L'enjeu principal sur le site d'étude est la prise en compte des chiroptères et oiseaux directement installés dans les bâtiments.**
- ✓ Pour les chiroptères, les principaux risques et enjeux lors de la démolition des bâtiments vont donc se concentrer autour de ces coffrages, notamment sur les façades exposées au Sud et à l'Ouest (façades Est et Nord moins favorables du fait de leur exposition).

Bien que peu utilisés par les chiroptères, plusieurs espaces leurs sont très favorables dans les bâtiments anciens (chapelle, cave, toitures et charpentes...). Il conviendra de rester particulièrement vigilant quant à l'occupation de ces sites.

## Inventaire écologique réalisé en 2023 par les SNATS

### Auteurs de l'étude

Les prospections de terrains ont été réalisés par Marc et Loup Carrière, naturalistes du cabinet Les Snats à Taillebourg.

### Périmètre d'étude et période d'inventaires

Le périmètre d'étude des naturalistes comprenait l'ensemble des bâtiments du site Saint Louis appelés, dans le cadre du projet, à être détruits ou réhabilités, ainsi que les pourtours du patrimoine bâti. Les prospections se

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

sont déroulées dans l'après-midi et la soirée du 01/07/2023 et la matinée du 02/07/2023, dans des conditions météorologiques favorables

Date	Heure début	Heure fin	Période	Nature des prospections	Conditions météorologiques*	Conditions d'observation
01/07/2023	14h30	23h30	après-midi + soirée	multigroupe	couvert; nuages 8/8 ; vent F1 de l'W; 20° à 23h30, pluie fine en fin de soirée	favorables
02/07/2023	10h30	12h00	matinée	multigroupe	beau temps; nuages 3/8; vent F1 de l'W; 25° à 12h	favorables



\*\* : Couverture nuageuse = fraction du ciel exprimée en octa couvert par les nuages (ciel divisé en 8) ; Vitesse du vent exprimée selon l'échelle de Beaufort (0 à 12).

Illustration 34 : Dates de prospection et conditions d'observation

## Patrimoine chiroptérologique

### Protocole

L'ensemble du site a été parcouru par deux opérateurs munis de lampe frontale, en recherchant des indices de présence de chiroptères (individus en repos diurne, guanos) dans les parties accessibles des bâtiments. Chaque observation a été notée sur un plan d'ensemble, en se repérant par rapport à la géométrie des bâtiments (gps non fonctionnel en intérieur). En complément de ces prospections diurnes, un affût crépusculaire a été réalisé à l'aide de détecteurs d'ultrasons en mode manuel (modèle Pettersson d240x, fonctionnant en hétérodyne et expansion de temps). Ces affûts ont été réalisés au niveau de la cour ouest, au droit des bâtiments présentant le plus d'indices de présence (cf. photos page 67). Trois détecteurs d'ultrasons autonomes (modèle SM-mini de Wildlife acoustics), fonctionnant sur l'ensemble du cycle nocturne (du crépuscule à l'aube), ont également été positionnés en différents points du site, afin d'analyser l'activité des chiroptères et déceler d'éventuels indices de sorties de gîtes (pic en tout début et toute fin de nuit).

Au total, les prospections pédestres au sein des bâtiments ont totalisé environ 20 km parcourus pour le cumul des trajets des deux prospecteurs. Tous les bâtiments ont été visités (parties accessibles), de larges portions de combles n'étant toutefois pas directement inspectables.



Illustration 35 : Exemple d'un intérieur de bâtiment avec partie du double-plafond difficilement accessible

## Résultats des prospections

### IV.1.1.1.T. Prospection physique des bâtiments

La carte ci-dessous indique la localisation des observations relevées au sein des bâtiments (cf. photos pages suivantes). Il s'agit principalement de traces de guano, répartis en petits tas dispersés, indiquant une occupation occasionnelle des bâtiments. En dehors du guano, un cadavre de Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) a également été noté au niveau de l'ancienne maternité. Il est possible que cet individu se soit retrouvé piégé dans le dédale des pièces et de couloirs de ce bâtiment, sans pouvoir retrouver la sortie.

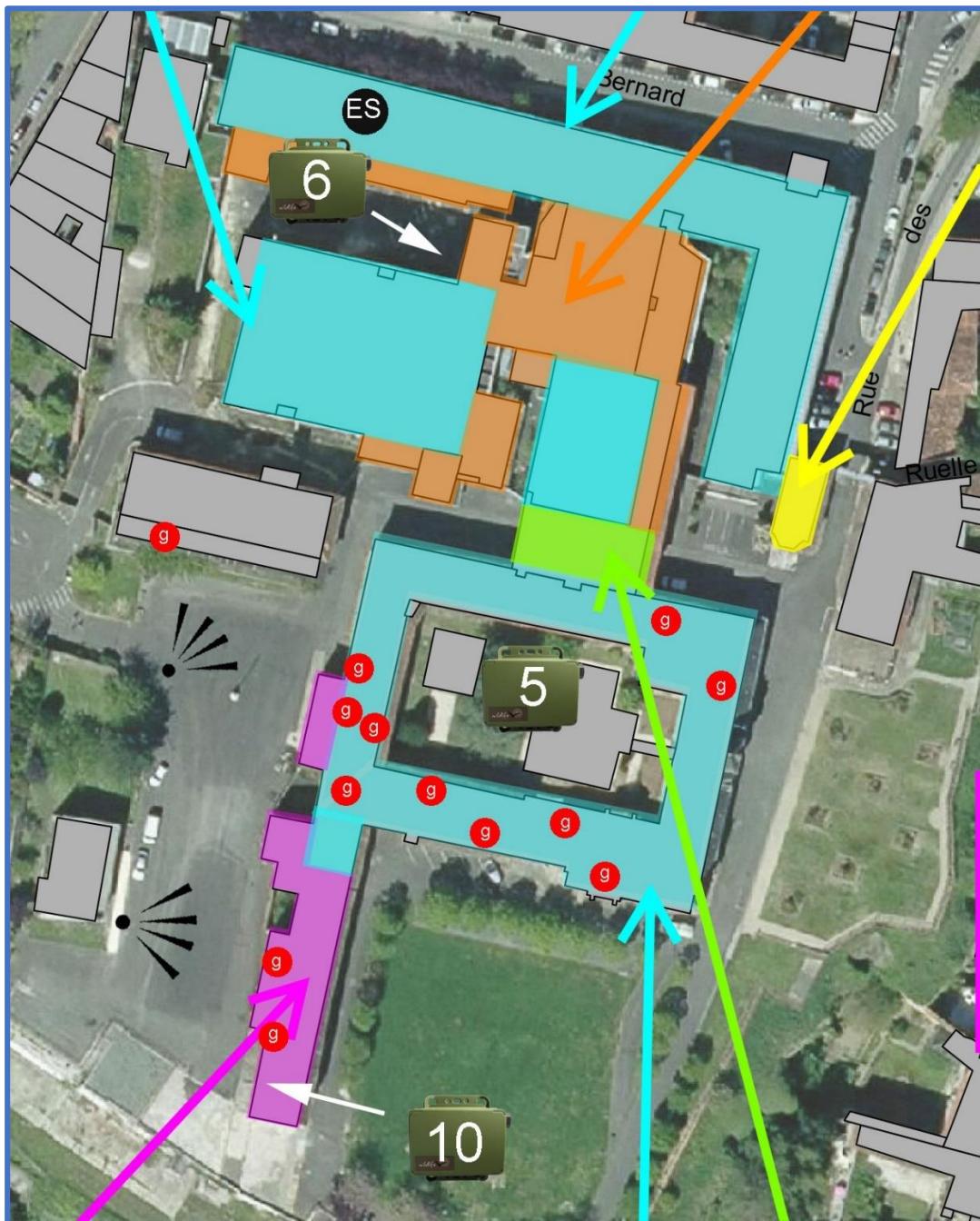


Illustration 36 : Synthèse sur les prospections chiroptérologiques

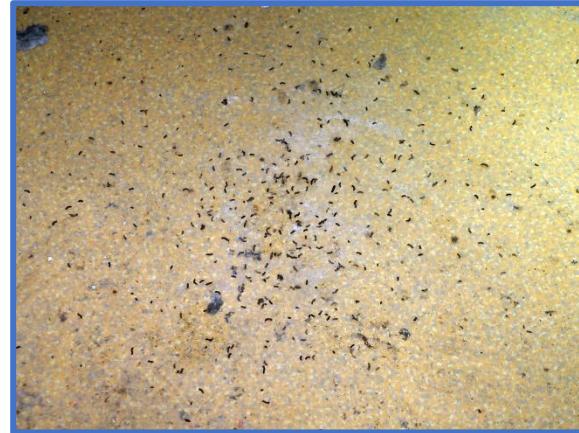
g : présence de guano ; ES : cadavre de Sérotine ; 5 : détecteur autonome ; : affût crépusculaire

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement



Guano isolé



Guano groupé



Guano isolé



Cadavre de Sérotine commune

La plupart des indices de présence ont été notés dans les bâtiments situés du côté ouest de l'ancien hôpital, peut-être en raison de meilleures possibilités d'accès (plusieurs fenêtres non obstruées), ou encore en raison d'une plus grande tranquillité par rapport aux bâtiments de l'ancienne maternité (lieu d'entraînement de la police municipale). Dans la plupart des cas, les tas de guano observés restaient d'ampleur modérée, indiquant une occupation temporaire des lieux. Ces indices n'étaient pas toujours positionnés au droit d'anfractuosité dans le plafond, ce qui tend également à indiquer une occupation opportuniste des lieux par les chiroptères (sans recherche de zones particulièrement stratégiques).

Malgré une journée complète de prospection à deux personnes et **plus de 20 km parcourus** au sein des bâtiments, la détection des indices de chiroptères reste partielle, les recoins potentiellement accessibles aux chauves-souris, mais non inspectables, étant très nombreux. Par ailleurs, l'occupation du site par les chiroptères ayant à priori un caractère très opportuniste, l'absence d'individu à un temps « T » ne permet pas de conclure à une non-occupation durable du site. D'avis d'expert, s'assurer de l'absence totale de chiroptères dans le cadre des travaux de démolition apparaît donc comme une tâche particulièrement difficile à mettre en œuvre, l'inspection totale des recoins potentiels étant pratiquement infaisable. Il convient de rappeler que prospecter « au plus court », c'est à dire par un simple aller-retour dans chaque pièce, représente un linéaire

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

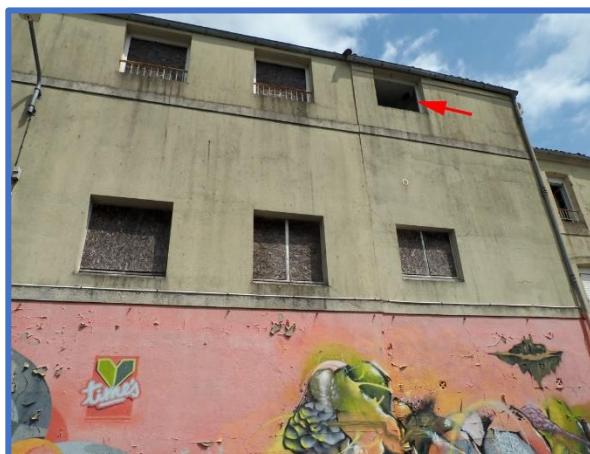
évalué à 5 km. Il n'est pas étonnant que des prospections sérieuses des 2 naturalistes aient conduit à un total de 20 km réalisés dans un dédale de pièces et de couloirs, le tout dans l'obscurité partielle ou totale. Enfin, les possibilités d'entrées dans les bâtiments sont également nombreuses, ce qui rend difficile la mise en défend du site vis-à-vis des chiroptères (nombreuses fenêtres ouvertes ou laissant un passage suffisant pour les chauves-souris, toiture partiellement découverte, accès aux combles ouvert...).



Fenêtre cassée



Fenêtre cassée



Fenêtre manquante



Accès comble et toiture (tuiles manquantes)

### IV.1.1.1.U. Enregistrements nocturnes

Seulement 6 espèces ont été recensées sur le site, dont deux nettement dominantes : la Noctule de Leisler et la Pipistrelle commune (cf. illustration ci-après). Le nombre total de contacts obtenus à l'aide des trois détecteurs autonomes n'est que de 225, ce qui correspond à une activité moyenne de 7,5 contacts par heure pour l'ensemble du cycle nocturne.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

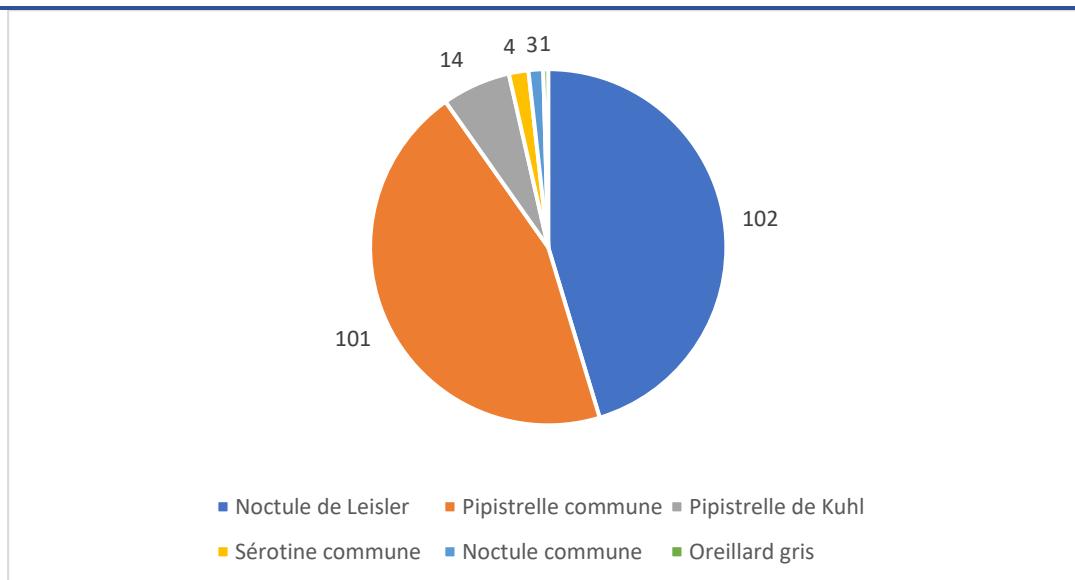


Illustration 37 : Répartition par espèce des contacts de chiroptères (nuit du 01-02/07/2023)

CD_NOM	Nom scientifique	Nom français	SMU5	SMU6	SMU10	Total
60360	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	2	2		4
60461	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	47	49	6	102
60468	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	3			3
79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	11	2	1	14
60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	57	31	13	101
60527	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	1			1
		_total espèces	6	4	3	6
		_total contacts	121	84	20	225
		heure début	21h30	21h30	21h30	
		heure fin	6h30	6h30	6h30	
		_temps (mn)	600	600	600	1800
		activité/h	12,1	8,4	2	7,5
		type de point d'écoute	passif	passif	passif	
		détecteur	SM-mini	SM-mini	SM-mini	
		waypoint	wpt283	wpt281	wpt282	
		X (L93)	417338.3210552	417312.9118890	417303.0474051	
		Y (L93)	6522616.7055163	6522700.3974169	6522563.9511091	

Illustration 38 : Données brutes des enregistrements passifs de chiroptères (nuit du 01-02/07/2023)

L'analyse de la répartition horaire des contacts (tous détecteurs confondus) montre un pic d'activité en tout début de nuit (cf. illustration ci-après), suivi par une chute rapide du nombre de contacts, indiquant un départ vers des zones de chasse, puis une remontée de l'activité en deuxième partie de nuit. Ce type de distribution tend à indiquer une relative proximité de gîtes diurnes, au moins pour les espèces dominantes (Pipistrelle commune et Noctule de Leisler).

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

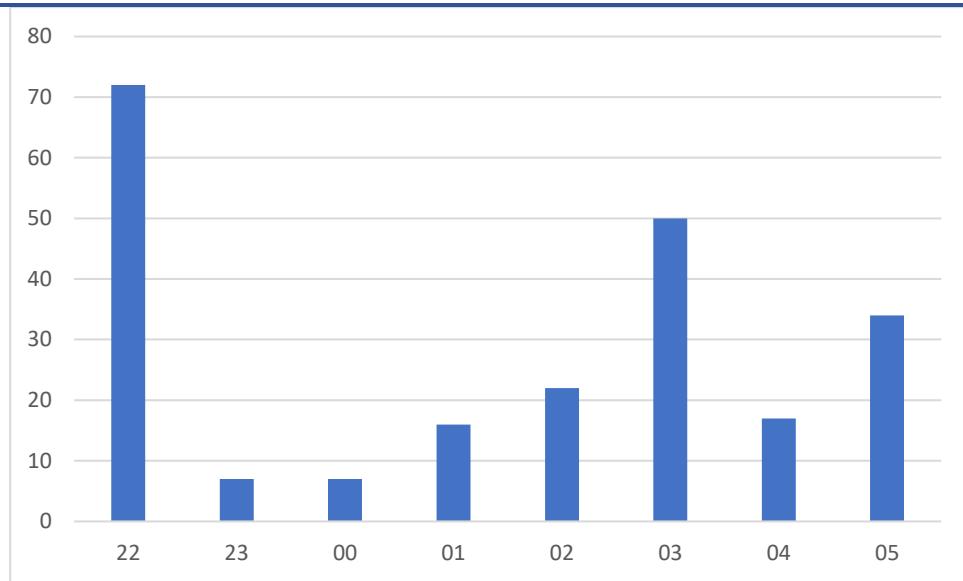


Illustration 39 : Répartition des contacts de chiroptères par tranche d'une heure pour les trois détecteurs passifs (nuit du 01-02/07/2023)

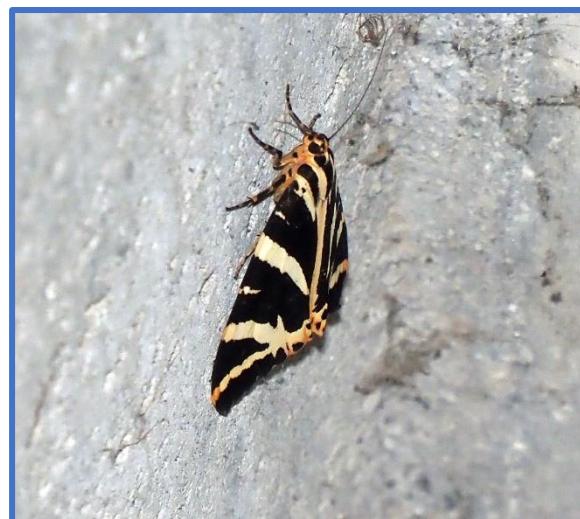
L'absence d'observation de Noctule de Leisler lors des l'affûts crépusculaires réalisés sur le site tend toutefois à indiquer que les gîtes potentiels pour cette espèce sont situés en dehors du site de Saint-Louis, les signaux ultrasonores de cette espèce pouvant porter à plusieurs dizaines de mètres.

### Autres patrimoines naturalistes

Les autres groupes taxonomiques n'ont pas fait l'objet d'investigation spécifique. Quelques observations ont toutefois été notées au gré des prospections : 2 cadavres de Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) dans l'ancienne maternité, plusieurs individus de Paon du jour (*Aglaia io*) dans les bâtiments et 1 individu d'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) dans la cour de l'ancien hôpital (espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat faune flore).



Mésange bleue trouvée morte dans l'ancienne maternité



Ecaille chinée posée dans la cour de l'ancien hôpital

## Synthèse des études menées par les SNATS

L'inventaire des chiroptères au sein de l'ancien hôpital de Saintes a permis de relever des traces d'occupation du site par les chauves-souris (guano, individu trouvé mort et sortie de gîte probable). Les indices relevés au sein des bâtiments restent toutefois très dispersés, et tendent à indiquer une **occupation du site à caractère à la fois temporaire et opportuniste**.

La présence de nombreuses ouvertures dans les bâtiments (fenêtres cassées ou non obstruées, porte d'accès aux combles, tuiles manquantes dans la toiture...), conjuguées avec la présence de divers interstices potentiellement favorables (coffrages de portes et de fenêtres, volets roulants...), visibles ou non, font que **le site peut être occupé à tout moment, mais plutôt par des individus isolés, en transit, ou à la recherche d'un gîte diurne temporaire.**

D'avis d'expert, s'assurer de l'absence totale de chiroptères dans le cadre des travaux de démolition apparaît donc comme une tâche particulièrement difficile, voire impossible à mettre en œuvre, l'inspection totale des recoins potentiels étant pratiquement infaisable.

## Analyse des données bibliographiques

### Patrimoine avifaunistique

La recherche bibliographique menée à l'échelle de l'AEE du projet (5 km autour de ce dernier) mentionne **196 espèces d'oiseaux**. Le tableau ci-après dresse la liste complète des espèces issues de la bibliographie. Il est repris de l'étude effectuée par le bureau ECR Environnement, dans le cadre d'un autre projet voisin de celui-ci.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

*Tableau 4 : Recueil bibliographique du patrimoine avifaunistique recensé à l'échelle de l'AEE (5 km) – Source : ECR Environnement, 2022*

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	Typiquement de montagne, sommets, pentes rocheuses, les ravins avec végétation éparses. Hiver : gagne des altitudes moindres, recherchant les secteurs herbeux avec végétation basse, bords de champs et même les implantations humaines comme les stations de sports d'hiver.
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Boisement de conifères, forêts mixtes et de feuillus avec clairières, coupes et fourrés épais, jeunes plantations d'épicéas
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	Forêts de feuillus et de pins, mais aussi prairies, landes mais rarement éloigné des arbres.
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Zones humides ouvertes, lacs, rivières, fleuves, estuaires
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Campagne ouverte, cultures, marais prairies, dunes
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Boisements clairs, surtout conifères, secteurs pierreux ou sablonneux entrecoupés de champs
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Milieux variés, plaines, régions montagneuses, espaces boisés
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Zones humides, marais salants, vasières, lagunes
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Proximité de milieux aquatiques : bord des lacs, fleuves, grands étangs, rivières mais aussi parfois côtes maritimes
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Sables et vases maritimes, étendues d'eau saumâtre, certains marécages
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Régions boisées entrecoupées de champs et de clairières, avec fourrés humides et massifs de conifères, terrains marécageux, marais, prairies humides et rivages.
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Zones herbeuses humides, marais d'eau douce et étangs, prairies inondées, champs
Bécassine sourde	<i>Lymnocryptes minimus</i>	Marais d'eau douce
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Zone dégagée à végétation rase
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Au bord de tous les milieux aquatiques
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	Toundra à proximité des côtes ou des lacs en été, en hiver elle privilégie les vasières proches des rivages dépourvus de relief
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Lacs, marécages et rivières bordés de végétation dense
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Terrains découverts, proximité des forêts, zones boisées de feuillus et de pins, vieilles futaies entrecoupées de clairières, campagnes et friches peu occupées par l'homme.
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Haies, bosquets, bois denses à proximité de l'eau
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Zones boisées avec un sous-bois dense, vergers, parcs et jardins
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Phragmitaies des étangs, lacs et bords de cours d'eau, zones agricoles (prairies et cultures).
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Paysage agricoles, zones buissonneuses, bosquet, lisières forestière, haies, prés arborés, clairières et coupes, landes et prés côtiers
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Zone agricole avec de grands arbres
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Il n'a pas d'habitat-type, on peut le retrouver dans les zones humides : marais, polders, tourbières mais on l'observe surtout dans les paysages découverts tels que les steppes, les landes, les prairies, les champs de céréales et de graminées où il trouve des conditions plus favorables à la nidification et à la chasse.
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Roselières des marais, prairie, friches, marais ou bordures de lacs et grands cours d'eau
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Cultures, zones côtières sablonneuses, steppe, taïgas. Il vit dans les landes semi-montagneuses avec une végétation arbustive, sur les coteaux avec des prairies
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Boisements, petits bosquets des champs
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Eaux douces ou marais saumâtres avec des roselières étendues, souvent dans des plaines.
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Prairies, champs de céréales (blé, orge, avoine, seigle), étendues de luzernes et terrains frais.
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Etendues d'eau profondes : étangs, lacs et marais à la végétation abondante, rivières et fleuves à débit lent, prairies inondées.
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Zones humides
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Côtes marines en hiver, tourbières inondées et eaux douces.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Secteurs lacustres, marais d'eau douce, fleuves, lacs et régions agricoles bordant le littoral, lagunes, baies et estuaires, plages, tourbières et marécages, prairies humides pourvues en herbes rases et variées.
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Etangs, marais, bras morts des fleuves et rivières.
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Vergers, jardins, zones cultivées
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Landes dégagées ou partiellement boisées, zones sèches non loin de tourbières, vasières, mangroves, marais salants, récifs coralliens, plages de sable, plans d'eau douce et lagunes.
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Marais et tourbières, forêts humides de divers types, fourrés de saules, le long des fossés de drainage, zone marécageuse. En hiver : intérieur des terres, vasières des étangs et des marais, divers lieux d'eau douce tels que rivières, lacs et petites mares. Le long du littoral, il s'installe sur les digues, les bassins de lagunage et les criques de marée basse abritées.
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Prairies humides et marais
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Berges des étangs et des cours d'eau, bancs de galets, rives sablonneuses, marais côtiers, mangrove et lagunes
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Zones plates ou vallonnées de toutes sortes, zones agricoles, paysages avec des arbres dispersés, terrains ouverts traversés de talus, murs de pierres ou pentes rocheuses., vergers, ruines, villages.
Choucas de tours	<i>Corvus monedula</i>	Points surélevés : falaises, carrières, clochers, tours, ruines, châteaux, allées de grands arbres, forêts
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Bois, forêts, jardins
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Zones ouvertes et dégagées de cultures et pâtures, prairies humides et les plaines bordant le cours des rivières, les vergers et champs irrigués
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Forêts abritant cours d'eau, eaux dormantes, marais, plaines et forêts inondées ou denses bosquets de hêtres, chênes ou pins, anciens massifs montagneux. Elle aime les marais, les prairies humides et les roselières.
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Zones semi-désertiques, sols couverts de broussailles alternant avec les pierailles, les paysages de garrigue et de maquis.
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Prairies ouvertes de longues herbes, friches abandonnées, lisières des terres agricoles, à l'intérieur ou à proximité de zones humides
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	A proximité des habitations humaines (hiver), champs en jachère, terres envahies de mauvaises herbes, chantiers en construction, champs de manœuvres, talus de chemin de fer, remblais...
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	En piedmont, campagnes cultivées avec bosquets, plantations de peupliers, parcs, champs, prairies et grands arbres dans les agglomérations.
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Landes, les zones arides, les bords de chemins et de routes, les bordures Corneille noire rocheuses, les falaises côtières, les plages, les zones d'estuaires, les embouchures de fleuves et les lagunes.
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Lisières de forêt, marais, clairières, campagnes ouvertes, zones cultivées
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Terrains secs ou humides, à l'intérieur des terres ou sur le littoral, préférence pour tourbières et landes.
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Landes de bruyères sauvages, tourbières, littoral nordique, marais, fleuves et des rivières.
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Estuaires, les deltas et les galeries riveraines, de préférence dans des zones de végétation bien développée, dans les marais et les lacs avec une épaisse végétation riveraine et aquatique.
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	Presque tous les milieux humides
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Territoire assez vaste (1,5 à 4 hectares), qui peut inclure un petit lac ou un étang. En hiver, commun sur les eaux maritimes, baies bien abritées, marais découverts, lacs et étangs, cours d'eau et zones côtières.
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Marais d'eau douce et salée, vasières, lacs peu profonds, lagunes côtières, champs inondés et rizières.
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Zones découvertes, cultivées, avec des arbres clairsemés, des arbustes et des haies, de vieilles bâtisses, granges, étables, ruines et clochers.
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Paysages ouverts, cultures, prairies, bosquets dispersés.
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Friches, bois clairsemés, aussi bien de feuillus que de conifères et les coupes. Aucune construction de nid, les œufs sont déposés à même le sol. Le site de nidification est souvent le même chaque année.
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Bois, forêts et bosquets, même près des habitations
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Zones boisées ouvertes, lisières de forêts, jardins, villes, falaises côtières, semi-déserts, cultures

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Zones agricoles, zones ouvertes avec couvert broussailleux, lisières de forêts, forêts ouvertes
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Milieux ouverts - Niche sur parois rocheuses
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Zones ouvertes où abondent les petits oiseaux, ses proies préférées : Toundra, vastes landes de bruyère, vastes plaines cultivées, labours ou bords de mer.
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Lisières de bois ou boqueteaux, zones humides, terrains découverts, landes et terres cultivées avec arbres.
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Corniches des falaises, crevasses, en montagne et sur les côtes maritimes.
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Sous-bois, taillis, haies, parcs, jardins
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Formations arbustives naturelles ou d'origine anthropique, haies, bosquets bas, friches à buissons, jardins, parcs, vergers, cimetières, ... Elle monte en altitude jusqu'à plus de 2 000 m à l'étage subalpin en mettant à profit les facies naturels, prés-bois, jeunes pinèdes, éboulis avec buissons.
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Bois à clairière, parcs, grands jardins arborés
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Habitats broussailleux et assez ouverts, coteaux calcaires, bocage, jeunes plantations et friches herbeuses avec des arbres.
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Landes et broussailles, souvent près des côtes abritées. Divers habitats buissonneux parsemés d'arbres, des flancs des collines aux touffes de salicornes des terrains salés. Elle peut être abondante dans les zones côtières.
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Etangs, lacs, baies peu profondes, à végétation dense, pièces d'eau ouvertes
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Marais, étangs, cours d'eau calmes, anciennes gravières, réservoirs artificiels
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Etangs, lacs, rivières lentes et fleuves, grandes pièces d'eau des parcs.
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Zones humides, étangs, rivières calmes, marais, lacs, eaux des parcs urbains
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Forêts, prairies avec bosquets, jardins
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Jardins, parcs, bois clairs, petites clairières et trouées au milieu de hauts feuillus
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Forêts de feuillus, forêts mixtes, vergers de plein vent, parcs. Préfère les sols dégagés et herbeux sous les arbres. S'installe dans des massifs de châtaigniers, dans des vergers de vieux arbres, terrains accidentés, vallons et bas versants des montagnes.
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Littoral, falaises littorales, îles, landes humides parfois éloignées des côtes, plages et dunes et localement sur les bâtiments, zones côtières proches des grandes pièces d'eau et pas trop éloignées des décharges d'ordures.
Goéland leucophé	<i>Larus michaellus</i>	Côtes rocheuses ou sablonneuses, estuaires, près des lacs et grands cours d'eau
Goéland pontique	<i>Larus cachinnans</i>	Proximité des lacs de la steppe ou du semi-désert entourés de roselières, des réservoirs et des rivières pourvues d'îles herbeuses ou arbustives. Il niche également en milieu maritime sur des falaises côtières, des îles rocheuses ou sablonneuses, des plages ou des dunes. En dehors de la saison de reproduction, l'espèce est plus commune le long des côtes, par exemple dans les ports. Il fréquente aussi les grands plans d'eau de l'intérieur et se tient souvent sur les installations "portuaires", jetées, bouées...
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Zones buissonneuses, bosquets, lisières de forêts humides, zones arbustives, zones montagneuses, roselières, souvent près de l'eau.
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Côtes rocheuses ou sablonneuses, estuaires, près des lacs et grands cours d'eau
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Plages de sable, gravier et galets des côtes et des grands cours d'eau
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Roselières, grands arbres le long des lacs, prairies humides
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Etangs, mares, fossés inondés, lacs, estuaires, eaux côtières abritées, cours d'eau lents
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Etangs, cours d'eau lents, marais, lacs, réservoirs artificiels, gravières inondées, estuaires
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachyactyla</i>	Parcs, jardins, vergers, rares bois où subsistent de vieux arbres
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Bois clairsemés, bosquets, clairières, lisières de forêts, allées d'arbres ou plantations, bocages, paysages vallonnés
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Zones boisées, lisière des forêts, zones humides, à proximité de prairies, vallées baignées par un cours d'eau, tourbière ou marécage
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Forêts de conifères, bois de bouleaux, de saules, végétation poussant en terrain spongieux et humide, long des rives des cours d'eau ou encore à l'orée des forêts humides, bois, taillis, champs bordés de haies et habitats plus ouverts tels que champs, pâtures, parcs et vergers.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Bois avec sous-bois épais, forêts, parcs, jardins, haies
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Vergers et les grands jardins, les zones arbustives avec des arbres clairsemés, les forêts de feuillus, les bois et les bosquets, les parcs.
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Fondrières, landes de bruyères humides, marais, forêts marécageuses, campagnes ouvertes, lacs, zones cultivées
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Anciennes sablières, gravières, falaises d'éboulis, berges sablonneuses des rivières
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	Marais d'eau douce, viviers, mares, à la lisière d'une végétation émergente, lacs, réservoirs, lagunes côtières et estuaires.
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Eaux douces, lacs, étangs et marais avec végétation riveraine ou flottante fournie
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	Fleuves, bord des lacs, rivières, rives des grands étangs, long des côtes marines
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Zone humide
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Zones humides, steppes, prairies
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Bord des lacs et des marécages avec des roselières étendues, zones humides plus ouvertes bordées de végétation.
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Espaces découverts et sauvages, prairies herbeuses, terrains cultivés, marais salants, estuaires, prairies montagneuses et toundra alpine et arctique, champs en friche, le long des haies, champs abandonnés ou épais bosquets de conifères.
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Surfaces dégagées, ouvertes à semi-ouvertes (prairies, cultures, pelouses, friches agricoles ou industrielles, jardins et vergers, milieux forestiers ouverts) et d'un support arboré pour la nidification.
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Villes, villages, parois rocheuses des régions inhabitées
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Zones humides naturelles (rivières, fleuves, falaises côtières) ou artificielles (carrières de sables, talus routiers), falaises abruptes et de granulométrie fine
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Pâturage, prairies, bocages, marais, étangs, cours d'eau, parcs, jardins
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Bocages, vergers
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Friches, landes, bien exposées
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	Lacs, étangs, mares ou marécages, rivières au lit peu profond et aux rives arborées sont les domaines des ibis falcinelles qui trouvent là des conditions idéales pour la nidification et les ressources alimentaires.
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Espaces ouverts fréquentant particulièrement les zones humides de la façade Atlantique
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	Taïga, forêt de conifères subarctique qui borde au sud la toundra, mais il habite également les forêts mixtes ou même la forêt de bouleaux. Il préfère les facies ouverts, peu denses, les lisières, c'est à dire les milieux avec une strate inférieure fournie.
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Milieux semi-ouverts, steppe, lande buissonnante
Locustelle luscinioïde	<i>Locustella luscinoides</i>	Grandes roselières hautes, moins souvent les jonchées et les autres végétations riveraines qui se situent en bordure des lacs, des rivières, des marais et des étangs.
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Milieux secs ou humides à végétation basse et fournie, souvent dans les prairies touffues près des étangs, jeunes plantations de conifères, coupes à blanc, hautes herbes avec des buissons épars, souvent au bord des cours d'eau.
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Boisements feuillus, parcs, vergers
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Marais, zones humides, prairies humides, végétation dense des marais avec des surfaces vaseuses
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Côtes et estuaires (en hiver), cours d'eau à pentes abrutes et meubles, berges des étangs, sablières inondées
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Villes, villages, ruines
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Milieux ouverts avec arbustes type tourbière, lande, végétation arbustive de l'étage subalpin
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Zones boisées, cultures, parcs, jardins
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Forêt de feuillus, haies, parcs, jardins
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Forêt de feuillus, haies, parcs, jardins
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Forêt de feuillus, haies, parcs, jardins

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Forêts de résineux, sapinières, pinèdes, bois d'épicéa
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Forêts (feuillus en priorité), zones boisées le long des cours d'eau, parcelles d'aulnes, terres agricoles pourvus d'arbres, vergers, parcs, jardins
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Présence de grands arbres ou escarpements rocheux + eau
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Boisements clairs, zones agricoles
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Zones modifiées par les humains
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Voisinage humain, vergers, friches
Moineau soulcie	<i>Passer petronia</i>	Milieux rocailleux, au niveau de la mer ou à des altitudes de plus de 4000m, proche des aires cultivées, des vergers
Mouette mélanocephale	<i>Larus melanoccephalus</i>	Plages, estuaires, marais côtiers et intérieurs, ports de pêche, décharges, évacuations d'égouts.
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Marais, étangs, lacs, eaux cotières
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Lacs ou plans d'eau entourés de roselières, étangs pourvus d'une végétation épaisse, côtes marines et bordure des lacs dégagés à proximité du littoral.
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Terrains calcaires caillouteux ensoleillés, landes, prairies sèches, cultures basses ou friches, anciennes gravières ou sablières,
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Marécages, bords des lacs à la végétation riveraine importante, côtes, bordure des réservoirs artificiels, des lacs et des estuaires, prairies vallonnées et champs talutés.
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	Lacs d'eau douce et tous les types de rivières.
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	Roselières touffues et de grande étendue.
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Champs de céréales, terrains vagues enrichis bordés de haies
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Milieux secs et ouverts, pâturages, cultures, vignes, terrains sablonneux ou crayeux.
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Berges sablonneuses et caillouteuses des rivières, des étangs, des lacs, sur le fond boueux des étangs asséchés, dans les sablières et les gravières, près des réservoirs des stations d'épuration des eaux entourés de flaques ainsi que sur les côtes et les estuaires.
Petit-duc-scops	<i>Otus scops</i>	Arbres des vergers, parcs et jardins à proximité de l'homme ou dans des boisements clairs de feuillus en milieu semi-ouvert.
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Végétation touffue des zones humides, phragmitaies (plutôt avec des buissons et des herbes), grands joncs, saulaies des bords de cours d'eau, buissons marécageux, fossés et canaux avec herbes ou roseaux
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Forêts, zones boisées, grands jardins
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Bords des cours d'eau, bois, bosquets de feuillus, parcs, jardins et vergers, évite les massifs de conifères
Pic noir	<i>Dryocopus matius</i>	Bois, forêts
Pic vert	<i>Picus virdis</i>	Vergers, bosquet, haies, bois clairs, lisières forêt
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Zone agricole, bosquets, jardins, zones urbaines
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Régions ouvertes et sèches à végétation buissonnante, landes plantées d'arbustes épineux.
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Zones rocallieuses, villes, villages
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Bois non exploités de feuillus ou d'essences mixtes, grands parcs, cultures, falaises, flancs de montagne et les à-pics, carrières, fermes très arborées, plaines, lisières de bois.
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Terres cultivées, prairies, lisières de forêt
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Forêts, parcs, jardins, haies
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Bois de bouleaux, hêtraies, forêts de résineux et de conifères mêlés de feuillus, champs, prairies, friches, décharges, remblais.
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Landes sèches, prairies du bocage, s'accommode des lisières des bois et des talus herbeux.
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Zones marécageuses, prés humides et marais, terrains cultivés, friches, talus herbeux, côtes maritimes
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinolletta</i>	Pelouses alpines au-dessus des arbres à une altitude comprise entre 900 et 2 500 mètres. Hiver : bord des lacs, marais et cours d'eau.
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Eaux côtières, rivières et estuaires soumis à la marée.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Collines arides en alternance avec des toundras caillouteuses, ou toundras fournies en roseaux, en mousses et en lichens, à la fois dans des zones de relief et de vallées riveraines. En hiver : fréquente les vasières battues par les marées et les plages.
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Terrains plats et dégagés, à végétation herbacée rase et sans arbre, où il peut courir rapidement en cas de danger. Pendant la période de reproduction : lande rase, toundra, terrains tourbeux. En hiver : plaines cultivées, prairies, champs de céréales, terres labourées et polders.
Pouillot à grands sourcils	<i>Phylloscopus inornatus</i>	Faciès jeunes ou ouverts de la forêt boréale, ou de la forêt montagnarde
Pouillot de Sibérie	<i>Phylloscopus collybita tristis</i>	Localisés vers l'Est à partir de l'Oural
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Hauts arbres ou buissons (bouleaux et saules des hautes terres, milieux boisés divers, bosquets, parcs et jardins touffus)
Pouillot ibérique	<i>Phylloscopus ibericus</i>	Forêt : sèche ; Maquis : végétation de type méditerranéen
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Parcs et jardins
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Roseaux touffus des étangs, marais et rivières aux eaux peu profondes
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Prairies de fauche et des pâtures, des marécages et moins souvent, des champs cultivés. Il évite les zones inondées. Habituellement en plaine, on le trouve également dans les pâturages de montagne
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	Bras morts, bords de grands cours d'eau
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Forêts, sous-bois denses, parcs avec buissons, maquis élevés, landes arborées
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Forêts de conifères et mixtes, parcs avec conifères, broussailles
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Forêts, bois à bosquets, buissons touffus, parcs et jardins
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Terrains boisés, bocage, taillis, parcs et jardins
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Campagne, villages, banlieues des villes, présence d'arbres feuillus indispensables
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Zone rocheuse, éboulis, vergers, jardins
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Phragmitaie inondée qui borde les eaux dormantes ou courantes ou qui envahit les zones palustres.
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Lacs et les étangs en milieu ouvert, terrains marécageux avec zone d'eau libre et tranquilles.
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Les petites pièces d'eau douce et les marais peu profonds avec une végétation émergente abondante sont préférés aux grands plans d'eau. Les cours d'eau en milieu boisé sont également recherchés.
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Jardins, parcs, vergers, pleine campagne.
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Bois, parcs, grands jardins
Sizerin cabaret	<i>Carduelis flammea cabaret</i>	Boisements tels que les aulnaies-frênaies, les boulaies, les pessières à bouleau, les ripisylves, les jeunes plantations de conifères, les boisements des dunes côtières et localement les parcs et jardins. Nord-Est de l'Europe.
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Zones humides côtières, avec étendues d'eau libre peu profonde.
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Fréquente exclusivement les habitats côtiers dans l'hémisphère nord en été, dans la zone subantarctique pendant la saison d'hivernage.
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Zones côtières, intérieur des terres, habitats divers. Liée aux rivières et aux lacs. Niche de préférence sur des îlots rocheux, plages et bord de marais.
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	Lagunes d'eau saumâtre, lacs et étendues d'eau douce et saumâtre, Indifféremment en plaine ou en montagne.
Tadorne de belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Long du littoral, côtes marines plates, sablonneuses ou vaseuses, bord des lacs salés proches des embouchures ou des estuaires, dunes herbeuses ou plantées d'oyas.
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Prairies à foin ou à litière, marais exondés, pâture
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Divers milieux de landes et de prés, friches, en marge des cultures, clairières, pentes buissonnées des montagnes, dunes et le long des plages
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Bois, forêts ou terrains vagues assez boisés avec une préférence pour les conifères, aulnes, bouleaux.
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	Gorges, falaises et parois escarpées
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Régions cultivées avec vergers, prés, bois clairs entrecoupés de champs, bosquets de feuillus. Visiteur d'été.
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Fourrés bordant des terres cultivées, paysages ouverts parsemés d'arbres, buissons, haies ou bosquets

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie	Potentialité de présence sur la zone d'étude
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Zones urbaines et rurales	Oui
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Typique de la montagne, champs sablonneux et pierreux, sablières et briqueteries,	Non
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Boisements à sous-bois touffu et broussailleux, landes avec arbustes, parcs, jardins, landes avec arbustes, parcelles denses avec arbres déracinés, tas de branches.	Oui
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Prés-salés et côtiers, se rassemblent en hiver en énormes groupes sur des zones ouvertes, sur les terres arables et les marais côtiers mais aussi dans une grande variété de terres ouvertes au sol nu et à l'herbe rase.	Non
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Lisières des forêts, broussailles, taillis, grandes haies, parcs, jardins	Oui

Au regard des espèces mentionnées dans cette bibliographie et du contexte paysager caractérisant le site d'étude (ensemble de bâtiments modernes avec quelques arbres et pelouses épars), deux cas de figure se distinguent ici :

- D'une part, les espèces les plus généralistes et adaptées à vivre en pleine ville, comme la Tourterelle turque ou encore l'Accenteur mouchet. Ces oiseaux sont susceptibles d'utiliser les quelques espaces verts disponibles autour des bâtiments pour venir s'alimenter (au sol, ou bien dans la végétation buissonnante / arborée), voire nicher (plutôt dans les arbres et arbustes, à l'image du Merle noir ou du Chardonneret élégant). Certains taxons, à l'instar du Moineau domestique, de l'Etourneau sansonnet ou de la Mésange charbonnière, peuvent également cibler des anfractuosités dans le bâti pour y établir leurs nids. Néanmoins, l'ensemble de bâtiments tel qu'il existe aujourd'hui est globalement peu attractif pour ces espèces, car il comporte peu d'accès favorables à la nidification, à la différence du vieux bâti que l'on trouve plus couramment ici et là, dans et autour de la ville de Saintes. Le potentiel n'est donc pas nul au regard de l'ubiquisme qui caractérise ces taxons, mais reste tout de même relativement faible. **La majorité des espèces les plus généralistes utiliseront donc le site d'étude comme zone d'alimentation et de transit. Quelques espèces anthropophiles et cavicoles seront intégrées aux CERFA de la présente dérogation.**
  
- D'autre part, la majorité des autres taxons recensés dans ce tableau ne seront observée qu'en transit (migratoire ou non), au regard de l'absence de tout habitat propice à leur halte (repros, alimentation) et à leur nidification sur le site d'étude. Ces espèces évitent les milieux les plus urbanisés et se contentent le plus souvent de les survoler, pour rejoindre des habitats moins anthropisés, tels que les zones ouvertes (Vanneau huppé, Traquet motteux, Pluvier doré...), le maillage boisé / bocager (Tourterelle des bois, Mésange nonnette...) ou encore des milieux humides divers (sternes, laridés, canards, limicoles, Râle des genêts...). A noter que le Tichodrome échelette, espèce rupestre et montagnarde, s'observent de temps à autres sur quelques bâtiments de la ville de Saintes en saison hivernale, durant laquelle un mouvement vers les plaines est diffusément observé. Néanmoins, au regard de l'aspect des bâtiments soumis aux travaux, ces derniers ne constituent pas un véritable site d'hivernage pérenne en soi,

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

l'espèce privilégiant largement les constructions plus anciennes et imposantes, et dotées de nombreux interstices, à l'image des châteaux ou des églises. Sur la commune de Saintes, où les rédacteurs du présent rapport le suivent depuis maintenant plusieurs années, l'espèce est contactée à l'unité, pas tous les hivers, et privilégie des monuments remarquables tels que l'église Saint-Pierre ou encore l'église Saint-Eutrope. **Aucune interaction notable n'est donc à prévoir concernant ces différents cortèges d'espèces.**

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### Patrimoine mammalogique

#### Mammifères terrestres

La recherche bibliographique menée à l'échelle de l'AEE du projet (5 km autour de ce dernier) mentionne 24 espèces de mammifères terrestres. Le tableau ci-après dresse la liste complète des espèces issues de la bibliographie. Il est repris de l'étude effectuée par le bureau ECR Environnement, dans le cadre d'un autre projet voisin de celui-ci.

Tableau 5 : Recueil bibliographique du patrimoine mammalogique (autre que Chiroptères) recensé à l'échelle de l'AEE (5 km) – Source : ECR Environnement, 2022

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	Prairies, champs, bois en plaine et en montagne
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Massifs de feuillus, forêts mixtes, sous-bois bien fournis, espaces fermés par des haies, zones cultivées diversifiées, friches et clairières, landes et prairies avec points d'eau à proximité.
Chat domestique	<i>Felis catus domesticus</i>	
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Plaine, montagne, cultures, milieux boisés, grandes forêts feuillues, sous-bois arbustif comportant des clairières, lisiers et les zones de transition (forêt et cultures, les layons, les bords de chemins).
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	Zones sèches et broussailleuses : les jardins, les haies, les massifs d'orties ou à proximité des maisons.
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Ruisseaux, fleuves, retenues collinaires, tourbières, lacs et étang avec rives bien végétalisées.
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Bois de feuillus ou de conifères (ou forêts mixtes) avec sous-bois dense, parcs et jardins plantés de grands arbres.
Fouine	<i>Martes foina</i>	Bois de feuillus et lisiers, coteaux rocheux, villages.
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Bosquets d'arbres très denses, rochers, cavités, bocage humide, bois, taillis, dense réseau de haies, bordures de marais.
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Bois de feuillus, haies, broussailles, parcs, prairies humides (surtout au bord de ces milieux), jardins, dunes avec buissons.
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Milieux diversifiés ou couverts et zones ouvertes, bocages, garriques
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	Il apprécie toutes les zones boisées, forêts de résineux ou de feuillus, mais il apparaît que ce sont les boisements mixtes qui abritent les plus fortes densités. Les terrains rocheux et caillouteux avec une couverture végétale irrégulière lui conviennent parfaitement et dans les régions de plaine, on le trouve souvent dans les murs des jardins, dans les vergers, les terrasses et les bâtiments en ruines.
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Landes, terres cultivées, pâtures, marais, lisier des bois, haies
Loir gris	<i>Glis glis</i>	Forêt de feuillus, parcs, bocages, vergers et jardins, biotopes rocheux...
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins, cours d'eau, ruisseaux, rivières et fleuves
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Bosquets denses, forêts de conifères ou forêts mixtes, gîte surtout dans les arbres, à plus de deux mètres de hauteur : cavités dans le tronc, amas de lierre, fourches de branches, nids d'autres espèces, etc.
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Fréquente presque tous les biotopes : bois, champs, haies, broussailles, jardins, maisons et bâtiments ruraux.
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	Habitations, haies, taillis, bordure d'étangs, de ruisseaux ou marécages, milieux humides, notamment les rives boisées des marais, des étangs et des cours d'eau, milieux semi-ouverts, milieux moyennement boisés, plaine, montagne, zones de cultures entrecoupées de haies (bocages) ou de taillis sont particulièrement prisées, lisiers des grands massifs forestiers ou rives des cours d'eau les traversant.
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Marais, lagunes, bord de ruisseau à courant est faible, fossés et canaux, eaux stagnantes envahies par la végétation.
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	Villes et agglomérations rurales, bâtiments, lieux humides, fréquente les égouts.
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Milieux semi-ouverts, bocages, haies, pré-bois, taillis, bosquets
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Zones arborées disposant de points d'eau
Souris grise	<i>Mus musculus</i>	Entrepôts agricoles, granges, greniers, lieux de stockages de céréales...
Taupe d'Europe	<i>Talpa europea</i>	Réseau souterrain

Au regard des espèces mentionnées dans cette bibliographie et du contexte paysager caractérisant le site d'étude (ensemble de bâtiments modernes avec quelques arbres et pelouses épars), seules quelques espèces très ubiquistes seront susceptibles de fréquenter le site d'étude, au regard de leurs capacités à vivre ou bien à transiter en milieu urbanisé : il s'agit du Chat domestique, du Crocidure musette, de l'Ecureuil roux, de la Fouine, du Hérisson, du Lapin de Garenne, du Lérot, du rat surmulot, du Renard roux, de la Souris grise et de la Taupe d'Europe. Par ces espèces, seules 2 sont protégées : l'Ecureuil roux, qui se cantonnera aux espaces verts limitrophes (en particulier les gros arbres propices à la recherche alimentaire), et le Hérisson d'Europe, qui apprécie la strate buissonnante / arbustive en contexte urbanisé comme ici. Ces taxons ne fréquenteront donc pas les bâtiments sous emprise du projet.

Enfin, les autres espèces citées dans ce tableau ne s'aventurent pas en milieu densément urbanisé comme c'est le cas ici : elles sont tantôt affiliées aux trames boisées ou bocagères (Martre des pins,

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Putois d'Europe...), tantôt restreintes aux réseaux hydrographiques (Loutre d'Europe, Crossope aquatique...).

**Aucun enjeu notable n'est donc retenu concernant les espèces de mammifères terrestres de la bibliographie.**

### Chiroptères

Concernant ce groupe, la recherche bibliographique menée par ECR Environnement s'est étalée sur 15 km autour du site d'étude, afin de rechercher les éventuels gîtes potentiels en considérant le rayon d'action moyen de l'ensemble des espèces. A noter que ce sont bien les gîtes non arboricoles qui sont visés ici, au regard du contexte du projet (ensemble de bâtiments). Les données suivantes sont donc reprises du rapport d'ECR Environnement (2022).

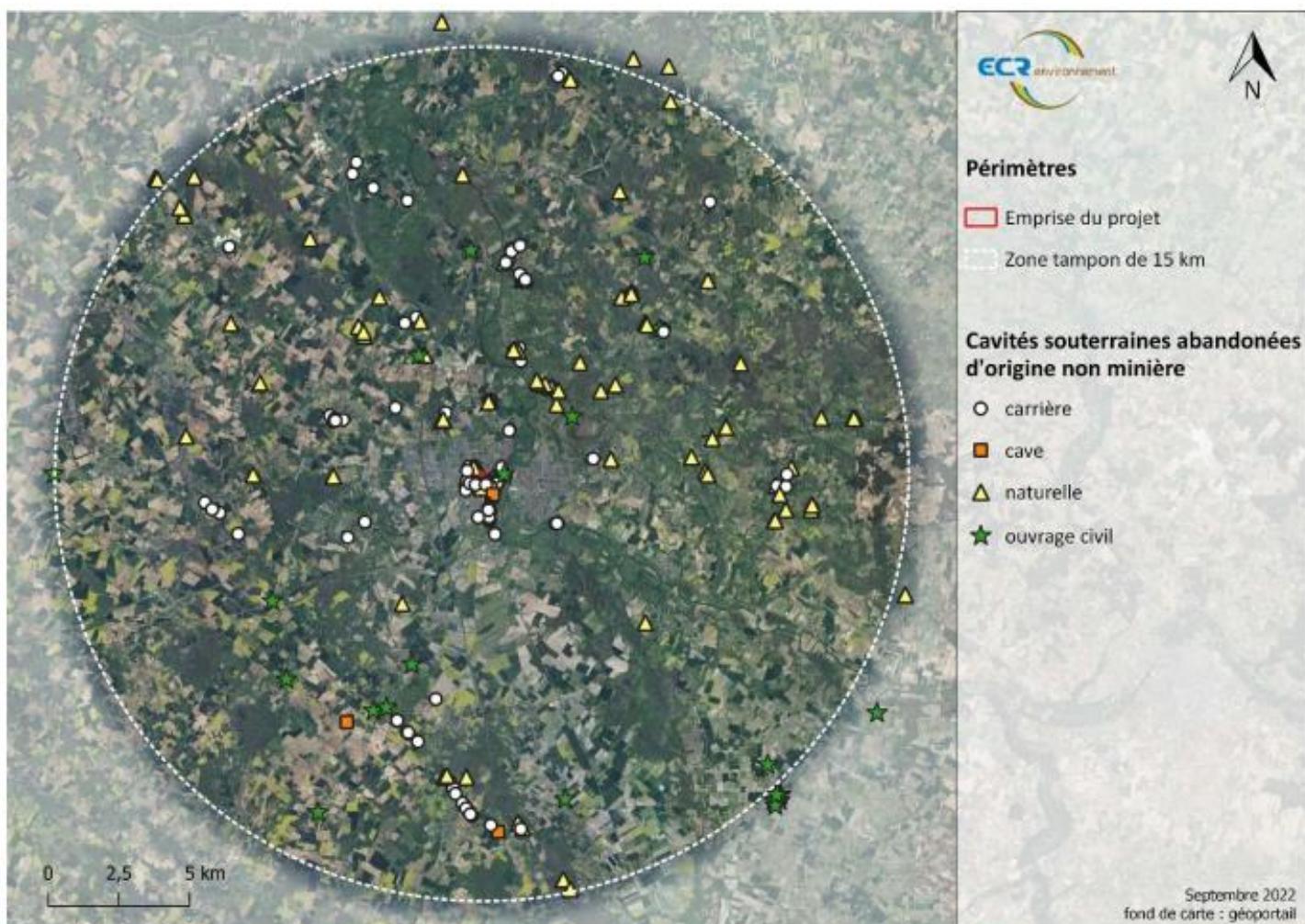


Figure 4 : Localisation des cavités souterraines dans un rayon de 15 km autour du site d'étude – Source : ECR Environnement, 2022

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

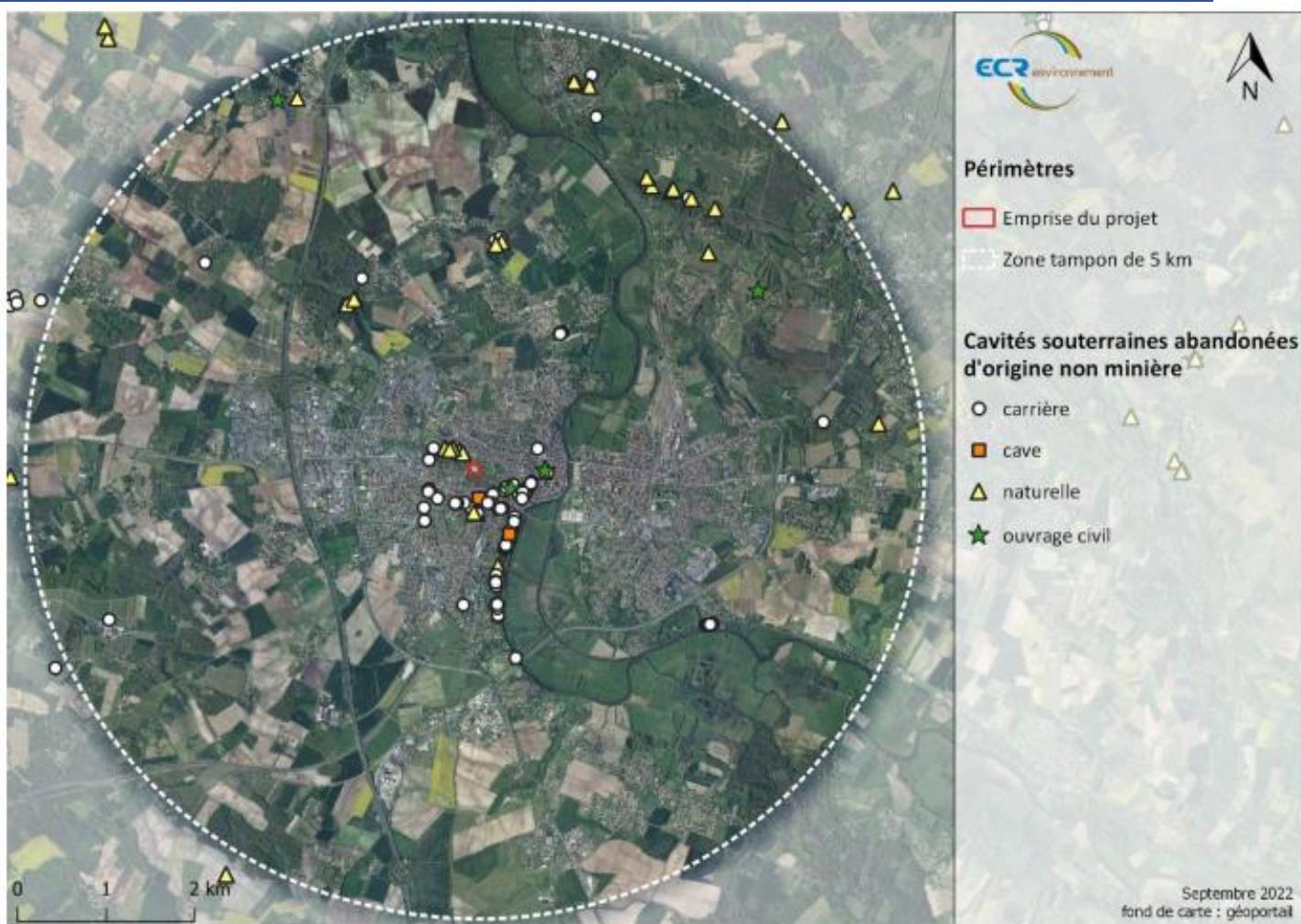


Figure 5 : Localisation des cavités souterraines dans un rayon de 5 km autour du site d'étude – Source : ECR Environnement, 2022

Ces cartographies indiquent une importante densité de cavités souterraines et naturelles autour du site d'étude. La bibliographie ne mentionne pas d'autres espèces que celles citées dans les inventaires et dans les FSD des zonages ZNIEFF et ZSC de l'INPN, à savoir : la Sérotine commune, le Minioptère de Schreibers, le Murin à oreilles échancrées, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, l'Oreillard gris, le Murin de Daubenton, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe.

La particularité de la ville de Saintes est que celle-ci présente un agglomérat de cavités souterraines, en lien avec l'histoire de la ville (anciennes carrières d'extraction de la roche calcaire des sous-sols de cette partie de la Saintonge romaine). Les Chiroptères peuvent utiliser ces cavités comme zones d'hibernation, de reproduction, voire de swarming. Il est précisé que l'ancien hôpital du site Saint-Louis abrite de la Pipistrelle commune dans les coffrages des volets roulants, sans qu'aucune colonie ne soit détectée. A noter également la présence avérée du Grand Rhinolophe non loin du site d'étude, dans une ancienne galerie romaine souterraine au niveau de la maison Audiat le long de l'avenue des arènes. Il s'agit d'un site d'estivage ou de gîte temporaire. Le bureau d'études ECR Environnement précise que « *Les plus fortes activités enregistrées en moyenne au niveau du site St-Louis concernent*

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

*la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Khul, la Sérotine commune et l'Oreillard gris (source : NE17). On note également la présence de colonie de Petit et de Grand Rhinolophe, ainsi que de Grand Murin et de Murin de Daubenton au niveau des carrières quai des roches qui est une ZNIEFF de type I se situant au Sud-Est des arènes le long de la Charente. »*

**Par conséquent, au vu des informations de la bibliographie, l'enjeu le plus manifeste relatif aux Chiroptères dans le secteur de Saintes concerne les cavités souterraines et naturelles, en lien avec l'histoire de la ville et les nombreux zonages naturels alentour. Hormis la Pipistrelle commune, le site Saint-Louis semble donc plutôt représenter une aire diffuse de transit et de chasse. L'ensemble des espèces citées dans la bibliographie sera inclus dans les CERFA de la présente demande de dérogation.**

### Autres groupes faunistiques

La recherche bibliographique menée à l'échelle de l'AEE du projet (5 km autour de ce dernier) mentionne 8 espèces de reptiles, 10 espèces d'amphibiens, et 149 espèces d'insectes. Le tableau ci-après dresse la liste complète des espèces issues de la bibliographie. Il est repris de l'étude effectuée par le bureau ECR Environnement, dans le cadre d'un autre projet voisin de celui-ci.

Tableau 6 : Recueil bibliographique des reptiles recensés à l'échelle de l'AEE (5 km) – Source : ECR Environnement, 2022

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Zones humides aux eaux douces, calmes et bien ensoleillées : marais, étangs, fossés, cours d'eau lents, canaux..., elle peut également vivre dans des ruisseaux.
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	Bosquets, lisières, prairies, lieux arides ensoleillés, coteaux rocheux et rocallieux, et murailles en ruine
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Milieu humides et proches de l'eau ainsi que dans les cours d'eau, rivières, petits étangs, etc. mais aussi dans des biotopes plus secs et plus loin de l'eau.
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Milieux broussailleux, petits boisements, forêts clairsemées.
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Couverture végétale dense associée à des empierrements naturels ou artificiels comme éboulis, affleurements rocheux ou murs en pierres sèches
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Endroits à forte végétation tels que les haies vives et les taillis sont ses lieux favoris, que ce soit en prairie, sur le versant d'un talus, en lisière de forêt ou en bordure de chemin
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Préfère les lieux secs et chauds, ensoleillés et rocallieux, exposés au sud. Les structures verticales telles que rochers, éboulis, murs ou marches d'escaliers. Il colonise toutes sortes de biotopes : pierriers, falaises, carrières, gravières, ruines, vignobles, bordures de chemin, talus de chemins de fer, berges, murs et tas de pierres sèches, tas de bois.
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	Espèce introduite. Fréquente les mares, étangs et rivières à cours lents, avec une végétation dense

Hormis le Lézard des murailles (bien présent sur site), 3 espèces de couleuvres sont susceptibles de transiter très ponctuellement par le site d'étude : la Couleuvre helvétique (déjà retrouvée en périphérie), la Couleuvre verte et jaune, et la Couleuvre vipérine. Néanmoins, au vu de la configuration des lieux (bâtiments modernes plutôt répulsifs envers les serpents), peu d'interactions entre ces dernières et le site d'étude sont envisageables. Concernant les autres espèces, l'absence de tout habitat favorable au sein de l'emprise du projet limite notamment les enjeux.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

**Tableau 7 : Recueil bibliographique des amphibiens recensés à l'échelle de l'AEE (5 km) – Source : ECR Environnement, 2022**

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Fossés et étangs de profondeur variable, ensoleillés ou semi-ombragés, ornières de chemins, mares forestières, carrières, dépôt de sable, gravières.
Crapaud calamites	<i>Epidalea calamita</i>	Habitats ouverts secs et chauds, sols légers et sableux : rives des rivières et ruisseaux, dunes côtières, friches, carrières de graviers ou de sable,
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Mares, étangs, fossés et cours d'eau lents. Principalement en plaine, mais aussi parmi les collines et même en montagne jusqu'à 2000 m d'altitude. Il fréquente les forêts, les bords de chemins, les terrains incultes, parfois les jardins, les vergers, les haies, les rives des cours d'eau et même les lagunes saumâtres.
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Bois de feuillus et leurs lisières, petites zones boisées, dépressions humides, prairies humides ou marécageuses, mares entourées de végétation sauvage
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Présente à moins de 1000 m d'altitude, elle fréquente les endroits à végétation riche. Elle occupe de préférence les rivières, les étangs, les lacs, les fleuves et les milieux péri-fluviens (les bras morts et les gravières), les lieux en amont d'estuaire. Continentale, elle est à la fois une grenouille terrestre et d'eau douce.
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Prairies un peu humides, haies, tourbières et rives, broussailles, forêts, également dans les jardins ou les habitats urbanisés.
Péléodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Paysages ouverts, bois clairs, substrats calcaires, terrains secs, vieux murs.
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Végétation riveraine des zones humides, haies, vergers, boisements mais généralement non loin d'un point d'eau, jardins.
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Petites pièces d'eau, mares et sources riches en végétation, murs de pierres, bois mort, etc.
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Point d'eau, bassins, mares, marais, campagne et ville, sous-bois, plaine et montagne jusqu'à 1500m

Certaines espèces d'amphibiens, comme l'Alyte accoucheur, la Rainette méridionale ou le Crapaud épineux, sont présentes non loin du site d'étude. Néanmoins, comme souligné dans les précédents rapports de suivis, l'absence de réelle continuité écologique autour de l'ancien hôpital limite considérablement l'utilisation du site par la batrachofaune. La présence très ponctuelle d'individus en transit ne peut être exclue, mais elle demeure à l'écart de toute utilisation pérenne des emprises du projet.

**Tableau 8 : Recueil bibliographique des insectes recensés à l'échelle de l'AEE (5 km) – Source : ECR Environnement, 2022**

Espèces (nom vernaculaire)	Espèces (nom scientifique)	Milieu de vie
Odonates		
Aeschne affine	<i>Aeshna affina</i>	Eaux stagnantes à assèchement estival et riche en hélophytes, parfois saumâtre
Aeshne bleue	<i>Aeshna cyana</i>	Eaux calmes, habituellement riches en végétation aquatique et rivulaire tels que les canaux abandonnés, bras morts, marais...
Aeschne printanière	<i>Brachytron pratense</i>	Eaux stagnantes : mares, étangs, tourbières dans des milieux boisés mais aussi bras morts, gravières, étangs piscicoles, rivières lentes et canaux
Agripon jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Petits ruisseaux, suintements, tourbières, lacs acides avec sphagnes et millepertuis des marais.
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	Eaux stagnantes et faiblement ensoleillées de toute nature, même saumâtres, acides ou polluées, essentiellement en plaine
Anax porte-selle	<i>Anax ephippiger</i>	Eaux stagnantes
Brunette hivernale	<i>Sympetrum fusca</i>	Eaux stagnantes alimentées par une nappe perchée, une source, un ruisseau... et les eaux légèrement courantes jusqu'à 900 mètres d'altitude : mares alimentées, étangs ouverts et forestiers généralement traversés par un cours d'eau, parties calmes des cours d'eau et leurs annexes (gravières, bras morts...), canaux...
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	Lacs, étangs et rivières lentes, étangs acides sans poissons
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Eaux stagnantes peu profondes
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	Eaux stagnantes à faiblement courantes, zones d'accumulation de débris végétaux flottants (tiges de roseaux ou joncs)
Gomphie à pattes noires	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Eau courante milieux ouvert à semi-ouvert, évite les torrents froids et les forts ombrages
Gomphie de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	Points d'eau peu profonds et bordés d'hélophytes s'asséchant en été
Gomphie semblable	<i>Gomphus simillimus</i>	Points d'eau stagnants souvent asséchés l'été, pièces d'eau à végétation dense composées de joncs et de laîches : dépressions dunaires, roselières peu profondes, petites mares prairiales, bordures des tourbières.
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	Ruisseaux, ruisselets et fossés ensoleillés à végétation aquatique et rivulaire riche.
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Rivières larges au cours calme, grands étangs, lagunes ou plans d'eau issus de l'exploitation de gravières
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	Eaux stagnantes à faiblement courantes, généralement aux berges dépourvues de végétation comme : lacs, sablières, rivières et canaux
Naiade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	Milieux humides temporaires qui s'assèchent tôt au début de l'été
Naiade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>	Eaux courantes et stagnantes bien ensoleillées
Onychogomphie à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	Divers types d'étangs et de lacs, Préférence pour les pièces d'eau peu profondes et forestières pourvues d'une riche végétation. Principalement infestée aux lacs mésotrophes,
Onychogomphie à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Eaux courantes et parfois lacustres (grands lacs agités et bien oxygénés, bras morts et gravières en eau phréatique)
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	Dépressions humides, tourbières bombées ou tourbières mésotrophes de plaine
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Eaux calmes ou stagnantes telles que les mares, canaux, étangs, lacs, généralement pourvus d'herbiers de nymphéacées ou de potamots
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Eaux stagnantes dans les tourbières, les zones de landes, les pâtures subalpines, la taïga ou la toundra : gouilles, petites mares, étangs, petits lacs riches en végétaux...
Oxycordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Fossés et ruisseaux ensoleillés, riches en végétaux et souvent alcalins
Pennipatte blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	Mares, étangs, bras morts
Pennipatte bleuâtre	<i>Platycnemis pennipes</i>	Bras morts, ruisseaux, rivières, ruisseaux ensoleillés, lacs, canaux, gravières, étangs de pêche, eaux courantes.
Pennipatte orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Eaux stagnantes à faiblement courantes, riches en végétation, aquatique et rivulaire : canaux bordés de roseaux, marais, bras morts et prairies inondées

# Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Portecoupe holoarctique	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Eaux stagnantes et eutrophes où se développent massivement les végétaux aquatiques : tapis d'algues, cératophytes, myriophytes, lentilles d'eau, voire radeaux de sphagnes dans les tourbières
Spectre paisible	<i>Boyeria irene</i>	Etangs et points d'eau peu profonds, chauds
Sympétrum à nervure rouge	<i>Sympetrum foscobombii</i>	Eaux stagnantes et chaudes, souvent peu profondes, pauvres en végétation telles que mares et étangs des carrières, sablières, mares récemment creusées et lagunes côtières
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	Rizières, étangs piscicoles, étangs temporaires, bassins artificiels, bras mort
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Cours d'eau lent souvent pourvus d'une abondante végétation : fossé de drainage, canaux d'irrigation
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	Tous types de milieux aquatiques, points d'eau eutrophes permanents et temporaires, Evite les rivières courantes et les eaux acides,
Trithémis pourpré	<i>Trithemis annulata</i>	Tous types de milieux ensoleillés, gravières peu profondes, étangs, lagunes,
Rhopalocères		
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Lisières, haies, maquis et prairies bocagères
Argus bleu céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	Pelouses et prairies maigres
Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	Lisières et clairières, landes, prairies bocagères, broussailles
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	Lisières, clairières et prairies maigres. Evite habituellement les biotopes xériques mais se reproduit parfois en pelouse sèche
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	Milieux ouverts de toutes sortes y compris très anthropisés (parcs urbains et jardins, talus)
Azuré de la faufile	<i>Cupido alcetas</i>	Prairies et friches mésophiles, mais aussi parfois en prairie humide ou en pelouse sèche
Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	Prairies maigres et lisières fleuries, talus chauds, prairie mésophiles ensoleillées sur calcaire
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Lisières, haies, jardins, bois clairs
Azuré du serpolet	<i>Phengaris arion</i>	Pelouses sèches rases, prairies maigres, friches herbeuses et ourlets fleuris envahis d'Origan, lisières et bois clairs
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>	Prairies humides et mésophiles, marais, landes à bruyère et champs de trèfle
Azuré porte-queue	<i>Lampropteryx boeticus</i>	Milieux ouverts ou arbustifs variés y compris anthropisés
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>	Tous types de milieux ouverts y compris en altitude
Brun des pélagoniums	<i>Cacyreus marshallii</i>	Milieux très anthropisés y compris très urbanisés où sont présentes ses plantes hôtes les Géranium ornementaux
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	Lisières, mégaphorbiaies et bois clairs, le plus souvent dans des stations humides
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	Lisières, haies, prairies bocagères et bois clairs. Préfère les pelouses sèches buissonnées sur calcaire
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Lisières, clairières et allées forestières, bois clairs, prairies bocagères, broussailles
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	Prairies maigres, pelouses sèches, lisières et bois clairs
Cuvré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	Milieux ouverts de toute sorte, avec une préférence pour les lieux sablonneux et les friches agricoles ensoleillées
Cuvré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Prairies humides ou inondables, marécages
Cuvré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	Prairies fleuries mésophiles et humides gérées de façon extensive parfois clairières et lisières
Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>	Milieux mésophiles frais, parfois humides : prairie bocagère fleurie, prairies inondables, champs de trèfles
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Milieux mésophile ouverts et plutôt chauds : pelouses, prairies fleuries, friches, clairières
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts, avec une préférence pour les versants xériques parsemés de buissons
Fluoré	<i>Colias alfacarensis</i>	Milieux ouverts, pelouses calcaires, prairies maigres y compris en altitude
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	Haies, pelouses et prairies arborées ou colonisées par des Rosacées arbustives, prairies bocagères, lisières
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	Milieux boisés mésophiles ou plus humides : bois clairs, vergers, lisières, haies bocagères, également dans les parcs et jardins
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	Prairies fleuries, pelouses sèches, friches, talus et jardins
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Milieux ouverts herbeux, prairies sylvestres
Orthoptères		
Hespérie de la mauve	<i>Pyrgus malvae</i>	Milieux ouverts mésoxérophiles, pelouses sèches, prairies fleuries, friches, lisières et clairières
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	Pelouses sèches et prairies maigres mésophiles, landes ouvertes, souvent en biotope chauds et secs
Hespérie du chientard	<i>Thymelicus acteon</i>	Pelouse sèches ensoleillées non loin de formations arbustives, prairies maigres
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	Prairies de fauche, friches, lisières et clairières herbeuses
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	Prairies mésophiles, souvent buissonnées, friches, lisières.
Marbré de Cramer	<i>Euchloe crameri</i>	Milieux ouverts variés avec une préférence pour les biotopes xériques: pelouses sèches, prairies mésophiles, vignes, friches et dunes
Mégère	<i>Lasionymata megera</i>	Milieux ouverts et lisières ensoleillées, avec une préférence pour les endroits rocheux et secs
Mélérite des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	Prairies maigres, pelouses sèches, garrigue souvent sur sol calcaire et pelouses fleuries
Mélérite des mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>	Milieux mésophiles ouverts et fleuris souvent proche d'un milieu boisé : prairies bocagères, fourrés, pelouses, lisières et clairières
Mélérite des scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	Milieux mésophiles ouverts et fleuris : prairies et pelouses plutôt chaudes
Mélérite du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	Milieux mésophiles : pelouses, prairies fleuries, cultures abandonnées, bords de chemin
Mélérite orangée	<i>Melitaea didyma</i>	Milieux ouverts chauds, ensoleillés et souvent secs : pelouses sèches, prairies, lisières bien exposées
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Grande diversité de milieux herbacés plus ou moins abrités : prairies, clairières, talus, friches des parcs et jardins, chemins forestiers, plutôt à basse altitude
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	Lieux ouverts, évite habituellement les biotopes secs
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	Bois riverains des cours d'eau et des lacs, bois clairs et lisières
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	Friches agricoles, prairies et pelouses fleuries
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	Lisières, clairières et allées forestières, bois clairs
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	Prairies mésophiles, pelouses sèches à végétation herbacée dense, landes, lisières et bois clairs
Piéride de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	Lisières, clairières, bois clairs et prairies bocagères
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	Milieux ouverts variés avec une préférence pour les potagers, les cultures et les friches agricoles riches en Brassicacées
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	Potagers, jardins, friches agricoles, prairies
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	Milieux ouverts, lisières, ripisylves et bois clairs, fuyant habituellement les biotopes très secs
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	Milieux ouverts bien ensoleillés, pelouses sèches et prairies, coupe forestières
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Milieux ouverts très variés : prairies maigres, mésophiles et humides, pelouses sèches, tourbières, parcs et jardins. Peut tolérer des milieux très anthropisés.
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	Milieux arbustifs ou boisés : clairières, lisières, prairies bocagères, boisement clairs
Silène	<i>Brintesia circe</i>	Bois clairs, broussailles et lisières, surtout dans des stations sèches et ensoleillées. Parfois en pelouse sèche ou en prairie mésophile
Souci	<i>Colias crocea</i>	Milieux ouverts très diversifiés : prairies fleuries, luzernières, champs de trèfle, friches, jardins
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	Lisières et haies ensoleillées, pentes envahies par les buissons et bois clairs
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Haies, lisières et prairies bocagères. Localisé aux berges des étangs, aux ripisylves et autres lieux frais en basse région méditerranéenne
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Lisières, allées et clairières forestières fleuries, prairies bocagères
Thècle du chêne	<i>Quercusia quercus</i>	Bois et bosquets de Chênes
Thècle du prunier	<i>Satyrium pruni</i>	Lisières, broussailles et bois clairs en plaine et dans les collines
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Bois, lisières et parcs urbains arborés
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Milieux ouverts, lisières et bois clairs

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	Végétation méso-hygrophile herbacée et arbustive basse (fourrés), milieux parfois plus secs mais à hygrométrie assez élevée (pelouse dense).
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	Végétation hygrophile herbacée, en particulier les jonchais et les caricaies.
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	Milieux herbacés ou arbustifs bas thermo-hygrophile, mais parfois dans des strates herbacées plus sèches mais haute et dense.
Courtilière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Milieux ouverts humides : bords d'étangs, fossés, cours d'eau, vasières, prairies humides peu végétalisées, milieux moins humides : potagers, compostes et vergers.
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Milieux herbacés thermophiles
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	Milieux herbacés secs et bien exposés dans le Nord de son aire de distribution, milieux frais voire humides au Sud (lisières, ourlets).
Criquet des clairières	<i>Chrysochaona dispar dispar</i>	Lisières et milieux humides : prairies, marais, rives, etc.
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Large gamme de milieux herbacés, avec une préférence pour les milieux mésotrophes à humides.
Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans</i>	Milieux chauds et secs avec un faible recouvrement végétal : lisières et boisements clairs, landes sableuses, pelouses et éboulis, souvent avec des branches mortes.
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleururus</i>	Milieux herbacés plus ou moins humides.
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	Large gamme de milieux avec un faible recouvrement végétal, apprécie particulièrement les milieux perturbés.
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Prairies humides, marais, tourbières, fossés.
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Large gamme de milieux herbacés secs à humides : prairies pâturées, zones humides, bords de chemins, milieux salés ; dans le Sud toujours en milieux humides.
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Large gamme de milieux herbacés secs à mésotrophes
Criquet noir-ébène	<i>Omecestus rufipes</i>	Milieux secs dans le Nord et plus humides dans le Sud.
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	Milieux herbacés chauds et de préférence secs (lisières, pelouses, bordures de cultures, etc.), également les milieux humides dans le Sud.
Criquet tricolore	<i>Paracinema tricolor bisignata</i>	Milieux humides thermophiles : prairies, marais, roselières, fossés.
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus dorsatus</i>	Large gamme de milieux herbacés, avec une préférence pour les milieux mésotrophes à humides.
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	Divers milieux herbacés un peu voire très humides : prairies, marais, fossés.
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	Strate herbacée dense, pelouses prairies sèches, friches et cultures.
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	Pelouses sèches à herbes denses, talus, landes basses.
Decticelle échassière	<i>Sepiana sepium</i>	Milieux arbustifs thermophiles : haies, fourrés mésophiles, ripisylves et friches.
Ephippigère carénée	<i>Uromenus rugosocollis</i>	Large gamme d'habitats arbustifs ou à strate végétale haute et dense (chardons, ombellifères), humides à secs.
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Pelouses et prairies sèches avec buissons, friches, lisières forestières.
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Milieux semi-ouverts ou pré-forestiers : friches, prairies buissonnantes, haies, parcs, etc.
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Espèce non anthropophile (pouvant cependant pénétrer occasionnellement dans les habitations). Milieux : lits de graviers, cultures, milieux perturbés, voies ferrées, sansouires, etc.
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	Pelouses et prairies. Vit dans un terrier qu'il creuse lui-même.
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucans pellucans</i>	Milieux chauds : pelouses habitats arbustifs, friches à végétations denses, vignes, aussi en contexte urbain.
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	Boisements lisières, buissons, prairies -toujours dans la littérature.
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Divers habitats humides : marais, rives d'étangs ou cours d'eau, fossés, suintements, etc.
Grillon des torrents	<i>Pteronemobius lineolatus</i>	Rives (sableuses, limoneuses ou graveleuses) de cours d'eau.
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Divers habitats arbustifs et pré-forestiers, ainsi que les milieux ouverts avec composantes buissonnantes.
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	Espèce arboricole, dans le feuillage d'essences feuillues.
Méconème scutigère	<i>Cyrtaspis scutata</i>	Espèce arboricole, dans le feuillage d'essence feuillues (chênes en particulier).
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	Espèce arboricole, dans le feuillage d'essence feuillues.
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i>	Milieux pionniers secs avec végétation lacunaire.
Phanéroptère liliacé	<i>Tylopipsis liliifolia</i>	Friches et pelouses hautes xéro-thermophiles, garrigues.
Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	Milieux arbustifs thermophiles, haies, lisières, friches.
Pholidoptère cendré	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Lisières forestières, haies, fourrés mésophiles.
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	Milieux inondables, prairies, fossés, gravières, étangs et cours d'eau, milieux littoraux.
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	Milieux humides (prairies, fossés, rives des étangs et cours d'eau, lisières et chemins forestiers, etc.).

Concernant les principaux groupes d'insectes recensés (Lépidoptères, Orthoptères et Odonates) :

- Aucune masse d'eau propice au développement larvaire des libellules n'est présente au sein ou aux abords directs des emprises du projet. Ce dernier n'a donc aucune incidence sur la reproduction des Odonates, d'autant que les espèces les plus patrimoniales (telles que le Gomphé de Graslin) sont typiquement associées à des habitats spécifiques qui n'existent pas sur le site. Tout au plus peut-on envisager la présence diffuse d'individus d'espèces ubiquistes en transit, à l'instar de l'Aeschne affine ou de l'Anax empereur.
- Parmi les Lépidoptères mentionnés figurent l'Azuré du serpolet ainsi que le Cuivré des marais. La présence du premier requiert celle de sa plante-hôte locale, *Origanum vulgare* (non recensé sur place), et de la fourmi-hôte (*Myrmica sabuleti* notamment). En dépit d'un contexte calcaire ponctuellement xéro-thermophile (prairies sèches éparses), la probabilité de présence d'une population stable d'Azuré du serpolet sur site est faible, et resterait éloignée des bâtiments sous

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

emprise du projet. En outre, le Cuivré des marais est inféodé à des milieux humides spécifiques (prairies humides, mégaphorbiaies...) qu'on ne retrouve pas sur le site d'étude. Enfin, la plupart des autres espèces citées sont relativement communes dans le département, ubiquistes et non protégées.

- Le constat est analogue pour les Orthoptères : le site présente un faible potentiel d'accueil global, qui se résume à quelques espèces courantes et ubiquistes, associées à la strate herbacée (lorsqu'elle n'est pas trop tondue) ou arbustive (haies, fourrés, etc.). Aucune espèce protégée n'est concernée par le projet.

**Par conséquent, au regard de la bibliographie relative aux autres taxons faunistiques et de l'écologie de ces derniers, seul le Lézard des murailles peut être inclus dans les CERFA de la présente dérogation.**

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### PIECE V

#### Analyse des incidences du projet sur les espèces protégées

## V. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPECESPROTEGEES

En matière de protection des espèces protégées, les enjeux se portent essentiellement sur plusieurs espèces anthropophiles de chiroptères et d'oiseaux, mais aussi sur le Lézard des murailles. La liste des espèces protégées pouvant être impactées dans le cadre du présent projet sont reprises ci-après.

### Liste des espèces protégées exposées dans le cadre de l'aménagement

#### Chiroptères

Aucune colonie de chiroptères n'a été localisée au cours des différents inventaires. Par contre, des individus isolés ont été contactés lors des prospections nocturnes, ainsi que des traces d'utilisations ponctuelles à l'intérieur du site (cf. rapports précédents). Aussi, au regard de l'activité nocturne et de l'écologie des espèces contactées et citées dans la bibliographie, il est probable qu'au moins 8 espèces, occupent ponctuellement (à raison de quelques individus) et occasionnellement le site Saint Louis. Les espèces contactées sont reprises dans le tableau suivant, auxquelles s'ajoutent les données d'autres taxons, issues de la bibliographie (ECR Environnement, 2022) :

Espèces protégées exposées à des incidences		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Remarques
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Espèce commune, préférentiellement forestière, mais ubiquiste ; gîte dans les arbres mais aussi dans le bâti.
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Espèce très commune et ubiquiste, peuple toutes sortes d'habitats jusqu'en ville et peut utiliser, entre autres, divers abris au sein des bâtiments.
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Espèce très commune et ubiquiste, peuple toutes sortes d'habitats jusqu'en ville et peut utiliser, entre autres, divers abris au sein des bâtiments.
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Espèce commune et anthropophile, relativement ubiquiste, peuple les milieux mixtes jusqu'en ville et peut utiliser, entre autres, divers abris au sein des bâtiments.
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Espèce forestière privilégiant les arbres creux, mais peut gîter dans le bâti.
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Espèce forestière privilégiant les arbres creux, mais peut gîter dans le bâti.
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Espèce de milieux forestiers et bocagers, peu abondante, anthropophile ; susceptible de gîter dans des cavités du bâti.
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Espèce plutôt rare, très mobile, et d'affinités méridionales. Cavernicole toute l'année, utilise généralement de grandes cavités, telles que des grottes, des carrières souterraines... Exceptionnellement dans des bâtiments.
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Espèce de milieux mixtes, susceptibles de gîter plus ou moins temporairement dans des zones bâties.
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Espèce de milieux mixtes, susceptibles de gîter plus ou moins temporairement dans des zones bâties.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Espèce de milieux mixtes, susceptibles de gîter plus ou moins temporairement dans des zones bâties.
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Espèce de milieux mixtes, susceptibles de gîter plus ou moins temporairement dans des zones bâties.
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Espèce de milieux mixtes, susceptibles de gîter plus ou moins temporairement dans des zones bâties.
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Espèce de milieux mixtes, susceptibles de gîter plus ou moins temporairement dans des zones bâties.
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Espèce de milieux mixtes, susceptibles de gîter plus ou moins temporairement dans des zones bâties.

### Oiseaux

Un ensemble de 20 espèces protégées ont été contactées sur site. Parmi les espèces protégées **et probablement nicheuses sur site (contacts lors des inventaires et mentions dans la bibliographie)**, et donc à protéger des incidences des travaux, se trouvent les 15 oiseaux suivants :

Espèces protégées exposées à des incidences		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Remarques
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers*	Espèce sédentaire nocturne, rupestre et anthropophile, susceptible d'occuper ponctuellement le bâti (cavités spacieuses, calmes et sans lumière).
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle*	Espèce sédentaire diurne, ubiquiste occupant divers habitats ouverts jusqu'en ville, pouvant alors s'accorder du bâti pour nichier.
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise*	Espèce sédentaire diurne, anthropophile et ubiquiste, fréquente un large panel de milieux ouverts jusqu'en ville, et utilise entre autres le bâti pour nichier.
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Espèce sédentaire diurne, de milieux mixtes, apprécie les arbres et arbustes pour nichier, ainsi que les zones dégagées adjacentes pour se nourrir (milieux enherbés notamment).
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Espèce sédentaire diurne, de milieux plus ouverts ponctués de fourrés, apprécie les arbres et arbustes pour nichier, ainsi que les zones dégagées adjacentes pour se nourrir (milieux enherbés notamment).
<i>Apus apus</i>	Martinet noir*	Espèce migratrice (avril-août) diurne, rupestre et anthropophile, chasse au-dessus de tous types d'habitats ouverts, utilise le bâti pour la reproduction.
<i>Delichum urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre*	Espèce migratrice (mars-octobre) diurne, rupestre et anthropophile, chasse au-dessus de tous types de milieux ouverts, utilise le bâti pour la reproduction.
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique*	Espèce migratrice (mars-octobre) diurne, anthropophile et plus campagnarde, chasse au-dessus de tous types de milieux ouverts, utilise le bâti pour la reproduction.
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue*	Espèce sédentaire diurne, anthropophile et très ubiquiste, niche dans des cavités variées, aussi bien dans les arbres que le bâti.
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière*	Espèce sédentaire diurne, anthropophile et très ubiquiste, niche dans des cavités variées, aussi bien dans les arbres que le bâti.
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique*	Espèce sédentaire diurne, anthropophile et très ubiquiste, niche dans des cavités variées, en particulier les bâtiments. Se nourrit en zone dégagée.
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir*	Espèce anthropophile appréciant les bâtiments pour nichier, et les espaces dégagés adjacents pour se nourrir.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours*	Espèce sédentaire diurne, rupestre et anthropophile, susceptible d'occuper ponctuellement les bâtiments modernes (privilégié toutefois le vieux bâti).
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Espèce sédentaire diurne, de milieux mixtes, apprécie les arbres et arbustes pour nicher, ainsi que les zones dégagées adjacentes pour se nourrir (milieux enherbés notamment).
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Espèce sédentaire diurne, de milieux mixtes, apprécie les arbres et arbustes pour nicher, ainsi que les zones dégagées adjacentes pour se nourrir (milieux enherbés notamment).

A noter que les Columbidés (Pigeon biset domestique, Pigeon ramier et Tourterelle turque) ne sont pas protégés au niveau national. Concernant la liste ci-dessous, l'attention se portera avant tout sur les espèces anthropophiles (totalement ou partiellement), capables de nicher dans le bâti (nom de l'espèce suivi d'une \*).

### Reptiles

A l'instar des chiroptères, tous les reptiles bénéficient d'un statut de protection nationale. L'espèce présente abondamment sur site est le lézard des murailles. La couleuvre helvétique a été observée sur site il y a une dizaine d'années mais les connexions entre les différents habitats qui lui sont favorables limitent les capacités d'accueil sur site. Il en est de même pour les deux autres espèces de couleuvres listées dans le tableau ci-après.

Aussi, pour les reptiles, l'attention en phase travaux se focalisera essentiellement sur le lézard des murailles.

Espèces protégées exposées à des incidences		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Remarques
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Espèce rupestre et anthropophile, très ubiquiste, fréquente en milieu bâti.
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Espèce de milieux mixtes partiellement arboricoles, susceptible de transiter par les espaces verts du site et ponctuellement par le bâti.
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Espèce associée aux milieux humides, susceptible de transiter par les espaces verts du site et ponctuellement par le bâti.
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	Espèce associée aux milieux humides, susceptible de transiter par les espaces verts du site et ponctuellement par le bâti.

### Incidences prévisibles sur les chiroptères

Le risque d'incidence principal est celui de la destruction de gîtes et de la mortalité accidentelle d'individus lors de la démolition des bâtiments. Le risque se concentre autour des parties du site où ont été détectés les chiroptères, notamment sur les façades exposées au Sud et à l'Ouest car les façades Est et Nord sont moins critiques du fait de leur exposition. Bien que peu utilisés par les chiroptères, plusieurs certains à risque sont à prendre en considération dans tous les bâtiments anciens (chapelle, cave, toitures et charpentes).

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

**La présence de très nombreuses ouvertures au niveau des bâtiments mais également d'un très grand nombre d'anfractuosités ou d'interstices qui peuvent potentiellement servir de refuges aux chiroptères, il semble, à dire d'experts, très difficile de pouvoir s'assurer de l'absence totale de chauves-souris à l'intérieur des bâtiments juste avant leur destruction, l'examen complet du site pouvant prendre plusieurs jours, et chaque nuit pouvant faire l'objet de nouvelles colonisations.**

A ce propos, il a été réalisé des inspections du site le 28 juillet 2023 au moyen d'un drone pour repérer les entrées potentielles au niveau des toitures. De très nombreuses tuiles sont cassées ou déplacées au niveau des faitages. Sur les toitures terrasses, plusieurs skydomes sont brisés et constituent des ouvertures vers l'intérieur des bâtiments.



**Au-delà de la grande difficulté d'obstruer de nombreuses ouvertures et interstices au niveau de quasiment tous les coffres de volets roulants, il y a un risque élevé, pour ne pas dire certain, de ne pas être exhaustif dans les travaux de condamnation des accès aux gîtes potentiels. Des mesures autres doivent être engagées pour éviter la destruction d'espèces qui pourraient être présentes de façon opportunistes et se retrouver piégées au sein des bâtiments calfeutrés. En**

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

**I'état et au regard des espèces présentes ou potentielles, les incidences brutes du projet sont jugées modérées à fortes.**

### Incidences prévisibles sur l'avifaune

Le risque en phase travaux en termes de destruction d'habitats est faible, mais non nul, notamment pour les espèces bénéficiant d'un statut de conservation vulnérable à l'échelle nationale, pour mémoire, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe. Les prospections réalisées sur site n'ont fait état daucun site de nidification pour autant les naturalistes mentionnent la possibilité de reproduction sur le site.

Par ailleurs, les zones végétalisées autour des bâtiments constituent des zones attractives pour s'alimenter. La phase travaux va certainement perturber les oiseaux qui fuiront le site en période de forte activité du chantier (fréquentation, mouvement, bruit etc...). Ce dérangement est plus préjudiciable en période de reproduction (à partir de mars), les activités du chantier étant susceptibles d'induire un abandon d'éventuelles nichées voire une destruction d'individus, en particulier pour les espèces anthropophiles.

En période de fréquentation touristique, ce type de perturbation se produira, avec moins de bruit mais du dérangement dû à la présence (très modeste qui plus est) de touristes en période estivale. Dans les deux cas (phases travaux et exploitation) les effets seront temporaires. Le site retrouvera des moments de quiétude propices à la quête de nourriture et la reproduction sur les hauteurs du site (bâtiments et/ou arbres).

**En l'état et au regard des espèces présentes ou potentielles (notamment anthropophiles), les incidences brutes du projet sont jugées faibles à fortes.**

### Incidences prévisibles sur l'herpétofaune et l'entomofaune

Concernant l'herpétofaune, le Lézard des murailles est ciblé en priorité car il peut coloniser l'ensemble du bâtiment et dans des proportions non négligeables (quelques dizaines d'individus). Il priviliege toutefois les secteurs ensoleillés, dotés d'anfractuosités. **En l'état, les incidences brutes du projet sont jugées fortes pour cette espèce, et négligeable envers les serpents**, dans la mesure où le site Saint-Louis apparaît significativement déconnecté des principales continuités écologiques terrestres (Couleuvre verte et jaune) ou aquatique (Couleuvre vipérine, Couleuvre helvétique), en lien avec les zonages naturels limitrophes (ZNIEFF et périmètres Natura 2000).

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

---

Le risque d'incidence sur l'entomofaune est lié à la phase travaux avec la destruction ou l'occupation temporaire des espaces verts favorables au développement de l'entomofaune. Cette situation pourrait se rencontrer lors des dépôts de matériaux de construction ou de la circulation des engins de chantier dans ces espaces propices à la présence de l'entomofaune.



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### PIECE VI

#### Mesures d'évitement et de réduction

## VI. Mesures d'éviteme nt de réduction voire de compensation des incidences sur les espèces

### Mesures d'éviteme nt et de réduction des incidences

#### Mesures d'éviteme nt lors des phases de conception du projet et chantier

La stratégie d'éviteme nt proposée est la suivante :

VI.1.1.1.A. Tavaux préparatoires avant l'engagement des chantiers

##### 1 – A l'intérieur des bâtiments :

Quand : A ce stade le calendrier n'est pas connu

Où : Intérieur de l'ensemble des bâtiments destinés à être démolis ou réhabilités

Qui : Agents techniques de la ville ou ouvriers des entreprises retenues sous contrôle permanent de l'un des experts naturalistes étant intervenu sur le site Saint Louis dans le cadre de ces inventaires

Quoi : Altération des capacités d'accueil temporaire des chiroptères

Comment : Dépose ou condamnation des portes intérieures en position ouverte pour laisser entrer la lumière du jour à l'intérieur des bâtiments. Inspection et obstruction de tous les gîtes potentiels. Il s'agit de certaines cages d'ascenseurs, de fosses techniques qui ont été détectées, sans traces d'occupation, mais pouvant faire l'objet d'une occupation temporaire ultérieure. Après inspection, remise en place des trappes et portes (souvent encore apposées à côté) avec vissage au moyen de planches de fixation aux murs pour une bonne obturation et un maintien solide. Des bâches pourront également être mises en place **MAIS** uniquement sur les ouvertures murales, et non celles au sol, pour éviter des risques de chutes ultérieures des ouvriers.



Fosse technique – M3 Juillet 23



Armoire technique – M3 Juillet 23

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement



Armoire technique – M3 Juillet 23



Cage d'ascenseur – M3 Juillet 23

### 2 – En façade des bâtiments :

Quand : A ce stade le calendrier n'est pas connu

Où : Façade de l'ensemble des bâtiments destinés à être démolis ou réhabilités

Qui : Agents techniques de la ville ou ouvriers des entreprises retenues sous contrôle permanent de l'un des experts naturalistes étant intervenu sur le site Saint Louis dans le cadre de ces inventaires

Quoi : Altération des capacités d'accueil temporaire des chiroptères

Comment : Ouverture des fenêtres fermées par des volets roulants ou obstruées par des murs.

Pose de rampes d'éclairage à l'intérieur de chaque étage pour éclairer vers les fenêtres disposant de coffres de volets roulants. Les volets en PVC sont, dans leur très grande majorité des constats visuels, détériorés (ajourés) ou absents. Après inspection des volets roulants et de leur coffre, ouverture et/ou dépôse selon l'état de fonctionnement. Création d'ouverture dans les murs au perforateur et à la masse.

### 3 – En toiture des bâtiments :

Quand : A ce stade le calendrier n'est pas connu

Où : Toiture de l'ensemble des bâtiments destinés à être démolis

Qui : Agents techniques de la ville ou ouvriers des entreprises retenues

Quoi : Altération des capacités d'accueil temporaire des chiroptères

### 4 – A l'intérieur des bâtiments :

Quand : A ce stade le calendrier n'est pas connu Où : Intérieur de l'ensemble des bâtiments destinés à être démolis ou réhabilités

Qui : Agents techniques de la ville ou ouvriers des entreprises retenues

Quoi : Dissuasion de l'intrusion des chiroptères

Comment : Pose de rampes d'éclairage à l'intérieur de chaque étage

### 5 – A l'intérieur des bâtiments :

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Quand : A ce stade le calendrier n'est pas connu Où : Intérieur de l'ensemble des bâtiments destinés à être démolis ou réhabilités

Qui : Agents techniques de la ville ou ouvriers des entreprises retenues sous contrôle permanent de l'un des experts naturalistes étant intervenu sur le site Saint Louis dans le cadre de ces inventaires

Quoi : Dissuasion de l'intrusion des chiroptères

Comment : Après un période d'éclairage, nuit et jour, pendant 1 semaine minimum par bâtiment, dépose partielle et raisonnée des faux plafonds pour optimiser la diffusion de la lumière. Orientation des éclairages vers les fenêtres extérieures. Maintien des éclairages jusqu'au début des phases de réalisation des chantiers.

### VI.1.1.1.B. Tavaux en phases chantiers

#### 1 – Intégralité des bâtiments destinés à être démolis ou réhabilités

Quand : A ce stade le calendrier n'est pas connu

Où : Intégralité des bâtiments destinés à être démolis

Qui : Ouvriers des entreprises retenues sous contrôle permanent de l'un des experts naturalistes étant intervenu sur le site Saint Louis dans le cadre de ces inventaires

Quoi : Précaution contre les mortalités accidentelles

Comment : Sensibilisation des entreprises et des équipes d'ouvrier avant intervention puis suivi des travaux de démolition / réhabilitation

#### 2 – Toitures et intérieur des bâtiments destinés à être réhabilités :

Quand : A ce stade le calendrier n'est pas connu

Où : Intérieur de l'ensemble des bâtiments destinés à être réhabilités

Qui : Ouvriers des entreprises retenues sous contrôle permanent de l'un des experts naturalistes étant intervenu sur le site Saint Louis dans le cadre de ces inventaires

Quoi : Dissuasion de l'intrusion des chiroptères / Précaution contre les mortalités accidentelles

Comment : Création de puits de jours dans les bâtiments dans les secteurs prévus par les aménageurs

⇒ **Mesure d'évitement E1 – Adaptation de l'organisation du chantier aux contraintes écologiques.**

### Mesures de réduction lors des phases de conception du projet et chantier

#### Encadrement écologique strict des travaux effectués dans le cadre du projet

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

En amont de la phase chantier, un expert écologue indépendant sera mandaté pour inspecter l'intégralité des zones sous emprise des travaux afin de vérifier la présence / absence d'individus, à l'aide d'un endoscope suffisamment long. Des visites de ce type seront programmées tous les quinze jours au maximum et feront l'objet d'un compte-rendu détaillé, transmis au maître d'ouvrage ainsi qu'à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

- Si une absence d'individu est constatée, les anfractuosités favorables aux espèces seront alors obstruées afin de les rendre inaccessibles le temps des travaux.
- *A contrario*, si des individus sont repérés, le chantier ne pourra commencer ou sera stoppé, et de nouvelles mesures correctrices devront être mises en œuvre dans les meilleurs délais, pour permettre la reprise éventuelle des travaux.

Ce suivi sera poursuivi en phase chantier et jusqu'à l'achèvement de celui-ci, afin de s'assurer qu'aucune sensibilité nouvelle ne serait détectée au regard de la configuration des bâtiments et des travaux (lors de la dépose des parpaings disjoints par exemple).

Le but de cet encadrement écologique est bien de limiter au possible l'impact du projet sur les espèces ciblées.

⇒ **Mesure de réduction R1 – Réduction des impacts inhérents au projet par le biais d'un encadrement écologique strict de celui-ci.**

### **Prise en compte des sensibilités écologiques dans le calendrier des travaux**

Afin de réduire les impacts sur la faune locale une adaptation de la période de travaux (en dehors des périodes de reproduction) est préconisée, selon le tableau suivant :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chiroptères	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



Période défavorable pour la démolition



Période favorable pour la démolition

Illustration 40: Périodes des travaux possibles

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

La démolition des bâtiments sera réalisée en évitant les périodes de nidification et d'élevage des juvéniles. Aussi, le démarrage des travaux de démolition / réhabilitation se fera début 2024 à la suite des passages d'un écologue indépendant venu vérifier les enjeux et sensibilités, afin de préserver au maximum l'avifaune et les chiroptères. Cette mesure est bien conjointe à la précédente. A noter que pour les espaces verts, une mesure spécifique est prévue (voir ci-après).

Dans le cas où l'ensemble les anfractuosités d'un bâtiment aurait fait l'objet d'un contrôle à l'endoscope et d'un bouchage préventif assurant de l'absence de chiroptères, le calendrier de démolition à prendre en compte ne concernera que l'avifaune.

### ⇒ **Mesure de réduction R2 – Limitation des périodes d'intervention sur le chantier (exclusion des périodes biologiques de fortes sensibilités).**

#### **Mesures de réduction en phase exploitation**

##### **Gestion écologique des espaces verts du site**

Une fois le projet achevé, les espaces verts limitrophes (à savoir, des îlots de verdure d'une surface totale d'environ 0,87 ha, et inscrits dans un contexte très anthropisé<sup>2</sup>) feront l'objet d'une gestion écologique afin d'accroître le potentiel d'accueil de la faune ciblée. En effet :

- Concernant l'avifaune, ces espaces verts sont autant de sites de nidification (fourrés, arbustes et arbres) que de lieux de halte ou d'alimentation (zones enherbées et habitats déjà cités) des espèces mentionnées dans le présent dossier. De façon plus générale, de nombreuses espèces plus ou moins anthropophiles ou adaptées aux milieux urbanisés, mais aussi des espèces plus occasionnelles fréquentant les zonages naturels alentours, pourront utiliser ces espaces verts.
- Concernant les chiroptères, ces milieux arborés et herbacés peuvent constituer, sous réserve d'une gestion adaptée, des habitats d'alimentation et de transit de substitution en contexte urbain. Les inventaires menés sur place ainsi que sur un site voisin (l'amphithéâtre de Saintes) ont révélé la présence de nombreuses espèces en déplacement ou en chasse le long des continuités végétales de la commune.
- Enfin, concernant les autres taxons (Lézard des murailles, petits mammifères comme le Hérisson, ou encore entomofaune), la gestion différenciée des espaces verts du site induit la

---

<sup>2</sup> Cf. Présentation globale du projet, à partir de la page 31.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

mise en place de refuges et de zones d'alimentation appréciables dans un cadre globalement bétonné.

Cette mesure consistera notamment :

- A éviter toute fauche des espaces enherbés durant la période reproduction des espèces, soit entre le 15 mars et le 15 août, sous réserve d'une validation de ce phasage par l'expert écologue mandaté dans le cadre du suivi de chantier. Cette période globale pourra en effet être plus flexible si l'écologue estime qu'il n'y a pas d'enjeu / sensibilité particulière au cours de telle ou telle période.
- A limiter la fréquence des fauches ainsi que la hauteur de coupe, pour permettre à la végétation de s'exprimer davantage et de maintenir la ressource alimentaire des espèces ciblées (larves d'insectes et graines, notamment). Cette mesure offre donc des supports de ponte aux rhopalocères, tandis que certains orthoptères sont dépendants d'une strate végétation haute et dense.
- A maintenir en l'état des secteurs embroussaillés, également utilisés par de nombreuses espèces (lézards, petits mammifères, passereaux adeptes de la strate buissonnante, chasse des chiroptères...). Toute intervention (de taille ou autre) sera donc également proscrite durant la période de reproduction (entre le 15 mars et le 15 août).
- A proscrire tout utilisation de produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces verts du site afin de garantir aux espèces ciblées, une ressource alimentaire suffisante, voire supérieure à celle déjà existante (voir point suivant).
- Enfin, à réhabiliter les espaces verts dégradés par la plantation d'espèces locales et nectarifères. Toute plantation d'espèces exotiques (envahissantes potentielles, avérées, ou à surveiller) est donc à proscrire. Le maître d'ouvrage se tournera ainsi vers un prestataire spécialité (pépinière, banque de graines...), de préférence local, et les essences choisies (aussi bien arbustives qu'arborées, fleuries ou herbacées) feront l'objet d'une validation par l'expert écologue en charge du suivi écologique global du site.

⇒ **Mesure de réduction R3 – Gestion écologique des espaces verts du site en faveur des espèces ciblées.**

### Mesures de compensation des incidences résiduelles

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Dans une optique de compensation suite à la destruction des bâtiments, il sera nécessaire de prévoir l'installation de nichoirs et de gîtes afin de favoriser la colonisation des bâtiments nouvellement aménagés par les chiroptères. L'intérêt de cette mesure réside dans le fait que le site doit apporter une plus-value écologique pour les chauves-souris, les nichoirs leur étant pleinement dédiés (en particulier dans un contexte de transits et de gîte ponctuel) et n'étant plus soumis à d'éventuels travaux.

Le type de nichoir(s) adopté, leur nombre, la période pose ainsi que l'emplacement seront déterminés par l'expert écologue mandaté dans le cadre de l'encadrement écologique du site.

Aussi, dans le cadre de la réhabilitation des anciens bâtiments, plusieurs actions en faveur des chiroptères sont envisagées après travaux telles que :

- Le rétablissement d'accès vers les caves avec l'ouverture des soupiraux aujourd'hui obturés. Ces caves offrent bien un milieu propice à de nombreuses espèces, notamment la Pipistrelle commune.



Façade d'un bâtiment avec soupiraux condamnés M



Détail d'un soupirail condamné M3

- Des ouvertures dans le toit afin de favoriser la recolonisation des combles par les chauves-souris.

- La pose de briques plâtrières
- La pose de gîtes artificiels sur des secteurs propices choisis par l'expert chiroptérologue.

### ⇒ **Mesure de compensation C1 – Mise en place d'aménagements favorables aux chiroptères sur site.**

Une autre mesure de compensation envisagée consistera en la pose de nichoirs dédiés à l'avifaune cavicole (dans la mesure où la gestion différenciée des espaces verts offrira aux espèces non cavicoles - Chardonneret, Verdier... - des sites de nidification tels que des fourrés, arbres et arbustes).

Les espèces ciblées ainsi que le nombre minimal de nichoirs à poser (chiffre entre parenthèses) au regard des dimensions du site sont : Effraie des clochers (1) ; Faucon crécerelle (1) ; Choucas des tours (2) ; Bergeronnette grise (2) ; Rougequeue noir (2) ; Mésanges bleue (2) et charbonnière (2) ;

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Martinet noir (2) ; Hirondelles rustique (2) et de fenêtre (2) ; Moineau domestique (4). Chacune de ces espèces ayant des besoins spécifiques, la pose de nichoirs devra répondre à chacune de ces dernières afin de garantir la plus-value écologique de cette mesure, qui par ailleurs sera suivie durant la phase exploitation du projet. La pose des nichoirs peut s'effectuer à l'échelle du site Saint-Louis dans son intégralité.

Concernant les nichoirs en eux-mêmes, le maître d'ouvrage utilisera les références suivantes :

- Le site officiel de la LPO, qui référence de nombreux modèles adaptés aux espèces ciblées :  
<https://boutique.lpo.fr/categorie/jardin-d-oiseaux/nichoirs>
- La documentation de Birdlife International, telle que :  
[https://www.birdlife.ch/sites/default/files/documents/Aide\\_pratique\\_nichoirs.pdf](https://www.birdlife.ch/sites/default/files/documents/Aide_pratique_nichoirs.pdf)
- La référence Schwegler : [https://www.schwegler.be/Katalog69FR\(LQ\).pdf](https://www.schwegler.be/Katalog69FR(LQ).pdf)

La pose des nichoirs s'effectuera en fin d'année, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre de l'année N. Ils pourront être espacés de 60 m minimum pour limiter la territorialité des espèces, et être orientés Sud, Sud-est (à l'abri des vents et des précipitations dominantes). Cette action se déroulera sous l'encadrement de l'expert écologue missionné pour le suivi écologique du site. Le nettoyage annuel des nichoirs (voir notamment le site de la LPO) sera quant à lui à la charge du maître d'ouvrage.

⇒ **Mesure de compensation C2 – Mise en place d'aménagements favorables à l'avifaune sur site.**



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### PIECE VII

#### **Mesures d'accompagnement et de suivi**

## VII. Mesures d'accompagnement et de suivi

### Mesures relatives à l'herpétofaune

De petits aménagements seront réalisés à destination du Lézard des murailles et de la petite faune en général (petit mammifères et entomofaune) sous la forme de création de micro-habitats en bordures du site et des futurs espaces verts réaménagés.

Il s'agira de créer des petits tas de bois et de pierres sèches qui formeront une mosaïque de petits habitats propice à la réinstallation rapide de l'herpétofaune notamment. En tout état de cause, le Lézard des murailles réoccuperera très rapidement le site.

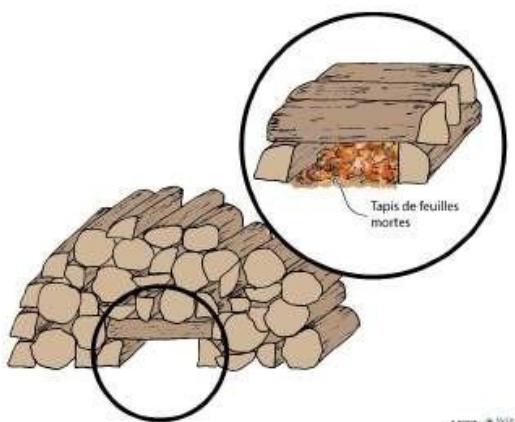


Illustration 41: Exemple de gîte pour lézards et la petite faune

⇒ **Mesure d'accompagnement A1 – Mise en place d'aménagements favorables à la petite faune terrestre sur site.**

### Proposition d'adapter le système d'éclairage

Au regard de la fréquentation importantes de population de chiroptères sur le site, il est proposé d'adapter les conditions d'éclairage dans le cadre de ce projet d'aménagement.

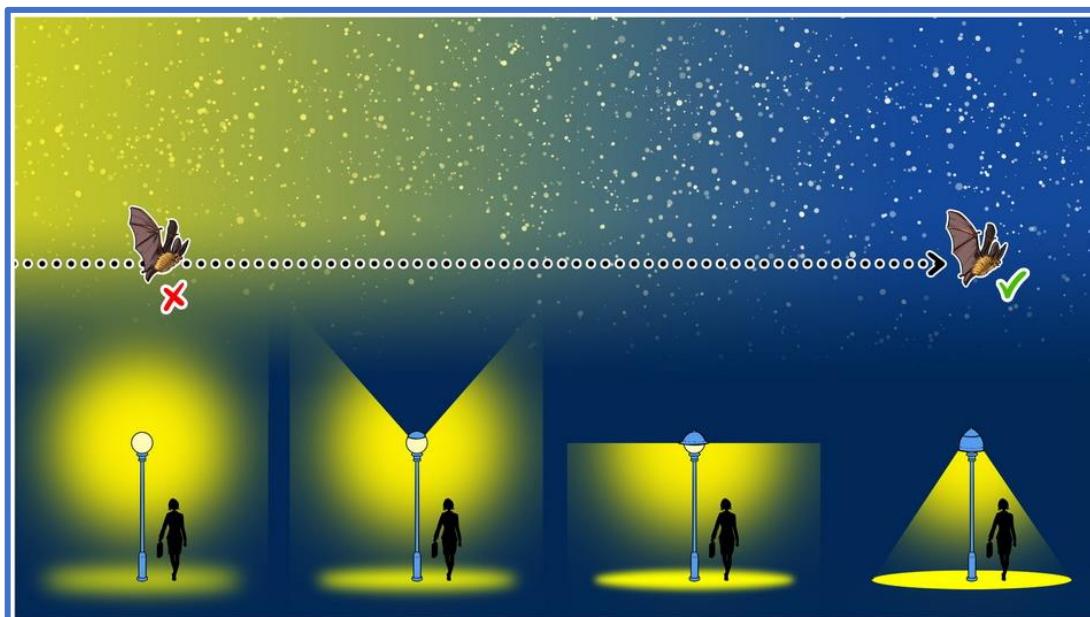
Ainsi, l'exploitation du site devra être conduite de façon à réduire les éclairages nocturnes de manières à ne pas perturber les espèces lucifuges. En effet, cette pollution lumineuse peut entraîner des perturbations dans le déplacement des espèces sensibles. Les éclairages qui seront nécessaires (pour la sécurité notamment) devront être orientés vers le sol et respecter les préconisations qui suivent afin de réduire le risque de perturbation :

- Un angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol pour les luminaires.
- Une orientation des réflecteurs vers le sol. L'abat-jour doit être total, le verre protecteur plat et non éblouissant.

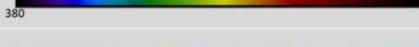
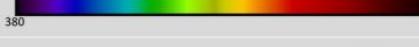
Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

- Une interdiction d'éclairer en direction des haies (mise en place de réflecteurs opaques sur les luminaires afin de contraindre le faisceau en dehors de la direction des haies).
  - Une utilisation d'ampoules qui respectent les recommandations du CEREMA à savoir celles de privilégier les LED Ambrée ou les lampes Sodium Haute Pression (SHP).
  - Un arrêt de l'éclairage a minima de 22h à 6h.



*Illustration 42: Les bons et mauvais usages en matière d'éclairage pour respecter la biodiversité (Source F.Dolamby)*

Technologie	Spectre du rayonnement	Impact sur la biodiversité animale
LED ambrée (spectre étroit)	Courtes longueurs d'ondes  380 780	
Sodium Basse Pression (SBP) ⚠ plus commercialisée	 380 780	
Sodium Haute Pression (SHP)	 380 780	
LED blanche classique	 380 780	 > 3000 K < 3000 K
Iodure Métallique (IM)	 380 780	
Vapeur de Mercure (VM)	 380 780	

*Illustration 43: Impact de l'éclairage sur la biodiversité selon les types d'ampoules (Source : CEREMA 2020)*

Cette mesure permettra de conserver une trame noire fonctionnelle sur le site et donc de limiter le dérangement pour les chiroptères exploitant le site en chasse ou transit (notamment pour les espèces lucifuges comme le Grand Rhinolophe).

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

### ⇒ **Mesure d'accompagnement A2 – Mise en place d'un système d'éclairage propice à la faune nocturne.**

#### **Elimination des Espèces Exotiques Envahissantes**

Dans le cadre des travaux, il sera procédé à l'élimination des Espèces Exotiques Envahissantes qui ont été localisées au sein de l'emprise du site de Saint Louis.

Pour mémoire, les espèces suivantes ont été repérées :

*Acer pseudoplatanus* : Erable sycomore

*Buddleja davidii* : Arbre à papillons

*Laurus nobilis* : Laurier sauce

*Erigeron canadensis* : Vergerette du Canada

*Sporobolus indicus* : Sporobole d'Inde

Pour chacune de ces espèces, le maître d'ouvrage se tournera vers un gestionnaire agréé, et se référera à la documentation disponible sur le site du Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

Cette mesure d'accompagnement entre dans le plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation et des espèces exotiques envahissantes 2022-2030.

Pour les arbres et arbustes (3 premières espèces), les sujets seront repérés sur site, coupé et évacué vers une mise en décharge de Classe II (ISDND) s'agissant de déchets végétaux. Pour mémoire, le brûlage sur site est interdit et sera proscrit. Cela représente moins d'une vingtaine de pieds à éradiquer. Ce travail sera à réaliser en début de chantier.

Pour ce qui concerne la Vergerette du Canada et le Sporobole d'Inde, les habitats favorables s'étendent sur moins de 2000 m<sup>2</sup>. Les pieds seront détruits par arrachage à la main avant que les graines ne murissent ou au moyen d'un désherbeur thermique. L'avantage de cette technique sera d'éviter le transport et les pertes éventuelles de graines.

Le matériel qui sera employé devra être systématiquement nettoyé avec soin avant sortie du site pour éviter de favoriser la propagation des espèces.

### ⇒ **Mesure d'accompagnement A3 – Gestion spécifique des espèces exotiques envahissantes.**

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

---

### Sensibilisation du public

Puisque le site aura pour également vocation à rester ouvert au public et permettre l'accueil de visiteur, l'occasion pourrait être donnée de promouvoir la richesse et la sensibilité du patrimoine faunistique du site Saint Louis.

Ainsi, dans un objectif de valorisation des actions de conservation mises en place, plusieurs actions de sensibilisation du public pourraient être envisagées avec :

- Des animations et ateliers de sensibilisation de plein air sur les chiroptères en période estivale ;
  - Des séminaires d'interventions de naturalistes confirmés pour des journées de sensibilisation aux chiroptères voire de formation de professionnels (du bâtiment, de la voirie routière etc...) pour favoriser la prise en compte de la biodiversité durant des travaux.
- ⇒ **Mesure d'accompagnement A4 – Sensibilisation du public aux démarches voulues et au patrimoine faunistique et floristique du site.**

### Mesures de surveillance

Des mesures de surveillance seront à prendre pour maîtriser le développement des EEE en les éradiquant au fur et à mesure de leur apparition. Le service des espaces verts de la ville de Saintes, déjà formé et vigilant sur cette problématique sera chargé de cette surveillance sur le site Saint Louis une fois celui-ci en phase opérationnelle post travaux.

### Suivi et évaluation de l'efficacité des mesures prévues

#### Phase préparatoire des chantiers

En phase préparatoire du chantier, un écologue procédera à de nouvelles investigations pour obturer les accès potentiels des chiroptères. Un bilan des actions sera dressé avant le chantier. Avant l'intervention des entreprises de démolitions, les chefs de projet, chefs de chantier et ouvriers seront sensibilisés aux enjeux liés à la présence des chiroptères sur site. Des informations seront données sur la façon de repérer des indices de présence ainsi que les secteurs pouvant servir de gîtes potentiels.

## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement

Les conduites à tenir seront précisées en cas de découvertes accidentelles, même d'individus morts, avec notamment l'alerte de l'expert naturaliste référent sur les choix des actions à mener.

### ⇒ **Mesure de suivi S1 – Suivi écologique en phase préparatoire des chantiers.**

#### **Phase chantiers**

Durant la phase chantier, les coordonnées de l'expert naturaliste seront confiées au chef de chantier. En cas de suspicion de présence d'un ou d'individus, l'écologue se prononcera sur la conduite à tenir. Durant ce laps de temps, ce site du chantier sera interrompu.

### ⇒ **Mesure de suivi S2 – Suivi écologique en phase chantiers.**

#### **Phase exploitation**

Une fois le chantier réalisé, il conviendra de s'assurer du succès des mesures prises pour protéger les espèces cibles, tout particulièrement les chiroptères. Ainsi, après mise en place des gîtes sur le site, un suivi de ces mammifères sera engagé afin de s'assurer de l'efficacité des mesures.

Il sera ainsi effectué, par un expert écologue formé au suivi des mesures compensatoires :

- 2 suivis annuels pendant les 5 premières années d'exploitation, soit 10 passages *a minima* au total.
- Si l'expert écologue estime, au regard des protocoles adoptés et des constats réalisés *in situ*, que les mesures prises sont efficaces, le suivi sera arrêté au bout de 5 ans.

Le suivi sera réalisé sous la forme de visites annuelles en début de période de reproduction (avril), puis en période d'élevage des jeunes (juin). Concernant les chiroptères, ces visites s'effectueront prioritairement par la surveillance des envols au crépuscule et, en cas de nécessité, au moyen d'une inspection par caméra endoscope dans les gîtes.

Lors du suivi, les autres dispositifs (nichoirs, tas de pierres...) seront également inspectés afin d'en vérifier l'efficience.

Un bilan des suivis sera transmis aux services de l'état chaque année. En cas de nécessité d'adapter les mesures, le maître d'ouvrage se tournera dans les plus brefs délais vers une structure compétente (association, bureau d'études...) afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures correctrices qui s'imposent.

### ⇒ **Mesure de suivi S3 – Suivi de l'efficacité des mesures en phase exploitation.**

## **VIII. Conclusion générale**

Au regard du contexte évoqué dans le présent dossier, à savoir :

- aucune colonie de chiroptères localisée en dépit d'une pression d'inventaires importante entre 2020 et 2024,
- aucune zone de swarming identifiée de surcroît,
- un site très anthropisé et devenu délabré avec le temps (dérangements divers),
- un site peu favorable dans l'ensemble aux espèces ciblées, comparé aux zonages limitrophes de protection et d'inventaire du patrimoine naturel,
- une absence *in fine* d'enjeu notable en matière de biodiversité ;

Au regard également des mesures ERC mise en œuvre et des modalités de suivi envisagées (qui permettront d'évaluer l'efficacité des mesures prises et d'appliquer, si nécessaire, des mesures correctrices dans les plus brefs délais) ;

Le projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis n'induit pas d'impacts résiduels suffisamment caractérisés envers les espèces concernées par la présente demande de dérogation.



## Ville de Saintes – Projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint Louis

*Dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées établi au titre de l'article L.411-1du Code de l'environnement*

---